LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Un mode d'épargne supérieur. Nos certificats de dépôt garanti.

10 3/8 % Interêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Vol. LXX — No 125 | Nuageux avec averses. Maximum 19 | Montréal, mercredi 30 mai 1979 | Férie | 25 CENTS

En vue de consolider sa position de gouvernement minoritaire

Clark sonde les intentions du NPD

par Claude Turcotte

OTTAWA — Bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour parler d'alliances parlementaires en bonne et due forme, on peut croire que le premier ministre élu, M. Joe Clark, tentera aujourd'hui de consolider sa position précaire de gouvernement minoritaire lors d'un tête-à-tête avec M. Ed Broadbent, le leader du Nouveau Parti démocratique qui se présentera aux Communes à l'automne avec 25 collègues et la balance du pouvoir.

On peut évidemment rétorquer que M. Fabien Roy et ses créditistes ont aussi la balance du pouvoir et que ce groupement paraît être un allé plus naturel des conservateurs en matière économique et sociale. Mais chose étrange et curieuse, M. Clark n'a pas encore trouvé le temps pour parler au député de Beauce.

À première vue tout au moins, il semble que M. Clark soit beaucoup plus pressé d'établir des contacts avec les néo-démocrates, même s'il a répété à satiété au cours des dernières semaines qu'il entendait gouverner comme un gouvernement majoritaire.

Pour leur part, les néo-démocrates font valoir que les conservateurs vont assurément rechercher leur majorité parlementaire du côté des créditistes. Ils préviennent même que M. Clark risque d'avoir de sérieux problèmes sur les bras s'il manifeste la moindre intention de mettre la hache dans Petro-Canada et s'il ne fait rien pour rescaper le programme d'assurance-santé. Le NPD considère enfin que plusieurs des mesures économiques du programme conservateur sont rétrogrades et anti-sociales.

Néanmoins, M. Clark reçoit M. Broadbent cet après-midi à son bureau pour un tête-à-tête d'environ une heure et trente. Chez les conservateurs, on a expliqué que cette réunion serait strictement courtoise et sociale, mais il faudrait être naïf pour croire que M. Clark, au cours de cette semaine où son bureau est transformé en confessionnal achalandé, a l'intention de sacrifier une heure à parler de la pluie et du beau temps ou de ses récents voyages à travers le Canada.

Au bureau de M. Broadbent, on a en revanche indiqué que l'allure de cette réunion était laissée à la discrétion de M. Clark, puisque c'est lui qui a appelé le chef du NPD. En sortant du bureau du premier ministre élu, M. Broadbent donnera immédiatement une conférence de presse, pour éviter, a-t-on expliqué, d'avoir à répondre aux questions de 45 journalistes les uns après les autres.

On peut rappeler qu'au cours de la campagne électorale, M. Broadbent a refusé systématiquement d'indiquer comment son parti agirait advenant l'élection d'un gouvernement minoritaire. Il a cependant indiqué les points où il se montrerait inflexible: Petro-Canada et l'assurance-santé notamment.

D'autre part, la lenteur de M. Clark à entrer en communication avec M. Fabien Roy peut s'expliquer par la répulsion et la crainte évidente à s'appuyer sur quelqu'un qui a la réputation d'être très près de M. René Lévesque.

Les néo-démocrates qui semblent insister pour que les conservateurs s'allient aux créditistes font valoir que M. Roy n'est pas seul et que des députés comme M. Adrien Lambert par exemple sont aussi fédéralistes que les libéraux et les conservateurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain que d'un point de vue parlementaire les jeux sont loins d'être faits. On entrevoit cependant très bien les difficultés qui peuvent se présenter sur la route du gouvernement minoritaire de M. Clark. Au fond, le premier ministre élu recherchera aujourd'hui en recevant M. Broadbent à sonder les intentions et l'humeur du NPD en vue de la session prévue pour la fin de septembre ou le début d'octobre.

L'attitude de M. Broadbent pourrait même être extrêmement importante et influencer le choix d'une stratégie par M. Clark pour les prochains mois. Le premier ministre élu à la conviction qu'aucun parti d'opposition n'a intérêt à retourner rapidement en campagne électorale, mais le NPD n'a pas une marge de manoeuvre illimitée.

Ainsi, M. Broadbent pourrait par ses réactions aujourd'hui aider M. Clark à déterminer dans une certaine mesure son menu législatif pour l'automne. On peut avoir l'assurance en outre que MM. Clark et Broadbent ont tous deux bien présent à l'esprit le référendum québécois, qui pourrait influencer sérieusement le comportement des députés aux Communes pendant toute cette période référendaire. D'ailleurs, il y a deux jours M. Don Jamieson, un ministre libéral sortant, exhortait les députés à se serrer les cou-

Voir page 6: Clark



M. Ed Broadbent

Selon une étude de Data Resources

Les promesses de Clark vont créer «tout un paquet de problèmes»

par Michel Vastel

OTTAWA — Le déficit du gouvernement fédéral consécutif à la réalisation des principales promesses électorales du Parti conservateur serait plus important et plus long que prévu si les provinces refusent de participer au programme de déductibilité des frais d'hypothèques.

Selon une étude non encore publiée, réalisée pour Data Resources of Canada par un professeur de l'Université de Toronto, le déficit approcherait une nouvelle fois les $12 milliards en 1980 et se maintiendrait à $10.6 milliards en 1981. Les besoins financiers du gouvernement fédéral, d'ici à la fin de 1981, varieraient de $500 millions selon que les provinces acceptent ou non d'embarquer dans le programme présenté par M. Joe Clark au tout début de sa campagne.

L'étude de Data Resources of Canada indique encore que malgré leur prix élevé — $3 milliards en 1980 et $3,4 milliards en 1981 pour la seule administration fédérale — les promesses électorales des conservateurs n'auront pas tout l'effet de stimulation attendu.

En effet, dans le même temps M. Joe Clark a promis de réduire les dépenses fédérales de $2 milliards et de couper de 60,000 le nombre des emplois du secteur public. Ces coupures, selon M. A. Wilson, auront annulé d'ici 1981, tous les effets stimulants de ses réductions d'impôts si bien qu'en 1981 on se retrouvera avec strictement le même taux de croissance que sans toutes les réductions d'impôts annoncées. D'ailleurs, deux scénarios développés par Data Resources of Canada suivant le parti au pouvoir donnent aux conservateurs un taux de croissance de 5% en 1981 et de 5,1% aux Libéraux.

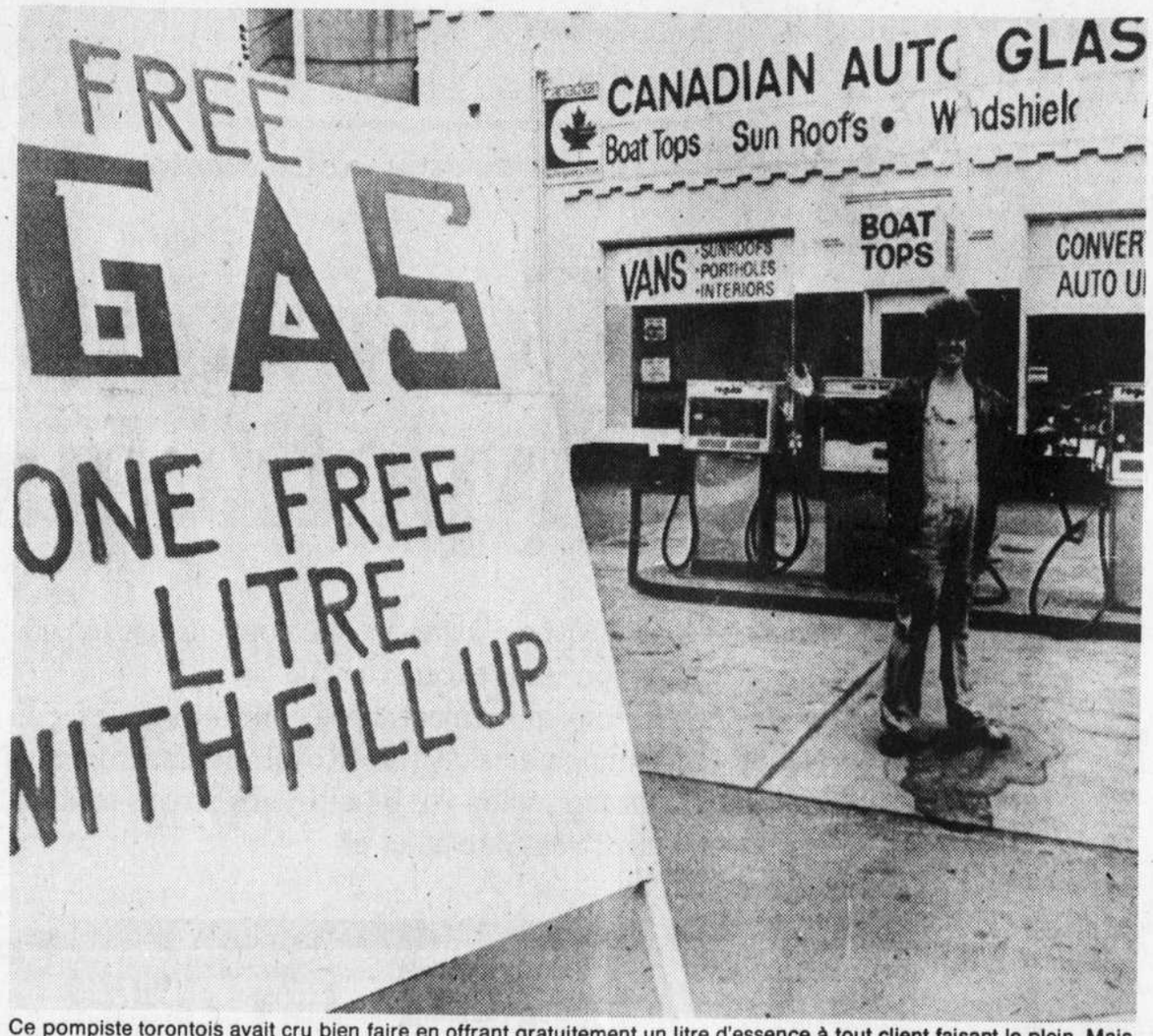
L'ampleur du déficit, dans le scénario conservateur, explique également pourquoi Data Resources prévoit une valeur nettement plus faible pour le dollar canadien. Selon l'étude de M. Wilson, la valeur de la devise canadienne, exprimée en cents américains, varierait de 87,9 à 88,9 cents en 1980 et 1981 dans le scénario conservateur, tandis que dans un régime libéral, elle aurait varié 88,2 à 89,6 cents. On peut ainsi s'attendre à de belles empoignades aux Communes où le critique financier M. Jean Chrétien, tentera de rendre la monnaie de sa pièce à son successeur.

On ignore encore quelle sera la position des provinces, à qui le programme de déductibilité des frais d'hypothèque coûtera quelque $900 millions, dont $300 millions à l'Ontario et $200 millions au Québec. Seul le trésorier de l'Ontario a déjà laissé entendre qu'il trouvait la note un peu « salée » tandis que M. Jacques Parizeau n'a apparemment aucune réaction officielle à donner. Si on en juge par la querelle de la taxe de vente, c'est un diplomate beaucoup plus qu'un financier, que M. Clark devra nommer lundi aux Finances.

Le document écrit par le professeur Wilson ne sera jamais publié parce que, dit-on à Toronto, on en prépare un autre qui, cette fois, donnera des simulations jusqu'en 1990. Ce document devrait être prêt d'ici une semaine mais l'auteur, M. Wilson, ne cachait pas hier, au cours d'un entretien, que cette nouvelle analyse confirme la première: le programme original présenté par M. Clark va « créer tout un paquet de problèmes ».

Pour le compte de Data Resources of Canada, le professeur Wilson a surtout dé-

Voir page 6: Promesses



Ce pompiste torontois avait cru bien faire en offrant gratuitement un litre d'essence à tout client faisant le plein. Mais l'expérience se serait avérée décevante. Pourtant, une situation semblable dans certaines régions des États-Unis ferait actuellement accourir les automobilistes des milles à la ronde. (Photolaser CP)

AU SOMMAIRE

■ Le recrutement printanier du PLQ accuse un long retard — page 2

■ Le transport dans l'ouest: Québec tranchera au lieu de la CUM — page 3

■ Un retour en arrière à la CTCUM: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Le fouillis pour demain: un commentaire de Lise Bissonnette — page 4

Ryan attend de connaître le rapport Malouf avant de prendre une décision

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, attendra les conclusions du rapport de la Commission d'enquête Malouf avant de décider si son parti doit ou non rembourser les quelque $700,000 présumément versés à sa caisse électorale par des firmes d'ingénieurs ayant obtenu des contrats gouvernementaux à l'occasion des Jeux olympiques de 1976.

« Pour le moment, je n'exclus rien: j'attends plutôt de connaître les conclusions de cette commission d'enquête avant de prendre une décision, dans un sens ou dans l'autre », a déclaré hier le chef libéral au cours d'une brève entrevue accordée au DEVOIR.

La commission d'enquête présidée par le juge Albert Malouf sur la hausse du coût des Jeux olympiques de Montréal, révélait la semaine dernière qu'une firme d'ingénieurs liée aux contrats olympiques, la firme Desjardins et Sauriol, avait versé avant 1976 quelque $500,000 à la caisse électorale du Parti libéral.

Cette révélation doit être ajoutée à une autre faite devant la même commission en janvier, selon laquelle une autre firme d'ingénieurs également liée aux contrats olympiques, la firme Régis Trudeau et Associés, avait elle-aussi versé quelque $200,000 à la caisse du parti.

Visiblement ébranlé par ces révélations de même que par le débat qu'elles ont suscité hier à l'Assemblée nationale, le chef libéral, M. Claude Ryan, ne se sent toutefois pas prêt pour l'instant à indiquer s'il compte ou non remettre cette somme d'argent au trésor public, ainsi que l'ont réclamé les autorités gouvernementales.

Il ajoute qu'il prendra sa décision notamment à la lumière des données suivantes qui, espère-t-il, seront contenues dans le rapport final de la commission Malouf. Ce rapport doit être complété et rendu public au cours des prochains mois.

« D'abord, est-ce que ces sommes ont contribué ou non à grossir le cout des Jeux olympiques? » D'abord évalué à $300 millions, ce coût aura finalement atteint, comme on le sait, quelque $1,300 millions.

« En second lieu, est-ce qu'il est vrai que ces sommes se sont retrouvées dans la caisse du Parti libéral alors dirigé par M. Robert Bourassa? » a demandé M. Ryan.

À cet égard, M. Ryan reconnaît que cette caisse contenait environ $3.5 millions lorsqu'il a pris la direction du parti, en janvier 1978, mais a ajouté qu'il ne sait pas d'où proviennent exactement ces sommes ni si celles présumément versées par les firmes d'ingénieurs citées devant la commission Malouf ont été effectivement dépensées avant ou au cours des électione générales de 1976.

Au surplus, le chef du PLQ considère qu'il est « odieux et anti-démocratique » de la part du gouvernement d'anticiper sur les conclusions d'une commission d'enquête pour tenter de salir son parti et la nouvelle orientation qu'il tente de lui imprimer.

À ce sujet, M. Ryan a repris hier, devant l'Assemblée nationale, la déclaration

Voir page 6: Ryan



Le leader du PC de la Saskatchewan démissionne

RÉGINA (CP) — Le leader du Parti conservateur de la Saskatchewan, M. Dick Collver, a remis sa démission hier et les membres de son parti devront lui trouver un successeur lors d'un congrès au leadership qui se déroulera en novembre.

M. Collver a expliqué qu'il abandonnait son poste à la suite de ses tribulations devant les tribunaux qui, dit-il, ont été orchestrées par les partis néo-démocrate et libéral de la Saskatchewan, et qui ont été rapportés par des journalistes parfois mal informés et impitoyables dans leurs jugements.

Le leader démissionnaire, qui avait été nommé à la tête des conservateurs en 1973 et qui les avait sortis de l'oubli pour les conduire au statut de parti de l'opposition officielle, avait annoncé après les élections de l'autombe dernier qu'il réfléchirait pendant un an à son avenir politique.

Lors de cette élection, le gouvernement néo-démocrate de M. Allan Blakeney avait été reporté au pouvoir avec 44 sièges, tandis que les conservateurs avaient obtenu 17 sièges et que les libéraux avaient été complètement effacés de la carte électorale.

Les conservateurs n'avaient obtenu que sept sièges aux élections de 1975. Depuis, M. Collver a eu des problèmes personnels qui n'ont que nui à sa carrière politique.

Il a eu en premier lieu des ennuis avec ses associés sur le partage de l'actif lors de la dissolution de son bureau de conseillers en administration.

L'affaire a finalement été réglée hors-cour, mais seulement après qu'on eut accusé M. Collver de tous les maux dans les journaux. Par la suite, le Bureau d'assurances du gouvernement de la Saskatchewan l'a accusé de pratique frauduleuse dans l'émission de certificats de garantie à une compagnie de construction.

M. Collver maintient que ces accusations, qui pèsent toujours contre lui puisque l'affaire n'a pas encore été réglée, sont à saveur politique.

Après avoir annoncé sa démission, il ne veut pas même se préoccuper de son successeur et a annoncé qu'il n'appuyerait aucun candidat au leadership.

Le poste de chef du parti conservateur, explique-t-il, m'a occasionné des frais personnels énormes en plus de ses préoc-

Voir page 6: Leader

Les DC-10 immobilisés

«Défauts graves» dans l'assemblage des réacteurs

WASHINGTON (AP, APF, Reuter) — Des « déficiences graves et potentiellement dangereuses » dans l'assemblage qui tient le réacteur du DC-10 à l'aile de l'appareil ont été décelées à la suite d'inspections visuelles, et l'Agence fédérale de l'aviation des États-Unis (FAA) a ordonné hier que tous les DC-10 immatriculés aux États-Unis soient immobilisés au sol jusqu'à ce que tous les assemblages de moteurs soient vérifiés.

Le directeur de la FAA, M. Langhorne Bond, en annonçant cette décision hier a ajouté qu'elle s'appliquait également aux appareils Airbus A-300 immatriculés aux États-Unis en raison de la similitude des cadres de fixation des réacteurs avec ceux du DC-10.

Quelques heures plus tard, M. Bond est revenu sur sa décision de clouer au sol les Airbus A-300 en expliquant que les similarités des systèmes de fixation n'étaient pas suffisantes pour justifier d'étendre l'interdiction de vol à l'Airbus.

Le ministre des Transports de la France, M. Joël Le Thule, a confirmé hier soir que l'Airbus n'était frappé d'aucune interdiction de vol aux États-Unis.

Le représentant de la FAA à Paris, a-t-il dit lors d'une conférence de presse, a fait des excuses aux autorités françaises après ce « malentendu ».

La compagnie Eastern Airlines, la seule compagnie américaine a compter des Airbus A-300 dans sa flotte, a confirmé qu'elle avait été avisée officiellement que ces avions n'étaient frappés d'aucune interdiction de vol.

Plusieurs compagnies aériennes à l'extérieur des États-Unis, qui avaient déjà commencé des inspections des fixations des moteurs comme l'avait recommandé la FAA lundi, ont annoncé hier qu'elles retiendraient leurs DC-10 au sol à la suite des déclarations de M. Bond.

En Grande-Bretagne, la Commission de l'aviation civile britannique a ordonné hier soir l'immobilisation au sol de tous les DC-10 utilisés par les compagnies aériennes britanniques.

La compagnie ouest-allemande Lufthansa a décidé elle aussi de maintenir au sol ses 11 DC-10 à la suite de la mise en garde la FAA.

Le directeur de cette agence, M. Bond, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'il avait appris les résultats des inspections visuelles des assemblages qui tiennent les moteurs deux heures environ avant de donner l'ordre d'immobiliser ces appareils au sol.

« Je n'avais d'autre choix que d'immobiliser immédiatement tous les DC-10 », a-t-il déclaré.

Voir page 6: Assemblage

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est, rue Sainte-Catherine

288-2441

près de Saint-Denis

25,000 nouveaux membres contre un objectif de 75,000

Le recrutement printanier du PLQ accuse un long retard

par Rodolphe Morissette

La campagne de recrutement du Parti libéral du Québec entreprise le 4 mars dernier a donné à ce jour à cette formation quelque 25,000 nouveaux membres. On est en deça de l'objectif initial fixé à 75,000 nouvelles adhésions.

Lors de son dernier congrès général, les 3 et 4 mars, le parti dirigé par M. Claude Ryan, qui comptait alors environ 125,000 membres, s'était proposé de faire grimper ses effectifs à 200,000 dans les 40 jours suivants, ce qui nous reportait au 15 avril.

Les organisateurs de la campagne ont été distraits, en vérité, par la tenue des élections partielles de Jean-Talon et d'Argenteuil, puis, ajoutent-ils, des élections fédérales. On a pu apprendre que cette semaine, le membership du Parti libéral compte 157,026 membres: quelque 57,000 dans les 38 comtés de l'ouest du Québec, près de 48,000 dans les 32 de l'est de la province et environ 51,000 dans la région métropolitaine (40 comtés).

Les organisateurs du parti se proposent de pratiquer un blitz les 4, 5, et 6 juin et de recruter d'ici deux semaines les 43,000 membres qu'il manque pour atteindre l'objectif fixé.

Le parti s'est proposé de compter un minimum de 10 membres par bureau de scrutin (il y en a 19,859), d'où l'objectif initial de 200,000 membres.

Parmi les groupes spécialement visés par la campagne de recrutement en cours il faut mentionner les jeunes de 18 à 25 ans (objectif 40,000 membres nouveaux), les groupes dits ethniques (21,000 membres) et les souscripteurs de la dernière campagne de financement qui ne sont toujours pas membres du parti.

La direction du parti dit ne pas savoir encore de quelles catégories sont les nouveaux membres recrutés depuis mars, car, explique-t-on, les listes de ceux-ci ont été envoyées directement aux associations de comté, « par erreur », de sorte que l'on ne possédera cette information que plus tard.

Parallèlement, le Service d'animation et d'organisation du parti poursuit la formation d'animateurs politiques dans chacun des comtés du Québec et est à parfaire la structure partisane de chaque comté (chefs de secteur, chefs de bureau du scrutin, etc). Ce travail d'organisation est particulièrement intensif dans les trois comtés de Beauce-Sud, Prévost et Maisonneuve, où auront lieu des élections partielles au début de l'automne.

Le parti avait prévu des assemblées de mise en candidature dans ces trois comtés pour les 3, 4 et 5 juin, au cas où les partielles auraient été déclenchées plus tôt. Les aspirants-candidats libéraux se sont déjà pointés, mais on garde le secret des noms pour l'heure.

Dans Beauce-Sud, l'unanimité serait faite sur un nom et l'aspirant devait donner sa réponse définitive hier soir. Dans Prévost, une dizaine de personnes ont manifesté le désir de se présenter et le parti pratique actuellement un mini-sondage pour bien identifier les préférences. Dans Maisonneuve, le comté de M. Robert Bruns, qui n'est pas encore vacant mais menace de l'être, les libéraux n'ont pas encore arrêté leur choix entre deux candidats.

Le Parti québécois avait offert, et fermement, la candidature péquiste à l'animateur de radio CKVL, M. Mathias Rioux. Mais ce dernier a refusé: il préfère continuer à oeuvrer dans le monde des communications électroniques.

On devrait avoir une meilleure idée du candidat ou de la candidate officielle du PQ dans ce comté au terme du contrès national du week-end prochain.

Satisfaite des 22,000 votes du 22 mai

L'Union populaire va intensifier sa lutte

QUEBEC (PC) - L'Union populaire ne se sabordera pas. Elle entend au contraire intensifier ses activités au cours des prochains mois tant au niveau de son organisation qu'à celui du recrutement de nouveaux membres, le tout devant culminer au début de l'automne par un congrès général à Québec.

C'est ce qu'a indiqué, hier à Québec, au cours d'une rencontre avec la presse, le chef intérimaire de cette formation politique indépendantiste, M. Henri Laberge, qui a expliqué que les appuis qu'a reçus l'UP aux dernières élections générales justifient son maintien et une intensification de son action.

L'Union populaire avait présenté 69 candidats au Québec



Henri Laberge, chef de l'Union populaire.

lors du scrutin du 22 mai où elle a recueilli au delà de 22,000 suffrages après s'être organisée en hâte pour tenter de faire élire des candidats indépendantistes à Ottawa.

M. Laberge ne sait pas encore s'il sera candidat à la direction du parti au congrès mais il est à prévoir que M. René Matte convoitera cette fonction.

« Ancien député créditiste de Champlain aux Communes, et candidat indépendant défait le 22 mai, M. Matte, est devenu membre de l'UP dimanche dernier au cours d'une réunion des dirigeants du parti à Drummondville.

En dépit de sa faible récolte de suffrages aux élections fédérales, où le Parti Rhinocéros a recueilli environ trois fois plus de votes, soit à peu près 60,000, M. Laberge est d'avis que l'UP « a un avenir sur la scène fédérale » tant que le Québec fera partie du Canada.

Le parti compte près de 3,000 membres présentement et ses dirigeants seraient satisfaits si ce nombre atteignait 5,000 au congrès de l'automne.

M. Laberge, qui a dénoncé une fois de plus « la stratégie tortueuse du Parti québécois d'appuyer des candidats conservateurs ou créditistes » le 22 mai, a attribué la piètre performance de son parti en grande partie à une méconnaissance de l'UP parmi les électeurs ainsi qu'à un manque de temps et à la faiblesse de ses moyens techniques.

Il faut bien nous rendre à l'évidence: la majorité des Québécois ne sait même pas encore que l'Union populaire existe, a dit M. Laberge. L'important cependant, c'est qu'elle est désormais là comme parti enregistré qui a des partisans dans toutes les régions du Québec. »

M. Laberge, un ancien chef de cabinet du ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, espère que « le choc du 22 mai sera salutaire pour le PQ et l'amènera à reprendre résolument en main le flambeau de l'indépendance. Plus vite seront détruites les illusions plus vite il sera possible de se ressaisir », a-t-il ajouté.

Amené à aborder le sujet de la campagne référendaire, le chef de l'UP a assuré que ses troupes y participeront activement en s'intégrant aux structures du PQ dans le but de faire avancer la cause indépendantiste et la libération du Québec.

« Il ne sera pas question d'autre part de faire le jeu des fédéralistes en divisant les votes lors d'élections provinciales en présentant des candidats contre le PQ, même si à l'occasion nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous continuerons de critiquer certaines actions du PQ mais nous l'appuierons dans ses attitudes favorables à l'épanouissement du Québec », a dit M. Laberge en précisant qu'il n'est pas question que l'UP infiltre le PQ et y constitue une aile.

Le chef de l'UP a par ailleurs dit qu'il est probable que la « question qui sera posée au référendum n'ira pas assez loin » mais M. Laberge et son groupe la défendront parce qu'elle s'inscrira dans le sens de la libération du Québec, selon lui.

M. Laberge a brièvement rappelé par ailleurs les circonstances qui ont entouré la naissance de l'UP, en juin 1978, par un groupe de 10 personnes, mais dont l'action a été connue en décembre 1978 seulement.

L'UP a décidé d'accélérer son organisation après les rumeurs de l'été dernier voulant que le PQ s'apprêtait à appuyer les candidats du Parti conservateur. Le PQ devait par la suite modifier sa stratégie et inviter ses membres à voter pour les candidats les plus susceptibles de mieux défendre les intérêts du Québec à Ottawa.

COLLOQUE SUR
LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE

Le magazine QUÉBEC SCIENCE avec la collaboration du collège du Bois de Boulogne, organise un colloque sur la responsabilité scientifique avec la participation de:

EDGAR MORIN
Sociologue au CNRS

ALBERT JACQUARD
Généticien à l'INED

JEAN-ROBERT DEROME
Physicien à l'Univ. de Montréal

GILLES PROVOST
Journaliste scientifique au Devoir

Le colloque aura lieu au collège du Bois de Boulogne, Pavillon Ignace Bourget, salon sud.

Jeudi le 31 mai 1979
de 9 h à 12 h
ENTRÉE LIBRE

Pour toute demande de renseignements: (514) 332-3000, poste 249

Le Conseil provincial des bibliothèques de l'Ontario
(Ontario Provincial Library Council)

Demande des soumissions pour une enquête sur les services en langue française dans les bibliothèques de la province.
L'enquête portera principalement sur les ressources, les services, le personnel francophone, le financement et la législation courante. Plusieurs déplacements et des contacts fréquents avec la communauté seront essentiels.
Pour plus amples renseignements et pour recevoir le mandat détaillé, veuillez vous adresser à:

Madame Laura Gueguen Charron
Conseil provincial des bibliothèques de l'Ontario
849, rue Morin, North Bay, Ont. P1B 5S2
Téléphone: (705) 474-2795

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 juin 1979, inclusivement.

COMPTES D'ÉPARGNE
10% p.a.
composé mensuel
chèques gratuits limités
la compagnie de fiducie
CONTINENTAL
(514) 866-8885
1201, Place du Canada
Montréal, Québec
Toronto (416) 366-9161 **Vancouver (604) 684-7548**
taux sujets à changements
Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

C'est toujours un vendredi sain quand on gagne au 6/36!
Un gros lot de plus de $100 000 chaque vendredi
6/36

Comptant ou hypothèque?

Rien ne vous empêche d'acheter votre nouvelle maison au comptant. Mais c'est là, avouons-le, une option assez exceptionnelle.

Si vous êtes de ceux qui veulent acheter une maison de façon pondérée, vous aurez recours aux Services immobiliers du Trust Royal. Ils établiront un programme de financement à votre mesure, selon vos besoins, vos projets et votre mode de vie.

L'on pourra aussi vous être utiles en d'autres domaines; que vous soyez acheteur ou vendeur.



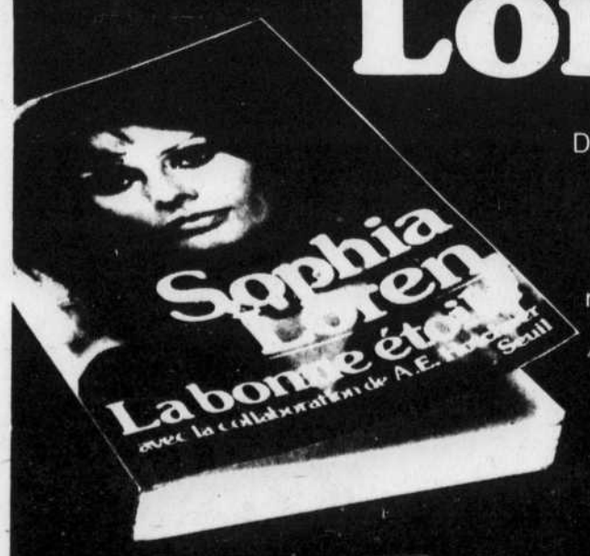
Vous n'aurez qu'à juger de l'ampleur de nos listes de propriétés et de notre façon efficace de les offrir sur le marché. Quant à nos bureaux, ils sont incontestablement à votre portée puisqu'il s'en trouve 30 dans le Grand Montréal.

Faites-nous le plaisir de passer nous voir à l'un de ces bureaux. Nous y sommes toujours à *votre* service.

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS
... à votre service

De Naples à Hollywood
Sophia Loren



Des bombardements de Naples à la carrière de star internationale, Sophia Loren raconte sa vie avec le déconcertant naturel qui a fait d'elle un personnage.

288 pages $15.95

La bonne étoile
avec la collaboration de A.E. Hotchner
Seuil

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 30 mai 1979

Les transports dans l'ouest de l'île: Québec tranchera au lieu de la CUM

par Alain Duhamel

L'affrontement entre les villes de banlieue et la Ville de Montréal au sujet de l'intégration des transports en commun dans l'ouest de l'île obligera vraisemblablement le gouvernement québécois à agir en lieu et place de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

« C'est la tragique histoire de la CUM, commente le maire de ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, président de la Conférence des maires de banlieue. Elle ne prend pas ses responsabilités et Québec intervient. »

Par le mécanisme du vote au Conseil de la CUM, l'un ou l'autre des deux blocs peut exercer un droit de vote. En effet, pour que le Conseil adopte une résolution, au moins la moitié de la délégation montréalaise et la moitié de la délégation des banlieues doivent l'appuyer.

Or, à moins que la Ville de Montréal change d'ici jeudi prochain sa position, les villes de banlieue seront les seules à soutenir la résolution sur l'intégration des trains de banlieue au réseau de la Commission de transport de la CUM. Le Conseil de la CUM doit se prononcer sur cette question au cours d'une première assemblée extraordinaire convoquée à la demande du président du comité exécutif, M. Pierre Des Marais II, maire d'Outremont.

A la seconde assemblée extraordinaire, convoquée par le comité exécutif de la CUM, l'inverse se produira: la Ville de Montréal sera seule à soutenir l'expropriation des compagnies Métropolitain Provincial et Autobus Trans-Urbain alors que les banlieues s'y opposeront.

Les villes de l'ouest de l'île de Montréal avaient consenti à l'expropriation des compagnies d'autobus, et par là à payer leur part du déficit d'exploitation de la CTCUM, à la condition que les trains de banlieue soient maintenus et intégrés au réseau.

A la suite des deux assemblées extraordinaires de jeudi, la CUM pourrait se retrouver les mains vides, ni l'une, ni l'autre des résolutions n'étant adoptées.

Les gouvernements du Québec et du Canada se sont déjà engagés dans cette affaire.

Le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, a sommé la CUM de procéder elle-même à l'expropriation des compagnies d'autobus sans quoi le gouvernement québécois allait le faire à sa place.

En prévision des résultats des assemblées extraordinaires du Conseil de la CUM, le cabinet des ministres doit être saisi aujourd'hui des diverses hypothèses d'intervention. Le ministre des Transports pourrait présenter un projet de loi imposant l'expropriation ou encore prolonger ses subventions aux compagnies d'autobus de quelques mois en espérant que son arbitrage puisse rétablir un consensus dans l'île de Montréal.

Le gouvernement du Québec a aussi donné son accord à l'intégration des trains de banlieue en prenant l'engagement, en décembre dernier, de couvrir le déficit d'exploitation des trains de la même manière qu'il couvre le déficit d'exploitation de la CTCUM. Le gouvernement québécois consentait à ce projet pourvu que le gouvernement canadien modernise à ses frais le réseau.

Sur les pressions de la Conférence des maires de banlieue et du gouvernement québécois, le gouvernement canadien acceptait d'affecter les $30 millions qu'il destinait à l'autoroute A-13 (Montréal-Mirabel) et la part du Québec dans le programme d'amélioration des transports urbains (PATU) à la modernisation des trains de banlieue. Les pourparlers entre Québec et Ottawa à ce sujet sont en cours.

Il y a quelques semaines encore, tout paraissait donc s'engager résolument vers l'intégration des transports en commun sur toute l'île de Montréal. Il ne restait plus à la CUM qu'à donner par voie de résolutions du Conseil son accord.

« La Ville de Montréal se comporte comme la plus rétrograde des villes de banlieue, déclare M. Corbeil. Nous pensions avoir évolué depuis 10 ans vers une philosophie un peu plus communautaire ».

Le président de la Conférence des maires de banlieue s'explique mal le comportement de la Ville de Montréal, laquelle, jusqu'à tout récemment, n'avait pas manifesté d'opposition à ce projet.

M. Corbeil rappelle que le projet d'intégration du transport en commun constitue l'une des recommandations du rapport du sous-comité des objectifs du schéma d'aménagement de la CUM que M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de Montréal, a signé et publié en octobre 1978.

Recours collectif pour les noms de famille «combinés»

Quatre personnes ont annoncé hier leur intention d'entreprendre, au nom de tous les parents montréalais, une procédure en recours collectif devant la Cour supérieure du Québec, pour obliger le greffier de la Ville de Montréal à procéder à l'enregistrement de leurs enfants comme ils l'entendent.

Ces deux couples, parents de fillettes âgées respectivement de cinq et quatre mois, voudraient en effet nommer officiellement celles-ci de leurs noms combinés, Matilde Théroux-Lemay dans le premier cas, Mélissa Béland-Roy dans le second.

Mais le greffier, malgré un jugement obtenu en Cour supérieure contre lui l'an dernier dans une cause semblable, refuse l'enregistrement demandé, à l'encontre du code civil.

7Gabrielle Théroux et Michel Lemay, ainsi que Diane Béland et Jacques Roy, ont donc décidé, de préférence à une coûteuse procédure judiciaire, d'en appeler de cette décision « illégale et chauviniste » selon la nouvelle loi du recours collectif. Et le 8 juin prochain, un juge de la Cour supérieure entendra leur requête.

Depuis que cette procédure est devenue possible au Québec, une seule requête a jusqu'ici été déposée dans le district judiciaire de Montréal. Elle provient d'un groupe de propriétaires de voitures Aspen et Volare qui, sous l'égide de l'Association pour la protection des automobilistes, réclameraient une indemnisation de la compagnie Chrysler pour défectuosités à leurs véhicules.

Cette deuxième requête vise d'une part à faire reconnaître le droit que le code civil accorde aux parents de donner le nom qu'ils désirent à leur enfant, et d'autre part, d'ordonner au greffier de sy conformer en procédant à l'enregistrement tel que demandé.

Les requérants veulent par ailleurs qu''à titre de mesure réparatrice, comme le prévoit le recours collectif, le juge ordonne au greffier de réparer le tort causé en corrigeant à ses frais les registres pour les rendre conformes à la volonté des parents.

Conscients que le dépôt de leur requête aura d'autant plus de poids qu'il sera appuyé par plusieurs personnes, les deux couples souhaitent l'implication de plusieurs parents dans le même cas qu'eux.

Leur avocat, Me Robert Laroche, explique que le recours collectif ne s'appliquant pas à des causes individuelles, il n'est pas nécessaire d'identifier toutes les personnes concernées, mais qu'un groupe important de celles-ci donne plus de valeur à la requête.

Le geste de MM. Lemay et Roy et de Mmes Théroux et Béland a reçu l'appui de 24 organismes, dont plusieurs voués à la défense des droits de la femme. La présidente du Conseil du statut de la femme du Québec, Mme Claire Bonenfant, souligne d'ailleurs, dans une lettre adressée au couple Théroux-Lemay, qu'il est inconcevable que le greffier de Montréal « brime la liberté de choix des parents sous le couvert d'une tradition chauviniste ».

Déblocage à la SAQ ?

La direction de la SAQ a décidé de retirer l'une de ses demandes à la table de négociation afin de faire « débloquer les pourparlers » en cours depuis plus d'un an.

Les négociateurs de la société d'Etat avaient en effet proposé de modifier le système d'horaires en vigueur pour permettre à la direction de faire travailler un samedi sur deux les employés embauchés après le 30 juin 1978. Le syndicat, qui a considéré cette demande patronale comme une « attaque contre des droits chèrement acquis », refusait de négocier cette demande de l'employeur.

Cette initiative de la SAQ a été présentée la semaine dernière au syndicat des employés de magasins, lors d'une réunion spéciale convoquée par le conciliateur provincial, M. Bernard Boulanger.

Selon le porte-parole de la SAQ, ce geste « témoigne d'un désir de répondre de façon positive à une demande du syndicat », lequel insiste pour que les 1,200 employés à plein temps et ceux embauchés depuis la signature de la dernière convention puissent ne pas travailler le samedi s'ils le désirent .

« La Société des alcools du Québec espère que son attitude conciliante incitera le syndicat à adopter désormais une position moins rigide dans la poursuite des négociations », a poursuivi le porte-parole patronal et vice-président aux communications, Sylviane Cahay-Verdon.

Le directeur des relations publiques de la SAQ, M. Claude Marier, a ajouté de son côté que le syndicat, par ses grèves tournantes des dernières semaines, « nous a forcé la main » mais que l'essentiel dorénavant, c'était ce retrait d'une demande patronale importante en vue de débloquer les pourparlers enlisés.

Les débrayages dans les magasins, qui avaient momentannément cessé la semaine dernière, ont repris lundi par un court débrayage à Lachute et hier à Saint-Lambert.

La SAQ a d'autre part annoncé qu'elle en était venue à une entente de principe avec ses 750 employés d'entrepôt, qui font partie d'un syndicat distinct de celui des magasins. Le ralentissement de travail qui affectait les entrepôts au cours des dernières semaines oblige actuellement de nombreuses succursales à se passer de marques très demandées. Au Mail Brossard, plus de 1,000 marques ne sont plus disponibles. Le directeur des relations publiques a précisé pour sa part que « d'ici deux ou trois semaines », la situation serait revenue à la normale.



Il a fallu enterrer au dépotoir d'Ottawa cette masse impressionnante de paperasse provenant du bureau du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, et qui avait été découverte au dépotoir le weed-end dernier par des journalistes de la capitale. Les journalistes ont remis par la suite à la police toute cette documentation (dont plusieurs documents confidentiels) qui avaient pris le chemin du dépotoir à la suite d'une erreur des services de nettoyage. (Photolaser CP)

La police de la CUM néglige la jeunesse

par Alain Duhamel

Les citoyens de l'île de Montréal ont l'impression que la police a abandonné son travail dans les milieux fréquentés par les jeunes.

« Je vous avoue que je suis indigné que l'on ne s'en occupe pas d'une façon plus profonde » a dit un auditeur de la Pointe-aux-Trembles en intervenant, hier, au cours de la seconde soirée de consultation du Conseil de sécurité publique (SCP) par le truchement de la télédiffusion par câble.

Cette impression est aux yeux du président de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, M. Gilles Masse, une réalité imputable à la décentralisation des effectifs.

La décentralisation des effectifs entreprise pour distribuer plus équitablement les policiers sur tout le territoire de la CUM, a conduit à la réduction ou au démantèlement des escouades spécialisées.

« C'était une merveille de section en Amérique du Nord » a dit M. Masse en parlant du Service d'aide à la jeunesse qui n'existe plus sous cette forme depuis mai 1978. « Suite à la décentralisation, il n'y a plus un policier sur le territoire qui s'occupe des jeunes qui consomment de la drogue ».

« Je ne crois pas que l'escouade ait été démantelée » devait dire le président du CSP, M. Yves Ryan, maire de Montréal-Nord. « Elle a été modifiée et on lui a ajouté les relations communautaires ».

« Mais le policier ne vient plus dans les écoles », a répondu le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mongeau. Le Conseil scolaire comme les commissions scolaires de l'île ont tous déploré la disparition du Service d'aide à la jeunesse.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a présenté un mémoire dans lequel il a insisté sur la circulation automobile dans le voisinage des écoles et sur la surveillance des immeubles. En une année, plus de 500 incidents d'origine criminelle ont causé pour plus de $3 millions en dommages et en perte aux commissions scolaires. Ces incidents surviennent généralement pendant les périodes où il n'y a pas de classe.

Par ailleurs, M. Yvon Laroche, du Patro Le Prévost, a suggéré aux policiers de fréquenter des lieux communautaires afin de prendre contact avec la jeunesse d'un quartier. Ces contacts pourraient avoir lieu « en toute gratuité ».

Un auditeur policier est intervenu afin d'inciter les centres et les organismes de jeunesse à rechercher, par le poste de leur secteur des contacts suivis avec les policiers. « Vous auriez une réponse qui vous étonnerait. On ne nous le demande pas, mais nous sommes disponibles ».

M. Yves Ryan a laissé entendre que le Service de police allait, dans un avenir qu'il n'a pas défini, tenter quelque chose du côté de la jeunesse ou tout au moins rectifier la mauvaise impression que le public peut avoir à cet égard. « Ça ne devrait pas prendre une étermité... » a-t-il dit.

La formule des consultations par le truchement de la télévision et d'une ligne ouverte paraît susciter un grand intérêt bien qu'elle ne permette pas à tous les intervenants, particulièrement ceux qui présentent des mémoires, d'exprimer complètement leur point de vue. Le débat qui s'était bien engagé entre le CSP, la Fraternité des policiers, et le public auditeur, sur les effets de l'intégration des forces policières et la décentralisation des effectifs a dû être interrompu, les organisateurs n'ayant alloué que le tiers de l'émission à cette importante discussion.

Dans le secteur de la construction

Collaboration Ottawa-Québec sur l'abandon des casiers judiciaires

par Louis-Gilles Francoeur

Le procureur spécial du ministère québécois de la Justice affecté au dossier de la construction, Me Henry Keyserlingk, a accepté de donner des avis à la Commission nationale des libérations conditionnelles lorsque cet organisme fédéral fera appel à ses services dans le cadre de ses enquêtes sur des demandes de pardon.

C'est ce qu'a confirmé hier Me Keyserlingk, qui a précisé que la commission des libérations conditionnelles avait requis ce type de collaboration de sa part au milieu d'avril et qu'une réponse affirmative lui avait été adressée à la fin du même mois.

Toutefois, Me Keyserlingk n'a pas voulu préciser s'il avait été saisi de dossiers précis par la commission fédérale depuis qu'il lui a communiqué son accord sur le principe d'une éventuelle collaboration.

L'affaire a d'autant plus d'importance que la Loi 30, adoptée en 1975 à la suite des audiences de la commission Cliche, interdit aux personnes trouvées cupables de voies de faits simples, de méfaits, d'assaut avec blessures, de vol, d'intimidation, de trafic de narcotique ou de conspiration pour commettre un de ces actes d'occuper une fonction de direction dans un syndicat de la construction au cours des cinq années qui suivent la fin de l'emprisonnement ou, s'il n'y a pas eu de peine de cet ordre, après le prononcé de la sentence. À moins d'un pardon des autorités fédérales, bien entendu.

La même loi est encore plus dure envers ceux qui ont été trouvés coupables de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire, de vol qualifié, d'extorsion, d'incendie criminel, de vol avec effraction, de détournements de fonds, d'enlèvement ou de lésions corporelles dans l'intention de blesser ou de mutiler.

Dans ces cas, l'inhabilité à occuper une fonction syndicale peut durer toute la vie à moins, toujours, d'un pardon des autorités fédérales.

Le ministère de la Justice n'a jusqu'ici, sauf erreur, intenté de poursuite contre aucun membre d'une direction syndicale, qui aurait contrevenu à l'un ou l'autre de ces articles. Mais cette époque semble révolue car le procureur de la construction, qui bénéficie depuis quelque temps de deux enquêteurs spéciaux de son ministère, a précisé hier « qu'ils se consacreront prioritairement à cette tâche ». Me Keyserlingk n'a pas précisé s'il avait reçu des plaintes précises ou si certains représentants syndicaux de la construction tombaient, à sa connaissance, sous le coup de ces deux articles de la Loi 30.

« Il n'y a pas eu d'enquête planifiée jusqu'ici mais ce sera dorénavant le cas » a-t-il dit.

L'article 54c) de la même loi prévoit une amende de $1,000 par jour ou partie de jour que dure l'infraction avec ou sans emprisonnement d'une durée maximum de deux ans.

Me Keyserlingk a récemment demandé aux tuteurs en charge de certains syndicats de la construction de « rappeler » à leurs membres de se souvenir de ces dispositions de la loi.

Les pardons, que peuvent octroyer les autorités fédérales,pourraient techniquement permettre à des employés de la construction trouvés coupables de l'un des chefs d'accusation décrits dans la loi de postuler des fonctions syndicales. Il semble donc que la Commission fédérale des libérations conditionnelles, qui est appelée à se prononcer sur l'opportunité d'un pardon, veuille aller aux sources les mieux informées au Québec afin d'obtenir des avis fouillés sur la conduite des criminels, qui se disent en voie de réhabilitation.

Me Keyserlingk est en effet l'un des mieux placés pour donner des renseignements précis sur un individu dans cette industrie tumultueuse. Il supervise de très nombreuses enquêtes effectuées notamment par la Sûreté du Québec, la police de la CUM et certains enquêteurs du ministère de la Justice relativement à la construction.

Parmi les dossiers actuellement ouverts et connus, qui relèvent de lui, on note tout particulièrement une préenquête à huis clos dirigée par le juge A. Chaloux sur de présumées extorsions commises entre 1972 et l'automne dernier. On se rappellera que les policiers de la SQ avaient déclenché une opération d'envergure en rapport avec cette affaire lorsqu'ils ont perquisitionné l'an dernier chez plus de 100 personnages connus de la construction.

Me Keyserlingk est aussi en rapport avec l'Office de la construction, qui semble décidé depuis quelque temps à utiliser au besoin ses pouvoirs de commission d'enquête dans le domaine du placement.

Ce n'est pas la première fois que le ministère de la Justice intervient auprès de la Commission des libérations conditionnelles dans un dossier de la construction. Il y a quelques années, le gouvernement avait donné un avis défavorable dans le cas d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, qui avait demandé son pardon pour une affaire ancienne.

Critère et les Collèges

L'Association des collèges communautaires du Canada tient sa huitième conférence annuelle cette semaine au Méridien parallèlement au colloque de la revue *Critère* portant sur la déprofessionnalisation.

Près de 1,000 participants à ces assises profitent des mêmes personnes ressources et des conférences prononcées par des spécialistes de toutes les disciplines.

Aujourd'hui, M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, sera le conférencier invité au banquet de clôture de ces congrès qui regroupent en majorité des éducateurs des deux communautés linguistiques du Canada.

Les travaux de *Critère* portent aujourd'hui sur « Les professions, pratiques sociales et savoir-faire », une réflexion que proposera M. Fernand Dumont, sociologue de l'Université Laval. M. Edgar Morin, sociologue de Paris, livrera également le fruit de ses travaux.

Lazure et les hôpitaux

QUÉBEC (PC) — De façon générale, les services essentiels sont bien assurés dans les hôpitaux lors des débrayages, a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Seuls deux hôpitaux sur 50 ont connu « certaines difficultés » à ce sujet, a dit le minsitre qui a nommé l'hôpital Laval, de Québec, et l'hôpital des Iles-de-la-Madeleine.

Le minsitre a profité de l'occasion pour lancer un appel au « sens du devoir » au personnel de ces hôpitaux. M. Lazure répondait aux questions posées par le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest.

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré de son côté que le Comité sur les services essentiels, présidé par M. Gérard Picard, était un organisme autonome.

Le comité, au lieu d'informer le public, comme il a le mandat de faire, a choisi jusqu'ici de favoriser les ententes et ce sera à ce comité de décider à quel moment il changera sa position, a dit M. Johnson.

Fin de la grève à Murdochville

MURDOCHVILLE (PC) — Les mineurs et les cols bleus en grève à la société Gaspé Copper Mines se sont prononcés hier dans une proportion de 60% en faveur à l'accord de principe intervenu en fin de semaine entre leurs négociateurs et la partie patronale.

Syndiqués des métallos unis d'Amérique, les 1,200 travailleurs ont débrayé il y a près de huit mois. Il a été impossible de connaître immédiatement les modalités de l'entente. C'est le 17 octobre que les mineurs avaient débrayé à l'appui de leurs revendications salariales.

Le syndicat réclamait des augmentations de salaire totalisant $2.97 de l'heure et réparties sur un contrat de deux ans, alors que la compagnie offrait 75 cents en deux étapes et ce, au cours d'un contrat de même durée.

Le travail devrait reprendre dès la semaine prochaine.

AUJOURD'HUI

A 8 h 45, colloque de l'Ecole des hautes études commerciales sur l'avenir de Montréal, aux HEC, 5255 avenue Decelles; conférence de M. Jean Drapeau, maire de Montréal, à 16 h.

■

Jusqu'à demain, congrès de l'Institut canadien de science et technologie alimentaire, à l'hôtel Hilton de Québec.

■

Dernière journée du congrès de l'Institut canadien de la distribution alimentaire, à l'hôtel Régence Hyatt de Montréal.

■

Dernière journée du congrès de l'Association des collèges communautaires du Canada et du colloque « Critère » sur la déprofessionnalisation, à l'hôtel Méridien du complexe Desjardins.

À 18 h 30, à Blue Bonnets, gala François-Michelle, clinique pédagogique pour jeunes handicapés, sous la présidence d'honneur du lieutenant-gouverneur du Québec et Mme Jean-Pierre Côté, et en présence de M. Pierre Elliott Trudeau.

■

A compter d'aujourd'hui, et jusqu'à vendredi, congrès de l'Association de placement universitaire et collégial, à l'hôtel Loews La Cité.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: au manège militaire de Saint-Hyacinthe, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à la salle des syndicats nationaux de Tracy, 900 rue de L'Eglise, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à l'édifice Sun Life de Montréal, 1155 rue Metcalfe, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Jeudi, le 31 mai 1979

à 5h00 P.M.

à la succursale Lapierre
centre d'achat K-Mart
2107 Lapierre, suite 108
LaSalle

BIENVENUE À TOUS

AQTE

Moi un pollueur?

JAMAIS!

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Un retour en arrière

APRÈS des années d'incurie de la part des autorités fédérales et provinciales, après aussi des années de division entre les villes de l'île de Montréal, le dossier du transport en commun paraissait enfin devoir prendre un tournant favorable. Le gouvernement central avait finalement accepté de financer la remise en état des trains de banlieue, le gouvernement provincial était tombé d'accord avec les municipalités pour partager un éventuel déficit d'exploitation, et celles-ci s'acheminaient vers un règlement général du problème du transport en commun dans l'ouest de la Communauté urbaine. C'était trop beau. Voilà que l'administration Drapeau-Lamarre, en s'opposant à l'intégration des trains de banlieue, risque de compromettre l'avenir prometteur qui s'annonçait de ce côté et, du même coup, freine la relance du transport en commun, si vital pour toute la CUM.

Que se passe-t-il donc de nouveau qui explique, sinon justifie, la position nouvelle, la volte-face adoptée par la Ville de Montréal? Peut-être M. Jean Drapeau et le successeur de M. Gérald Niding, M. Yvon Lamarre, feront-ils des révélations convaincantes, demain, lors des « deux » réunions spéciales et contradictoires de la CUM. Il est douteux qu'ils puissent apporter des justifications suffisantes pour rendre acceptable ce qui, hélas, se présente comme un incroyable retour en arrière.

■

L'intégration du transport en commun dans l'ouest de l'île de Montréal répondait à trois besoins importants: donner un moyen de transport public efficace à la population de cette partie de la banlieue ouest; réduire la pression automobile sur le centre-ville de la métropole; consolider le financement du transport en commun en augmentant le nombre des villes contributrices. À plus long terme, cette orientation des axes de communication devait favoriser la consolidation du développement, de la population et, par voie de conséquence, la stabilité fiscale de toute la Communauté urbaine. Il avait fallu des années pour le comprendre, mais enfin tous les gouvernements intéressés étaient venus à bout de se mettre d'accord. Les problèmes de juridiction, de financement et de fonctionnement avaient cessé de paraître insurmontables. Pour une fois, Montréal allait rattraper un retard historique, tout en faisant un choix d'aménagement urbain d'avant-garde.

Or, une telle politique ne peut réalistement reposer sur d'autres infrastructures que sur le rail, dont les voies sont déjà en place et qui jouit d'une clientèle non négligeable, et sur un service de rabattement par autobus. Les villes de banlieue avaient accepté qu'on procède à cette double intégration. On voit mal du reste comment il aurait été possible, en saine administration et en bonne desserte des usagers, de faire l'une tout en refusant de procéder à l'autre. Les autorités gouvernementales à Québec et à Ottawa avaient surmonté nombre d'obstacles politiques pour permettre justement une telle solution d'ensemble. Il est donc étonnant qu'à la dernière minute, au moment où un règlement est à portée de la main, l'administration Drapeau-Lamarre fasse faux bond.

Il n'est jamais facile de voir clair dans les intentions de l'hôtel de ville de la métropole où l'administration Lamarre reste aussi secrète que le régime Niding. L'attitude du président du comité exécutif est d'autant plus déroutante qu'il avait recherché avec zèle depuis quelques années à associer son nom à toutes les mesures progressistes étudiées par la CUM. On n'ose croire que les finances de la Ville soient à ce point précaires qu'il ne lui soit plus possible de s'associer à tout projet communautaire de quelque importance dans l'île. Il est vrai que l'agrandissement du territoire desservi par la Commission de transport ne va pas apporter que des revenus et que les pouvoirs publics devront soutenir un déficit d'exploitation. Mais c'est là un prix bien modeste à payer en regard des pertes qui nous attendent si le transport en commun ne devient pas une priorité politique à Montréal.

Se pourrait-il que la métropole, dont la population décline, ne veuille plus soutenir des mesures propres à prévenir un déclin démographique en banlieue, par crainte d'une érosion de l'hégémonie de Montréal au conseil et au comité exécutif de la CUM? Si tel est le calcul des dirigeants du Parti civique, ils font montre d'une sérieuse myopie. Ce n'est pas en empêchant la banlieue, dans l'île même, de résoudre ses problèmes de communication, que l'on va stopper les déménagements des Montréalais et ramener en ville ceux qui ont fui Montréal depuis quinze ans. La Ville redoute de perdre la majorité à la CUM. Cette éventualité sera inéluctable si, sur son propre territoire, l'administration Drapeau-Lamarre s'en tient à des projets superficiels au lieu de rendre la ville vivable pour ceux qui y habitent.

Aussi faut-il souhaiter que les représentants de la Ville de Montréal au conseil de la CUM incitent leurs dirigeants à adopter une position plus ouverte sur l'avenir. Il en va non seulement de l'intérêt de tous en matière de transport, mais également de l'autorité de la CUM elle-même. Les édiles de la métropole comme ceux de la banlieue ont le devoir de résoudre à Montréal les problèmes de Montréal. Il serait déplorable que, par le jeu du double véto, les premiers bloquent l'intégration des trains, laissant aux seconds, le triste choix de bloquer l'expropriation des autobus ou de se subdiviser entre eux à leur tour! Dans une Communauté comme la CUM, c'est l'ensemble des avantages pour toute la population qu'il faut regarder, non pas d'abord les inconvénients qui peuvent en résulter pour un temps dans une ou l'autre partie de l'île.

Autrement, il ne restera plus d'autre voie de solution que l'intervention législative. On croit savoir que le ministre des Transports et ses collègues sont prêts à déposer un projet de loi pour imposer au besoin l'expropriation des autobus du West-Island. Les autorités provinciales, si jamais Montréal sabote l'intégration des trains de banlieue, seront peut-être tentées de tout reporter à plus tard. Ce serait encourager la paralysie des institutions communautaires à Montréal. Québec a agi d'autorité dans le dossier de la police. Celui du transport en commun ne donne pas lieu à des émeutes, mais il est non moins vital pour l'avenir de la CUM et le bien-être de sa population.

Si Montréal refuse de prendre le train, Québec devra le faire à sa place.

Jean-Claude LECLERC

Le fouillis pour demain

Quelle limite devra atteindre le fouillis avant que le ministre de l'Education se décide à rouvrir le dossier de la restructuration scolaire de l'île de Montréal? Nul ne retrouvera bientôt plus ses enfants dans le chassé-croisé de juridictions, les doubles emplois, les duplications administratives que l'incurie et les craintes politiques laissent se perpétuer et se multiplier.

Voilà qu'on apprend, au début de cette semaine, que le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) prévoit se transformer, d'ici cinq ans et en respectant scrupuleusement la Loi 101, en commission scolaire mi-anglophone mi-francophone, sur le modèle de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Oeuvrant dans le même territoire ou à peu près, les deux commissions, à partir de la seule distinction religieuse dont on sait combien elle est tenue, devront donc, pour survivre et maintenir leur personnel comme leur pouvoir, se livrer concurrence aux inscriptions.

Si le BEPGM donnait suite à ses désirs, et rien ne saurait l'en empêcher en l'état actuel de l'insouciance ministérielle, la plus grande commission scolaire de langue anglaise du Québec prendrait en charge l'enseignement, en français, de milliers d'élèves auxquels la Loi 101 défend l'accès à l'école anglaise. Comme il s'agit d'enfants de familles néo-québécoises qui ne sont pas tous catholiques, que la CECM ne se montre guère oecuménique actuellement et que le BEPGM, par sa nature, offre de meilleures garanties pour l'enseignement de l'anglais langue seconde, on peut facilement prévoir que la commission protestante aura le plus fort taux d'attraction. Il serait intéressant de savoir ce que le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, pense de ce curieux résultat de la Loi 101.

■

Loin de nous l'idée de faire grief au BEPGM de ses plans. La commission protestante a actuellement 42,674 inscrits, dont 40,422 à son réseau anglophone, et 2,252 à son réseau francophone, selon les statistiques du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Elle a des cadres, des professionnels, des enseignants et un personnel administratif nombreux à son service, qui craignent tous d'avoir à subir le contrecoup de la diminution inévitable des effectifs anglophones. La commission a au surplus parfaitement le droit de dispenser l'enseignement en français; elle y a été fort réticente autrefois, notamment au niveau secondaire, mais elle se convertit rapidement par la force des choses. Ses classes d'immersion française, en particulier, ont un tel succès qu'elle voit maintenant le salut dans la francisation.

Pour mettre de l'ordre dans ses programmes, où se côtoient classes d'accueil, classes d'immersion au primaire ou au secondaire, classes anglaises régulières, classes françaises régulières, le BEPGM se lançait au début de cette semaine dans une vaste opération de consultation des parents anglophones sur la façon dont ils voudraient que leurs enfants acquièrent une connaissance fonctionnelle du français: maintien de l'immersion, remplacement par des cours intensifs, formules mixtes, etc. Coexistant souvent dans les mêmes écoles, les filières actuelles amènent des fractionnements de groupes et des problèmes administratifs de plus en plus complexes.

Le plus intéressant, dans cette consultation, est cependant la façon dont le BEPGM présente son avenir. La commission protestante fournit en effet aux parents un tableau de prévisions démographiques étonnantes: d'ici 1984-85, son secteur anglais régulier serait en chute libre, déclinant au début de 15% annuellement et vers la fin de 25% pour ne compter plus que 11,300 élèves au milieu des années 80; son secteur français pour les élèves de langue maternelle française resterait à son mince niveau actuel de quelque 1,500 élèves; enfin son secteur d'accueil, qu'on nomme significativement « enseignement français aux conditions de la Loi 101 », sextuplerait d'ici 1984-85 pour atteindre 11,720 élèves. On voit donc très bien quelle est la clientèle-cible que se propose le BEPGM pour son réseau français nouveau genre, c'est-à-dire celle-là même que devrait tenter d'attirer la plus grande commission scolaire de langue française au Québec, la CECM.

Certes, les calculs démographiques du BEPGM sont assez farfelus. Les experts du Conseil scolaire de l'île de Montréal ont contesté en mars dernier les prévisions pessimistes pour le secteur anglophone du BEPGM, dont ils estiment le taux de déclin à une moyenne de 6% ou 7% pour les prochaines années. Et la multiplication à laquelle se livre le BEPGM pour prédire ses effectifs francophones ne saurait être autre chose qu'un voeu.

Mais si ce voeu se réalise, et rien ne semble vouloir l'entraver maintenant, c'est la cacophonie qui se perpétuera dans l'ensemble du système scolaire de l'île de Montréal.

Commissions scolaires catholiques et protestantes, dans les mêmes quartiers, s'arracheront les élèves à inscrire au réseau francophone. Et à qui appartiendront les célèbres « dernières écoles de quartier » si chères au ministre de l'Éducation? Chaque commission pourra légitimement les réclamer. On imagine aussi le gaspillage en transport scolaire, déjà commencé d'ailleurs.

Encore une fois, et de façon plus évidente que jamais, c'est le découpage des commissions scolaires selon la confessionnalité qui paraît impraticable dans l'île de Montréal. Les huit commissions scolaires, deux protestantes et six catholiques, ont toutes la responsabilité de deux réseaux linguistiques; dans six cas, les effectifs anglophones sont de moins de 10,000 élèves (à Verdun, il y en a 1,367 et à Sainte-Croix 2,583). Il deviendra bientôt impossible de leur offrir un encadrement pédagogique de qualité, faute d'une population suffisante.

D'ici cinq ans, peut-on prévoir, l'ensemble de la population anglophone scolaire de l'île de Montréal sera de 70,000 à 80,000 élèves, soit de quoi former, selon un découpage linguistique, deux ou trois commissions scolaires de taille fonctionnelle, et d'administration rationnelle. Pour la minorité anglophone du Québec, l'homogénéisation linguistique de ses commissions scolaires serait une garantie pour l'avenir. Nombreux sont ses leaders qui le reconnaissent après s'y être opposés lors de la dernière vaine opération de restructuration scolaire en 1976. C'est avoir une peur démesurée de son ombre, et la plus complète insouciance du futur, pour Québec, que d'hésiter encore à intervenir.

Lise BISSONNETTE

ACTUALITÉ

La relève libérale

par Robert Décary

Même si le Parti libéral du Canada se rallie, galamment et avec l'esprit de solidarité qui fait sa force dans les moments difficiles, au chef qui l'a conduit à l'abattoir, les jours de M. Trudeau, à la tête de ses troupes, sont comptés. Le Parti libéral, s'il veut redevenir le parti de tous les Canadiens, devra se laisser emporter, lui aussi, par le vent de changement qui a soufflé le 22 mai et qui soufflait depuis de nombreux mois. La défaite qu'il a subie lui sera profitable, dans la mesure où il acceptera de se renouveler et de se donner une nouvelle direction.

M. Trudeau doit résister à la tentation de croire que la fin d'un chef signifie la fin d'un rêve et l'abandon d'un idéal. D'autres que lui, au sein de son parti et ailleurs, avaient rêvé avant lui, et d'autres rêveront après lui. Un pays, c'est un peu comme un rêve sans cesse inachevé, et ce n'est pas renoncer à l'intégrité de l'idéal poursuivi que de laisser d'autres hommes continuer la tâche.

La moisson électorale, si elle n'a pas permis aux libéraux de se maintenir au pouvoir, n'en a pas moins rafraîchi considérablement les perspectives d'un congrès au leadership. Autant, avant les élections, ces perspectives étaient déprimantes, faute de candidats intéressants et neufs, autant, après les élections, il est permis de rêver à un congrès aussi stimulant que celui qui avait élu M. Trudeau en 1968.

Il y a, bien sûr, les noms de ces fantômes qui hantent les corridors de l'establishment libéral torontois et qui reprendraient corps si congrès au leadership il y avait. Il y a, par exemple, un John Turner, qui attend discrètement un moment qui soit propice à une rentrée qu'il voudrait triomphale. Il y a Donald MacDonald, l'ancien ministre des Finances, qui demeure l'une des figures les plus respectées de l'ancien régime. Il y a peut-être l'universitaire torontois John Evans (qu'il ne faut pas confondre avec le candidat du même nom élu dans Ottawa-Centre), qui avait claqué la porte après sa défaite aux mains de David Crombie l'automne dernier, et à qui plusieurs avaient prédit un brillant avenir au sein du Parti libéral, mais qui aura peine à faire oublier son inexpérience.

Il y aura, surtout, les noms de nouveaux élus, dont certains, encore peu connus de la population, chercheront à s'affirmer au cours des prochains mois et qui ont, au départ, le très grand mérite d'avoir survécu, au Canada anglais, à la vague anti-libérale.

Il faudra surveiller le nouveau député de Vancouver-centre, M. Art Phillips, qui, après un recomptage, a réussi à éviter le blanchissage aux libéraux en Colombie-Britannique. Ancien maire de Vancouver, économiste, millionnaire, jeune (48 ans), sportif, possédant le « John Turner look », M. Phillips était, dit-on, destiné au ministère des Finances, si son parti avait été réélu.

Il faudra surveiller, aussi, le nouveau député de Winnipeg-Fort Garry, M. Lloyd Axworthy, qui avait renoncé à son siège à l'Assemblée législative du Manitoba et qui a pu triompher d'un des gros canons conservateurs au Manitoba, M. Sydney Spivak. Le palmarès de M. Axworthy impressionne, déjà, même s'il n'a que 39 ans: doctorat de l'Université de Princeton, ancien adjoint de John Turner et de Paul Hellyer, directeur de l'Institut des affaires urbaines de l'Université de Winnipeg...

En Ontario, il n'est pas impossible que les anciens ministres John Munro (député de Hamilton-est) et Herb Gray (député de Windsor-ouest), forts de leur réélection, se découvrent des ambitions de leadership. Mais le nom qui a refait surface, d'éclatante façon, au soir du 22 mai, est celui de M. Jean-Luc Pepin: concédant au départ une majorité de quelque 16,000 voix à son adversaire, M. Jean Pigott, M. Pépin a ravi le comté d'Ottawa-Carleton avec une majorité de près de 7,000 voix. En termes politiques, cela devrait lui donner une prestige considérable. Ancien ministre, ex-président de la Commission de la lutte à l'inflation, ex-coprésident de la Commission de l'unité canadienne, M. Pépin part avec une bonne longueur d'avance sur tous les autres candidats francophones, d'autant plus que, contrairement à Marc Lalonde et André Ouellet, il n'est plus associé à l'image de M. Trudeau et est, de tous les députés francophones, le seul qui offre une possibilité réelle de renouvellement d'hommes et d'idées. M. Pépin aura cependant du mal à obtenir l'appui du caucus québécois, qui obéit généralement à un establishment qui ne se réjouit pas particulièrement des succès de l'ancien député de Drummond, et il fera face surtout à un obstacle qui pourrait être insurmontable: même s'il a été élu en Ontario, il n'en est pas moins un député francophone, et la tradition d'alternance, chère au Parti libéral du Canada, exige que le prochain chef soit un anglophone.

Il sera intéressant de surveiller, au cours des prochains mois, les manoeuvres des aspirants au trône de M. Trudeau. Une seule chose est certaine: les candidats anglophones seront facilement identifiables, par les efforts qu'ils consacreront à apprendre le français.

LETTRES AU DEVOIR

■ A chacun son rêve

(Lettre adressée à M. Alain Lemieux, Le Devoir 18 mai)

Il n'est pas du tout question ici de me porter à la défense de M. Pierre Vadeboncoeur, je sais celui-ci fort habile pour ce faire seul; je veux simplement commenter votre écrit paru dans ce quotidien du 18 mai. Je n'avais d'ailleurs pas pris connaissance de la prose antérieure de M. Vadeboncoeur.

Vous dites M. Lemieux, essayer de retracer les véritables motifs qui feraient que deux nations en coexistence ne pourraient pas s'entendre et générer des relations positives. Si l'on s'entend sur les termes et si l'on parle de deux nations en rapport d'égal à égal et dans le respect mutuel de leurs droits et de leur identité propre, ne cherchez plus, vous n'en trouverez pas. Sauf que dans le cas qui nous occupe, il y a malentendu; dans le rapport Canada Québec, la relation n'est pas d'égal à égal. Tant que la démocratie parlementaire britannique est ce qu'elle est, la loi du plus grand nombre a force de loi. Les 75 députés québécois à Ottawa ne renverseront ni ne modifieront substantiellement les décisions des 209 autres.

Québec Ottawa est donc une relation de majorité à minorité, nous sommes donc loin de la prépondérance: Consulter le bilan des conférences constitutionnelles depuis 20 ans et vérifiez les prises de position de Joe Clark sur l'autodétermination du Québec.

Demandez-vous aussi ce que vous feriez avec la moitié de vos maigres pouvoirs aux mains de l'Autre, c'est-à-dire 12 milliards de nos impôts administrés par l'autre. Vous accusez M. Vadeboncoeur de fondre devant un problème insurmontable et je vous accuse de ne pas vous être rendu compte seulement qu'il y avait problème.

Vous ajoutez plus loin que le nationalisme est dépassé et dangereux... le nationalisme de M. Trudeau n'est pas dépassé et n'est pas dangereux (octobre 70) seul le nationalisme québécois doit être honni. Le nationalisme est aux nations ce que l'égocentrisme est aux individus. L'égocentrisme n'est pas dépassé mais je vous accorde qu'il est dangereux... comme la vie. Avant d'être conscient des autres, il faut d'abord s'appartenir et être conscient de soi. La psychologie du colonisé est presqu'exclusivement centrée sur l'autre, son égo est pratiquement anihilé au profit de l'autre.

Vous êtes libre et votre rêve n'est pas le sien; Je ne suis pas sûr d'être libre et sûrement mon rêve n'est pas le vôtre... et c'est très bien ainsi.

Le Québec n'a jamais évolué avec le fédéralisme, mais bien malgré lui. Comme la plupart des individus composant cette nation, le Québec a vécu, vit et vivra à « contre-jeunesse »... c'est la loi de l'Homme et des nations... il n'y a aucune conférence constitutionnelle pour changer cela.

Personne ne doit transiger sur l'essentiel dites-vous et vous avez raison; mais que faire pour ouvrir l'éventail des moyens quand ceux-ci nous échappent et ne sont pas en notre possession? Pourquoi ne serait-ce pas au tour de l'autre à ouvrir son éventail? Comment expliquez-vous que ce soit rouge au Québec et bleu ailleurs? Pourquoi n'avons-nous pas voté bleu comme deux nations qui se tiennent, se comprennent, se respectent et s'aiment? Pourquoi sommes-nous sociaux-démocrates au Québec et conservateurs partout ailleurs? Ce sont sans doute des coïncidences?

Les Québécois sont fatigués de faire les frais de ce pays qui n'est qu'une fiction juridique et qui ne tient encore que par la peur.

James PAULIN

Rimouski, 23 mai.

■ Une technologie qui ne convient pas au tiers monde

(Lettre adressée à M. Jacques Lemaire dont l'article « Les technologies et le tiers monde » paraissait dans LE DEVOIR du 24 mai).

Le manque de financement et le chômage sont deux problèmes majeurs nuisant au développement des pays du tiers monde. La technologie de pointe peut-elle les régler?

Elle ne peut sûrement pas améliorer la situation financière. En fait, elle ne fera qu'accentuer le problème puisque la majeure partie des matériaux nécessaires à la construction des usines à haute technologie devront être importés. De plus les pays adhérant à cette technologie seront forcés d'améliorer leur système d'éducation dans le but évident de former des ingénieurs et des techniciens.

Le chômage est un problème beaucoup plus grave puisqu'il affecte la santé mentale de l'homme. L'homme a besoin de se sentir utile à la société dans laquelle il vit. En participant à la création d'un objectif national quelconque, l'homme se développe même si sa part est très petite et si son travail est peu productif. Donc, si l'objectif des pays du tiers monde est d'assurer le développement de leurs citoyens au lieu de la maximiser la productivité de ceux qui travaillent, ils doivent nécessairement fournir un emploi à ceux qui sont capables et qui veulent travailler.

Comment réaliser cet objectif? Vous proposez la technologie de pointe et vous avancez comme argument qu'elle permettra à l'homme de sortir de sa dépendance face à la nature. Est-ce que la technologie de pointe nous protège des phénomènes naturels ou n'est-elle pas plutôt en train de détruire le cadre naturel dans lequel l'homme pouvait vivre? De plus, il n'est pas nécessaire d'employer les techniques avancées pour enrayer les sécheresses et les inondations. Il suffit de planter des arbres. Bouddha le savait et pourtant il n'était pas un ingénieur forestier.

Cette technologie avancée qui est tant voulue, non pas par le tiers monde mais par les dirigeants du tiers monde formés dans nos universités, peut-elle éliminer le chômage des pays en voie de développement?

Il est évident, compte tenu des moyens qu'ils ont à leur disposition que les pays pauvres ne pourront se payer un grand nombre d'usines à technologie avancée. Ils ne pourront donc fournir qu'une quantité limitée d'emplois et le chômage persistera. De plus les produits de ces usines auront très peu de débouchés puisque la majorité de la population demeurera très pauvre de telle sorte qu'elle ne pourra se les procurer. De toute façon elle n'en a pas besoin, elle a besoin de se nourrir. Il ne reste que la possibilité de les exporter vers les pays industrialisés.

En utilisant la technologie de pointe comme base de développement, les pays du tiers monde ne feront qu'accentuer leur dépendance et leur sous-développement; dépendants de l'aide étrangère pour financer les projets, des matériaux, et du savoir pour construire les usines ainsi que des marchés extérieurs pour écouler les produits.

Si l'objectif est de sortir les pays du tiers monde du sous-développement il faut absolument créer de l'emploi afin d'occuper l'essentiel de la population. Pour cela on doit utiliser une technologie appropriée, qui est seule capable de régler les problèmes de financement et de chômage.

Pierre CHARLEBOIS

Gatineau, le 24 mai.

■ La CIL pollue MacMasterville

(Lettre adressée à M. Marcel Léger, ministre d'État à l'Environnement du Québec)

Je tiens à porter à votre attention une situation de moins en moins tolérable qui se produit journellement à MacMasterville où sont situées les installations de la CIL, fabricant de produits explosifs et chimiques. Cette municipalité est à proximité d'une énorme bombe suffisamment puissante pour la souffler en entier et peut-être même une partie des villes environnantes; nous en avons d'ailleurs eu une vague aperçu lors de la déflagration du 1er octobre 1975 qui a coûté la vie à huit travailleurs èt causé d'innombrables dommages matériels aux résidences et commerces situés à plus d'un mille à la ronde. Nonobstant cette perpétuelle menace, cette entreprise prive impunément la population environnante d'un droit élémentaire soit de vivre dans un environnement sain et de respirer de l'air libre de résidus industriels dégageant des odeurs nauséabondes de soufre, d'acide et différents autres produits qu'un chimiste aurait vite fait d'identifier.

Il est de même reconnu sur le marché immobilier, que les résidences situées dans cette zone sont désavantagées.

Cette entreprise exploite les ressources humaines de la région depuis près d'un siècle mais, cela ne lui permet pas pour autant de polluer indûment une richesse inestimable: l'eau et l'air pur, éléments essentiels à la survie de toutes les espèces.

Je me fais donc porte-parole d'une majorité silencieuse qui craint des représailles de la part du principal employeur de la région, en vous demandant M. le Ministre d'intervenir en forçant cette entreprise peu soucieuse de la qualité de vie, à prendre les moyens nécessaires pour remédier à cette situation.

Laurent LAJOIE

MacMasterville, le 18 mai 1979

■ Un aspect important du 22 mai

Dans votre éditorial du 24 mai 1979, vous avez fait votre analyse des résultats du scrutin du 22 mai. Votre analyse m'apparaît assez complète et exacte. Je voudrais cependant vous faire part d'un aspect important du résultat du scrutin qui n'a pas été traité ouvertement. Le 22 mai, le Québec a voté pour élire un premier ministre canadien-français dans le but d'avoir un des nôtres à Ottawa pour défendre les droits de la minorité canadienne-française. Le Québec n'a pas appuyé un premier ministre canadien anglophone qui enlève aux Canadiens français le droit à l'autodétermination. Les Canadiens français, fidèles à leur complexe d'infériorité, ou encore fidèles à leurs préjugés à l'égard des Canadiens anglais, n'ont pas osé prendre le risque d'être gouvernés par un anglophone. Autant le défi est grand pour M. Clark de gouverner le pays en respectant les droits et les aspirations des Canadiens français, autant le défi est grand pour les Canadiens français eux-mêmes qui devront mettre de côté leur complexe d'infériorité et leurs préjugés pour faire savoir au gouvernement Clark qu'ils entendent travailler à l'édification d'un pays propsère et fort dans le respect de leurs droits.

Dr Jean LETTÉ M.V.

Sainte-Marie-de-Beauce,
le 25 mai.

■ La Loire et le Québec

Merci d'avoir publié dans LE DEVOIR de mercredi 23 mai l'article de Régis Dugotat ("Le Monde") sur la Loire, le plus long fleuve de France.

L'article me touche personnellement car je suis né il y a 66 ans dans les monts du Vivarais, à quelques km du mont Gerbier de Jonc, où la Loire prend sa source.

Mon frère habite encore "Pierres grises", la maison familiale.

Ce fleuve qui n'ose aller salir les tours de Notre-Dame de Chartres, si chères à Péguy, devrait être pour les Québécois et les « Français d'Amérique », comme on les appelaient au temps de la Nouvelle-France, un symbole d'unité et de persévérance.

En effet, la plupart de leurs ancêtres sont venus du Bassin de la Loire: Perche, Normandie, Bretagne, Anjou, Charentes, etc.

C'est aussi de son château d'Onzain, sur la Loire, que Angélique des Méloizes, épouse du coquin Péan, la « Madame de Pompadour de Québec, » prodiguait ses bonnes oeuvres à ces Français d'Amérique qui n'avaient pas eu le courage d'y rester.

Pastichant une phrase de Régis Gustotat, je dirai: « Chargé de culture et d'histoire, ce peuple français d'Amérique refuse de se rendre! »

Comment?

Il semble que bientôt on en offrira aux Québécois le moyen!

Rév. Jacques BEAUDON
D.D.

Melbourne, 24 mai

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

PQ: la bataille pour la vice-présidence

Lors de son septième congrès, de vendredi à dimanche prochain à Québec, le Parti québécois procédera à l'élection d'un nouvel exécutif national. Cette année, l'attention est centrée sur l'affrontement, pour l'obtention de la vice-présidence, entre deux militants bien connus du parti, Mme Louise Harel et M. Pierre Renaud. Jusqu'à tout récemment, Mme Harel était présidente de la région Montréal-Centre du parti, poste qu'elle occupait depuis 1974. M. Renaud est président du Conseil exécutif du parti depuis 1977. Les deux prétendants à la vice-présidence expriment ici les raisons de leur candidature.

■ «Nous présenter aux Québécois tels que nous sommes...»

par
Louise Harel

LE Parti québécois est, depuis son origine, il y a 10 ans, un vaste rassemblement de femmes et d'hommes, issus de courants de pensée et, parfois, de formations politiques différents, qui ont mis en commun leur volonté de donner aux Québécois la maîtrise de leur destin.

Cette volonté de faire route commune devait notamment se manifester, tout au cours de l'histoire du Parti, par la recherche constante de l'équilibre interne. Premier parti de masse au Québec à adopter un fonctionnement à la fois public et démocratique et une direction collégiale, le Parti s'est présenté aux Québécois comme une équipe soudée par cette volonté commune malgré les revers considérables des premières années.

De cette équipe, mis à part le rôle-clé joué par M. Lévesque en tant que président du Parti, deux fonctions sont toujours nettement ressorties, à savoir celles de vice-présidence et de présidence du conseil exécutif.

La vice-présidence est importante, bien plus à cause de la personnalité de l'homme qui a occupé de poste, des débuts du Parti jusqu'à la prise du pouvoir en 1976, il s'agit du Dr Laurin, qu'à cause des fonctions rattachées au poste.

À dire vrai, le vice-président a toujours partagé ses fonctions de représentation avec le président du conseil exécutif, poste occupé successivement par Jacques Parizeau, Pierre Marois, Camille Laurin (le seul à avoir cumulé les deux fonctions) et, actuellement, Pierre Renaud; ce poste implique en plus la présidence des réunions de l'exécutif national, la convocation des conseils nationaux et la présentation, lors de ces conseils, de rapports sur la bonne marche et l'orientation du parti.

Ma candidature à la vice-présidence, à la suite de la décision du Dr Robert Lussier de ne pas solliciter un nouveau mandat, s'inscrit dans le contexte de cette direction collégiale, profondément ancrée dans les moeurs du parti, continuellement recherchée au fil des 10 dernières années et, comme jamais, nécessaire à la réalisation de notre projet.

Un des signes distinctifs des Québécois demeure ce sentiment profond d'appartenance régionale.

J'ai été, dès les débuts, parmi celles et ceux qui ont suscité et travaillé au regroupement de notre parti en régions. Ce dont je peux le plus témoigner par mon métier de militante pendant huit ans dans l'équipe de Montréal-Centre, c'est de la nécessité absolument vitale de structures locales et régionales fortes, dynamiques et entreprenantes. Les 13 régions qui composent notre parti sont des lieux de concertation absolument essentiels à la réalisation de notre projet politique immédiat et du projet de société auquel nous aspirons.

En tant que vice-présidente, ce dont je veux aussi témoigner, c'est de la nécessité, comme jamais, de mettre au rancart dans le Parti toute attitude bureaucratique, stratégie au sommet ou concertation forcée. Notre stratégie doit être ouverte et large puisqu'elle s'adresse à toutes les Québécoises et les Québécois qui veulent se donner un pays. La concertation de notre parti ne peut se faire que « sur le terrain ». Notre solidarité ne peut se réaliser que sur ce qui est exprimé dans des débats ouverts et non sur ce qui est tu.

Tous les partis qui nous ont précédés dans l'histoire politique du Québec n'ont manifesté un réel dynamisme que lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous avons à démontrer qu'un parti au pouvoir peut non seulement rester fidèle à son programme mais être à l'écoute des valeurs nouvelles qui émergent dans notre société. Nous devrons démontrer aux Québécois que les réformes que le gouvernement a entreprises dans le cadre du fédéralisme canadien ne sont que du rattrapage rendu nécessaire par la lâcheté des gouvernements qui nous ont précédés, et que l'indépendance nous permettra de transformer ce pays pour le rendre plus conforme à nos aspirations, tant sur le plan du contrôle de notre économie que sur celui de la justice sociale.

Le défi que nous avons à relever, comme parti, c'est de définir clairement ce qui est du ressort du gouvernement et ce qui est de notre responsabilité sans nous sentir obligés de modifier la réforme que nous proposons dans notre programme pour la rendre conforme aux politiques ministérielles.

Le plus grand service que nous pouvons rendre, comme parti, à notre gouvernement et à notre pays, c'est d'avoir le courage de nos opinions.

Notre gouvernement a eu ce courage lorsqu'il s'est agi de faire voter des réformes majeures, sur lesquelles les gouvernements précédents avaient échoué, que l'on pense à la Charte de la langue française, à la protection de nos terres agricoles ou à l'abolition de la taxe de vente sur des biens essentiels.

Avoir le courage de nos opinions, c'est nous présenter devant les Québécois, tant au référendum qu'à la prochaine élection, tels que nous sommes, c'est-à-dire une formation qui prône la souveraineté nationale et la justice sociale. Rappelons-nous que nos adversaires seront toujours plus forts que nous pour flatter l'instinct conservateur de certaines catégories de nos concitoyens; nous ne gagnerons rien à dissimuler nos idées alors que nous avons tout à gagner à les expliquer.

Ce sont tous ces motifs qui m'ont incitée, en décembre dernier, à informer le président de notre parti, M. Lévesque, de mon intention de me porter candidate à la vice-présidence.

■ L'heure de passer à l'offensive

par
Pierre Renaud

LORS des réjouissances qui ont marqué les fêtes du 10e anniversaire du Parti québécois, à l'automne de 1978, il semble que nous nous soyons livrés aux excès de table propres à ce genre d'événements et que nous souffrions aujourd'hui des séquelles caractéristiques des lendemains de la veille! Nos médias nous ont servi avec trop d'abondance le gâteau trop riche du « bon gouvernement », alors que de partout parvenaient les offrandes, qu'au son des violons, jusqu'en Colombie on nous chantait la pomme, et que même l'Ontario ne ménageait pas son champagne, évocateur de lendemains plus roses qu'un coucher de soleil sur les pics neigeux des Rocheuses.

Les mois qui ont suivi ont apporté leur part de déceptions, et les militants se sont brusquement retrouvés confrontés à la réalité. Il est temps qu'on se rende compte que si le Parti est le chien de garde du gouvernement, les médias, eux, sont les chiens de garde du Parti. Chaque fois que le Parti ne manifestera pas bruyamment ses divergences avec le gouvernement en dehors des mécanismes internes prévus à cette fin, on dira qu'il n'a plus de dents, mais chaque fois qu'il le fera on dira qu'il est divisé contre lui-même et qu'il se mord la queue! Faisons donc notre travail et laissons les médias faire le leur, sans y chercher autre chose que l'occasion de réévaluer périodiquement nos orientations et nos comportements.

Dans le contexte actuel, à quelques jours d'un congrès qui doit marquer un nouveau départ pour le Parti, il importe que nous sachions faire la part des choses, et qu'après avoir tiré les leçons des deux dernières années nous nous tournions résolument vers les défis des deux prochaines.

Or, à ce congrès, nous aurons à élire le conseil exécutif dont le mandat sera de préparer non seulement le référendum mais aussi les prochaines élections. Deux années difficiles donc, et cruciales pour l'avenir du Parti et du Québec. Nous devrons tenir compte de ces défis dans les choix que nous ferons au congrès, et en particulier dans le choix de la personne qui devra représenter le Parti, en être le porte-parole, le premier mandaté politique, en un mot le vice-président.

En effet, il faut se rendre compte que le président du Parti étant le premier ministre, ses interventions sont perçues comme étant celles du premier ministre, de sorte qu'il ne peut que rarement parler au nom du Parti, et qu'il le pourra moins que jamais d'ici le référendum. La voix du Parti sera donc essentiellement celle du vice-président. C'est lui également qui devra assurer la présence et la cohérence politique du Parti, malgré les innombrables tensions qui ne marqueront pas de se produire dans un contexte préréférendaire et pré-électoral. Il faudra donc que le vice-président soit en même temps une sorte de médiateur à l'écoute de toutes les tendances, et le porte-parole crédible du Parti dans son ensemble. La vice-présidence, c'est véritablement le premier rôle politique au Parti après la présidence, et c'est parce que je pense être bien préparé pour l'assurer que j'ai décidé de m'y présenter.

Ma constance et ma fidélité depuis dix-huit ans que je milite activement en politique ont toujours été envers des idées et des objectifs politiques, en premier lieu celui de la souveraineté du Québec, sur lesquels je n'ai jamais accepté de compromission. Ma loyauté envers des personnes y a toujours été subordonnée, de même qu'à la préoccupation constante de rechercher des consensus, d'éviter les affrontements inutiles, de rassembler plutôt que diviser. Encore récemment, à l'occasion des débats sur la souveraineté-association qui portaient de dangereux germes de division, j'ai activement travaillé à réaliser l'accord qui semble se dessiner sur l'essentiel du manifeste du Conseil exécutif national, *D'égal à égal*.

Par ailleurs nous n'avons pas encore réglé tous les problèmes qui découlent du fait que nous sommes maintenant au pouvoir. Quand nous étions dans l'opposition nous avons déjà vécu des difficultés de même nature dans les relations entre l'aile parlementaire et l'aile militante, auxquels je me suis activement intéressé et que nous avons résolues en grande partie. Le Conseil exécutif national ne peut se contenter de dénoncer des situations, il doit contribuer à les régler.

Nous tenons tous à l'autonomie du Parti face au gouvernement et la seule question qui se pose est de savoir dans quelle perspective doit se situer cette autonomie et de quelle façon elle doit s'exercer. Selon les statuts du Parti et sa tradition, cette perspective doit en être une de concertation qui tienne compte du fait que nous poursiovons, par des moyens différents et chacun dans sa propre optique, les mêmes objectifs que nous devrons travailler ensemble à réaliser. La vocation du Parti Québécois comme agent de changement ne sera pas menacée tant qu'elle sera positive et qu'elle résidera essentiellement dans la force du Parti, dans sa capacité de concevoir un programme, de le faire connaître, de l'expliquer et de le faire accepter dans la population, dans sa capacité d'organiser et de financer une action politique dynamique et de gagner des élections. Quant au rôle de chien de garde du Parti, c'est justement parce que j'y crois que je ne veux pas qu'on en vienne à l'invoquer à propos de tout et de rien, jusqu'à ce que personne ne le prenne plus au sérieux Malgré les déceptions, malgré les frustrations, malgré les progrès qui restent à faire, on aura beau fouiller les annales politiques du Québec on ne trouvera sans doute pas d'exemple d'un gouvernement qui ait été aussi fidèle au programme de son Parti, compte tenu des contraintes du régime fédéral et pas un seul exemple d'un parti qui, une fois au pouvoir, ait été aussi fidèle à lui-même.

Ceci dit, il m'apparaît indispensable que le Parti continue d'innover au pouvoir, comme il l'a fait dans l'opposition, sur la voie d'une démocratie de participation toujours plus poussée, de façon à enraciner l'autonomie du Parti dans la plus large base possible.

La souveraineté du Québec est maintenant à notre portée, mais pour atteindre notre objectif en gagnant le référendum, nous n'aurons pas trop de toute notre expérience et de notre savoir-faire, de notre maturité politique, et de la force du nombre, pourvu qu'elle suscite la confiance qui ne peut venir que de la cohérence dans la pensée et dans l'action. Dans les périodes de tension comme celle qui s'en vient, il n'y a pas loin de la méfiance au malentendu, et du malentendu à l'affrontement. Les événements de l'automne dernier devraient suffire à nous en convaincre, alors que le côté bysantin de certains de nos débats, par ailleurs fondamentaux, avaient de quoi rebuter bien des Québécois.

Si je suis élu à la vice-présidence je veillerai à être le représentant et le porte-parole de toutes les tendances et non pas d'une en particulier, de toutes les régions et non pas d'une en particulier. L'heure est venue de passer à l'offensive et je me présente d'abord pour que le Parti ait une voix forte et crédible et un message unique dans le débat référendaire.

TÉMOIGNAGE

Hommage à Jean-Paul Gignac

par
René Paré

Notaire, M. Paré a été président des Artisans, président de l'Imprimerie populaire, et administrateur de la Société générale de financement.

AINSI donc, Jean-Paul Gignac laisse la présidence de Sidbec. Je ne connais pas les raisons fondamentales de ce départ, mais je suis pas mal sûr qu'il y a de l'incompréhension quelque part, doublée d'une certaine stratégie politique. Avec beaucoup d'autres, je trouve ce départ regrettable et le moment mal choisi.

Il faut d'abord dire bien haut notre appréciation à Jean-Paul Gignac. Il a accompli une tâche surhumaine. Lorsqu'en 1966, il acceptait la charge de bâtir au Québec une sidérurgie intégrée, il assumait un fardeau que bien peu parmi nous auraient accepté: partir de rien, avec comme objectif de mettre sur pied une entreprise qui prendrait le minerai à nos mines du Nord et les transformerait, en suivant un long et pénible processus, en des produits commerciaux de toutes sortes.

Jean-Paul Gignac a d'abord réussi à négocier l'achat des principaux actifs de Dosco; c'était un coup de maître qui, en même temps qu'il favorisait la partance de Sidbec, éliminait un concurrent; il n'y avait pas de place pour deux aciéries au Québec, à ce moment-là, ni encore aujourd'hui.

Il a fallu tout bâtir à partir de zéro: nous n'avions pas d'expérience dans la fabrication de l'acier, pas de tradition, ni pour la direction, ni pour la main-d'oeuvre. Il a fallu organiser la mine, établir la concentration du minerai, construire l'usine de boulettes, établir la cueillette de la ferraille fabriquer l'acier de la façon la plus moderne, mettre en marche des laminoirs souvent d'occasion, fabriquer la marchandise pour le commerce et établir des marchés déjà accaparés, et tout le reste. Car c'est ça, une aciérie intégrée. Bien peu de gens sont en mesure de se rendre compte du gigantisme de la tâche assumée.

Et puis, il y avait la finance. Elle a toujours été extrêmement difficile. On a toujours versé au compte-goutte les capitaux nécessaires. Alors qu'une entreprise en bon état de finance a une capitalisation comportant 75% de capital-action ou capital de risque et 25% d'emprunts, c'était le contraire à Sidbec: 25% de capital-action et 75% d'emprunts! De sorte que les intérêts payés sur ces emprunts faisaient souvent la différence entre un profit et un déficit.

Sauf exception, on n'a jamais compris, en haut lieu, ou très vaguement, l'effort que comportait une telle entreprise: en espèces sonnantes, en travailleurs expérimentés, en direction tenace, laborieuse, ingénieuse et convaincue. Je me souviens, avec une certaine aigreur, que, lors de la lancée de Sidbec, on s'imaginait, au gouvernement, régler l'affaire avec cinq millions de dollars.

C'est dans ces conditions qu'a travaillé pendant 13 ans Jean-Paul Gignac. Il fallait que cet homme ait, pour durer si longtemps, un physique d'athlète, une intelligence supérieure, une volonté d'acier et le feu ardent de l'idéal. Il a magnifiquement rempli sa lourde tâche, même si les profits ne sont pas encore là. Je regrette qu'il doive partir avant de voir, sur place, l'épanouissement de son oeuvre.

Je voudrais suggérer quelques remarques que je crois opportunes à la suite de l'expérience de Sidbec.

Nous avons, nous du Québec, le défaut de nos qualités: nous sommes enthousiastes et entreprenants. Nous voulons avec ardeur bâtir des entreprises fondamentales, genre Sidbec. Mais, à la première difficulté, nous nous décourageons facilement et nous nous tournons, non moins facilement, contre ceux que nous avons mis en place. Il nous faut être plus tenace, à la manière de Jean-Paul Giganc. Voyons par exemple, du Canadien Pacifique: au début, lors de la construction du chemin de fer, on a soucent frôlé la faillite, on a harcelé le gouvernement MacDonald pour obtenir des subventions, on n'a jamais lâché, ni à cause des hommes, ni à cause du manque de fonds, ni pour des difficultés inouïes, ni même par crainte... du scandale! Aujourd'hui, la réalisation est là.

Les Québécois — et les Canadiens français d'une façon générale — manquent de tradition et d'expérience dans l'industrie manufacturière, source importante sinon primordiale, du développement économique. Il faut donc y aller et consentir à payer pour faire notre propre instruction dans ce domaine bien spécial. On sait, par exemple l'importance d'une main-d'oeuvre expérimentée et traditionnelle dans l'opération convenable d'une simple fonderie ordinaire; c'est à tel point qu'un entrepreneur en tiendra compte pour lancer une nouvelle fonderie. À plus forte raison en est-il de même pour une aciérie, surtout une aciérie intégrée. Qu'on y pense un peu sérieusement, est-ce suffisant de treize ans pour établir cette tradition de métier, en sus de toutes les autres spécialités de cette industrie compliquée et sophistiquée. Ayons donc la constance et la ténacité qui ont fait le succès des autres!!

Nous manquons de capitaux de risque. Des capitaux, nous en avons! Mais les capitaux de risque sont rares. À toutes fins pratiques, si nous voulons, au Québec, une aciérie intégrée, il n'y a que que le gouvernement du Québec pour fournir les capitaux de risque. Il faut comprendre, par ailleurs, que notre gouvernement a aussi bien d'autres choses à maintenir et à mettre en marche. Il se peut qu'il ne lui soit possible de fournir les capitaux de risque qu'en portion congrue. Mais, alors, comme je l'ai dit, il faudra que l'entreprise emprunté; et les taux d'intérêt sont élevés. Il faut nous résigner: ce sont les pauvres qui paient le plus d'intérêts! Mais encore, il faut savoir d'avance — et ne jamais oublier — que les charges d'intérêts peuvent faire toute la différence entre un surplus de revenus et un déficit.

Il faut être réaliste et assumer les conséquences de notre faiblesse économique. Le résultat sera plus long à venir, mais il viendra! Que l'acharnement au travail remplace notre manque de capitaux de risque.

Il ne faut pas oublier que l'aciérie, notamment, comme l'électricité, est un élément nécessaire et capital au développement de notre industrie manufacturière et que celle-ci est la grande pourvoyeuse d'emplois. Établir l'aciérie est donc lutter efficacement contre le chômage élevé dont nous souffrons au Québec.

Sidbec doit vivre! Nous en serons fiers dans quelques années! Je regrette — je le redis — le départ de Jean-Paul Gignac. Il part à l'aube du succès définitif, que tous nous applaudirons. Il part sans doute pour que, chez l'actionnaire, la tâche soit moins difficile à soutenir. Il a accompli une oeuvre qui, à elle seule, vaut un monument. Je ne suis pas d'accord pour qu'il s'en aille, mais, s'il laisse dans les circonstances que je soupçonne, je dis qu'il est plus grand encore que je ne le croyais.

Le ministre Rodrigue Tremblay a parlé sensément et vrai lorsqu'il a dit à l'Assemblée nationale: « Au plan économique comme au plan industriel, nous venons de loin. Je crois que Sidbec est une des plus belles réalisations du Québec. J'ai toujours cru qu'il valait mieux encourager que critiquer ceux qui construisent l'avenir. Nous souhaitons avoir à la direction de Sidbec des hommes aussi dynamiques que M. Gignac. »

LETTRES AU DEVOIR

■ Cet été, les malades devront attendre

Depuis des mois, les journaux sont remplis de déclarations du gouvernement péquiste sur la situation dans les hôpitaux: il y a trop de personnels, trop de lits pour les besoins de la population. Donc couper dans les budgets des affaires sociales comme le fait Parizeau dans son dernier budget, ce n'est que mettre de l'ordre où il y avait anarchie.

Je suis une travailleuse du service central de l'hôpital Notre-Dame. Je tiens à ce que la population soit au courant de la vérité.

Dernièrement l'administration nous a annoncé sa politique pour les vacances: fermeture de 300 lits et aucun étudiant pour remplacer les travailleurs en vacances. Comme la majorité des lits qui vont rester ouverts, sont déjà occupés par des chroniques, si vous êtes malades cet été, prenez vos souffrances en patience: on ne meurt pas d'un « petit » tumeur, de pierres aux reins, de cataractes aux yeux! Donc attendez selon la logique du gouvernement en place que votre « petit » cancer devienne un cancer généralisé, que votre ulcère d'estomac se transforme en hémorragie digestive pour devenir un vrai cas d'urgence qui nécessite une hospitalisation!

Parizeau a eu le culot de dire dans son budget que la priorité du PQ était la lutte contre le chômage. Pendant ce temps, il projette de faire 2,000 coupures de postes de plus dans les hôpitaux. Est-ce lutter contre le chômage que de couper les emplois d'été aux étudiants?

Voilà les résultats du dernier budget du PQ: chômage et maladie pour le peuple...

Dans un secteur aussi important que les hôpitaux, un gouvernement responsable ne devrait pas couper mais augmenter les budgets: les besoins pour des soins de santé grandissent en même temps que la population et il faut améliorer les soins donnés. Par exemple cet été le service central est dans un état de malpropreté écoeurant. La poussière roule sous les tables et s'accumule sur les tablettes. Aucune précaution n'est prise avec le matériel contaminé. Il n'y a pas d'aération et la chaleur est suffocante. En un mot, c'est un endroit privilégié pour la culture des microbes et des virus alors que la raison d'être du service central est de les détruire, de fournir du matériel stérile pour les besoins de l'hôpital...

Le peuple paye déjà plus en assurance-maladie, en taxes et en impôts pour des services qu'il ne reçoit pas.

Arlette ROULEAU
Service central
Hôpital Notre-Dame
Montréal, mai 1979.

Un bon conseil.



Évitez l'embonpoint.

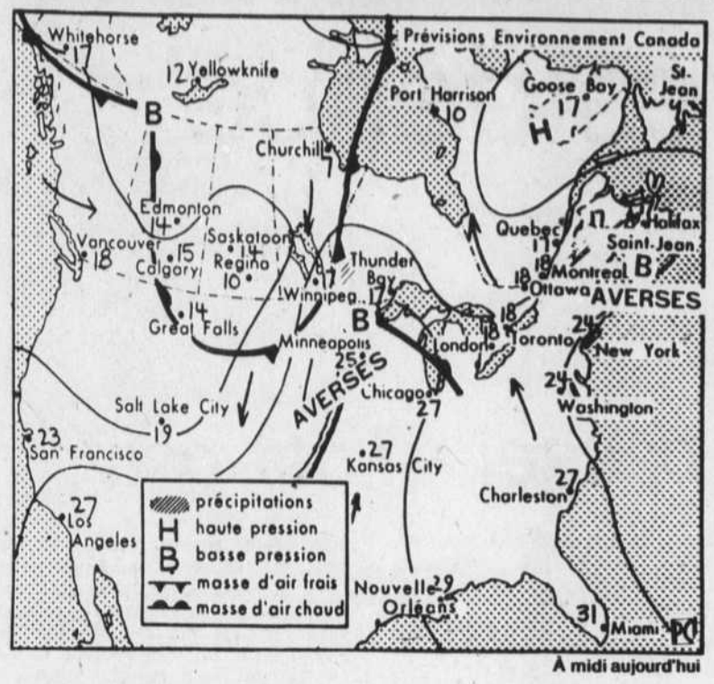
La Fondation du Québec des maladies du coeur

**Le Chancelier,
Le Président du Conseil des gouverneurs,
Le Principal et Vice-chancelier
de
l'université McGill
adressent toutes leur félicitations aux quelque
4,500 étudiants auxquels seront décernés
grades et diplômes lors des cérémonies
de collation de grades du printemps 1979
et qui viendront grossir les rangs des 73,000
anciens élèves au Québec et dans le monde entier.**

A l'issue de chaque cérémonie, on pourra retirer des exemplaires du programme comportant la liste des diplômés au bureau du régistraire de l'université McGill, 845 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, PQ H3A 2T5 (quantités limitées).

McGill University

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques averses. Maximum 18. Aperçu pour jeudi: dégagement.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: nuageux avec quelques averses. Maximum de 19. Aperçu pour jeudi: dégagement.

■

Québec: averses. Maximum près de 17. Aperçu pour jeudi: nuageux.

■

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec pluie ou bruine intermittente se changeant en averses. Maximum près de 12. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

■

Basse Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec possibilités d'averses. Maximum près de 14. Aperçu pour jeudi: nuageux avec averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Clark

des en vue du référendum.

On ne sait pas si les libéraux en général répondront à l'appel de M. Jamieson, mais certains de ses collègues mentionnaient hier qu'il faudrait prendre quelques mois de recul avant de savoir comment l'opposition libérale réagira face au gouvernement Clark. Entre autres informations, les libéraux voudront savoir quand et dans quelles conditions exactes aura lieu ce référendum.

Par delà ces considérations sur le prochain Parlement, M. Clark a continué hier à recevoir à son bureau. Mme Jane Pigott s'y est présentée avec des « cookies » et avec l'espoir de pouvoir continuer à jouer un rôle public, même si elle n'est plus député. On croit savoir que la Commission de la capitale nationale, dont le président actuel est M. Charles Drury, pourrait lui offrir un emploi qui la consolerait rapidement de sa défaite électorale.

◆ Promesses

veloppé deux scénarios, l'un tenant compte des quelques promesses effectuées par les Libéraux (à peine une centaine de millions de dollars) et le programme présenté par M. Clark, soit une réduction immédiate de $2 milliards des impôts des particuliers, le programme sur les frais d'hypothèques et divers autres programmes fiscaux, surtout destinés aux entreprises.

Les différences entre les deux scénarios sont finalement assez marginales. Au plan du chômage par exemple, le programme conservateur réduira de un dixième de point — par rapport au programme libéral — le taux national en 1980 et 1981. Le taux de chômage se situera ainsi encore à 7,4% en 1981 sous le gouvernement de M. Clark. Par contre, le taux d'inflation sera légèrement plus élevé avec les conservateurs, devant demeurer à 7% en 1980 et 6,8% en 1981. Dans un scénario libéral, le taux d'inflation aurait été, selon M. Wilson, de 6,9 et 6,6% respectivement au cours de ces deux années.

Si les projections de Data Resources sont justes, il faut s'attendre par ailleurs à une rentrée parlementaire mouvementée alors que le taux de chômage, au cours du dernier trimestre de 1979, atteindra des sommets encore jamais égalés. Le taux de chômage pourrait ainsi être de 8,6% à la fin de l'année alors qu'il avait atteint au plus 8,5% vers la fin de 1978.

Data Resources ne semble pas accorder beaucoup d'impact au programme de déductibilité des hypothèques puisque le nombre de mises en chantier de maisons en 1980 atteindra 265,000 sous l'influence du programme conservateur — contre 244,000 dans le scénario libéral — et 284,000 en 1981, contre 247,000 dans le scénario du statu quo proposé par l'ancien gouvernement.

On se demande d'ailleurs si M. Clark pourra finalement réaliser l'ensemble de ses promesses électorales et trouver une enveloppe de $3 milliards et plus dans chacun des deux prochains budgets. En effet, une semaine après les élections, un des deux directeurs du Conseil économique, M. David Slater, s'adressant à l'Investment Dealers Association, déclarait que la structure actuelle du système fiscal canadien implique des déficits élevés, peu propices à de simples réductions d'impôts.

M. Slater expliquait hier à St-Andrews que le budget du gouvernement fédéral est quasiment « figé » dans des programmes de transfert difficilement compressibles. » La marge de manoeuvre est particulièrement réduite, prévenait M. Slater et il s'ensuit qu'une approche extrêmement délicate va s'avérer nécessaire dans toute tentative de restriction budgétaire ». Si M; Clark ne peut bientôt trouver les $2 milliards de réductions de dépenses qu'il a promis pour 1981, il est probable qu il tentera d'étaler davantage encore la mise en place de son programme de déductibilité des hypothèques...

◆ Ryan

qu'il avait faite, en janvier dernier, au moment des révélations concernant les contributions de Régis Trudeau et Associés. Cette déclaration tient en trois points:

D'abord, je me suis engagé à réformer les méthodes de financement des partis politiques au moment de la course à la chefferie du PLQ a dit M. Ryan. Il est vrai que, depuis son arrivée à la tête du parti, cette formation politique a connu une très bonne campagne de financement populaire. En revanche, il est également vrai que la loi sur le financement des partis politiques, adoptée par l'actuel gouvernement, lui interdisait de s'alimenter désormais à ses sources traditionnelles.

En second lieu, de dire le chef libéral, j'ai appris par les journaux les sommes que les firmes Régis Trudeau ou Desjardins et Sauriol auraient versées au PLQ. À cet égard, M. Ryan estime que l'opinion publique peut très bien faire la part des choses et ne saurait le tenir responsable d'événements qui sont survenus avant son arrivée à la tête du parti.

Selon lui, « les électeurs ont porté un jugement sur la conduite du gouvernement libéral antérieur et il n'y a pas à revenir là-dessus », ajoute-t-il.

Enfin, M. Ryan estime qu'il appartient aux autorités du ministère de la Justice de porter les accusations qui s'imposent si des actes illégaux ont été commis entre 1970 et 1976.

Il est important de signaler à ce sujet que le fait de recevoir des contributions de compagnies ne constituait pas, avant l'adoption de la loi no 2, un acte illégal.

Pour le gouvernement cependant, ce n'est pas tant la légalité mais bien la moralité des choses qui compte.

Aussi, hier, et le ministre responsable de la Régie des installations olympiques, M. Claude Charron, et le premier ministre, M. René Lévesque, ont exhorté M. Ryan à rendre ces sommes au trésor public.

Interrogé par son collègue de Vanier, M. Jean-François Bertrand, M. Charron, a fait appel au sens de l'honneur de M. Ryan pour qu'il rende à l'ensemble des Québécois des sommes qui, estimet-t-il, ont été détournées vers le coffres libéraux.

« Il est temps que le modèle de vertu ajoute l'exemple à sa prêche quotidienne », a dit M. Charron.

Selon lui, il est clair que le Parti libéral s'est engraissé à même les fonds publics dépensés au moment des Jeux olympiques et il appartient au nouveau chef de faire concrètement la preuve qu'il a vraiment épuré et rajeuni son parti en restituant ces sommes au trésor public.

De son côté, le premier ministre René Lévesque est brièvement intervenu dans le début en affirmant qu'il s'agissait là « d'un recel de fonds publics qui ont été littéralement détournés au moment des orgies olympiques ».

« Je trouve que le chef de l'opposition est beaucoup plus sûr de lui sur des détails flous à propos d'à-côtés de l'administration que sur un cas de recel de sa caisse électorale », de dire M. Lévesque sous les applaudissements de ses troupes, enfin heureuses de se mettre sous la dent matière à embarrasser le nouveau chef libéral.

De leur côté, les libéraux, et spécialement MM. Gérard-D. Lévesque et Jean-Noël Lavoie, ont tenté de se tirer d'embarras en invoquant divers articles du règlement interdisant à un député de mettre en doute la réputation d'un membre de l'Assemblée sans mettre son propre siège en jeu. En vain cependant puisque le président, M. Clément Richard, tout en donnant pleine liberté d'expression à M. Ryan, n'a pas reconnu leurs prétentions.

Jusqu'à M. Fernand Lalonde, député libéral de Marguerite-Bourgeoys et ministre responsable du dossier olympique, qui n'a rien trouvé de mieux à dire que M. Lévesque avait lui même été élu, dans les années soixante, grâce à la caisse du PLQ.

Quant à l'UN, elle s'est peu mêlée du débat. Seul le député Fernand Grenier a lancé, au milieu des invectives et des injures, que M. Ryan devrait démissionner à cause de pareille affaire.

◆ Assemblage

M. Bond a précisé que les problèmes ne tiennent pas uniquement au boulon qui a cédé sur le DC-10 qui s'est écrasé à l'aéroport de Chicago vendredi entraînant 273 personnes à la mort.

Les enquêteurs chargés de déterminer la cause de la catastrophe de vendredi ont constaté une usure métallique inhabituelle dans l'assemblage des pylones d'attache des réacteurs aux ailes de l'avion.

Ils ont souligné hier qu'ils ne pouvaient dire pour le moment si le réacteur du DC-10 qui s'est écrasé à Chicago, s'était détaché à la suite de la rupture d'un boulon de fixation ou si l'ensemble du pylone de support avait cédé.

On ignore quand l'interdiction décrétée par la FAA prendra effet. Lundi, la FAA avait ordonné que tous les DC-10 exploités par des compagnies américaines soient révisés dans les délais les plus brefs, sous peine d'être interdits de vol.

Cette mesure avait été suivie également par les compagnies aériennes du monde entier qui exploitent des DC-10.

Juste avant la déclaration de M. Bond, la société McDonnell-Douglas avait publié un bulletin d'alerte demandant des inspections immédiates des pylones des moteurs de tous les avions avant la reprise des vols.

La compagnie a précisé que cette décision avait été prise à la suite de la découverte d'une fissure dans un pylone d'attache.

En annonçant que l'interdiction de vol s'appliquait également aux appareils Airbus A-300, M. Bond avait expliqué que cette décision avait été prise en quelque sorte à titre de précaution. Ce n'est pas la même chose que les DC-10, mais je préfère jouer la carte de la prudence, a ajouté M. Bond.

Quelques heures plus tard, un autre porte-parole de la FAA, M. Jerry Doolittle, déclarait que l'interdiction de vol des Airbus A-300 résultait d'un malentendu. Le pylone supportant les réacteurs d'ailes de l'Airbus n'est pas suffisamment semblable à celui du DC-10 pour nécessiter l'interdiction de vol, a-t-il souligné.

À travers le monde, 41 compagnies aériennes exploitent une flotte de 275 DC-10. Aux États-Unis, on compte 134 DC-10, dont 30 sont peints aux couleurs de la compagnie American Airlines. Le DC-10 peut transporter de 255 à 380 passagers.

En mars 1974, un DC-10 de la compagnie aérienne Turkish Airlines s'était écrasé au nord de Paris, faisait 346 morts. L'enquête avait prouvé qu'un défaut de conception dans une porte de soute était à l'origine de la catastrophe. En 1975, un réacteur d'un autre DC-10 s'était désintégré au décollage de l'aéroport Kennedy de New York, mais le pilote avait réussi à freiner l'appareil de justesse et les 139 passagers avaient pu quitter l'avion en toute hâte avant que ce dernier ne soit détruit par les flammes.

La nouvelle de l'interdiction de vol des appareils a provoqué une chute des actions McDonnell-Douglas en bourse.

◆ Leader

cupations politiques et devant les tribunaux, et il est temps que je songe à gagner un peu d'argent, dit-il.

Le Parti conservateur de la Saskatchewan est fort et peut certainement présenter plusieurs bons candidats au leadership. M. Collver a précisé qu'il avait patiemment subi tous ces ennuis parce qu'il croyait fermement aux droits de la personne.

A moins que notre vie politique ne connaisse un revirement profond et que les attitudes des gens ne changent du tout au tout, aucun avantage économique ne saura compenser pour la perte de nos libertés individuelles, a-t-il affirmé hier.

Il continuera néanmoins d'assumer son rôle de leader de l'opposition jusqu'à ce qu'un successeur lui soit choisi.

AU FIL DES MOTS

La femme au pouvoir

par Louis-Paul Béguin

L'énergique travail de Mme Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, va porter ses fruits. J'applaudis à tout rompre. Mme Bonenfant a été reçue par LA ministre française (tant pis si je fais bondir quelques lecteurs puristes ou trop sexistes, j'écris: LA ministre) à la condition féminine, à Paris. Elle a révélé que le Québec avait décidé de satisfaire un certain nombre de revendications contenues dans le rapport du Conseil du statut de la femme: *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*. Il s'agit maintenant d'éduquer les phallocrates récalcitrants.

En ce qui concerne le titre ou l'appellation de la femme qui travaille dans un bureau, dans un camion ou sur un toit, il n'y a aucune raison valable de ne pas le mettre au féminin lorsqu'il s'agit d'un mot qui a justement un féminin. J'ai reçu quelques lettres à ce sujet dernièrement. Il semble que certains fonctionnaires endormis, encore un ou deux métros en retard, tiennent mordicus à appeler des techniciennes... techniciens. Il semblerait aussi que cet entêtement est favorisé par une décision de la Commission des droits de la personne qui, avec les meilleures intentions du monde, et pour empêcher toute forme de discrimination fondée sur le sexe, recommande d'utiliser pour tous les postes où c'est possible, le masculin. Ce genre serait neutre, comporterait le masculin et le féminin. Il est vrai qu'on peut parler de techniciens et y comprendre les techniciennes. Mais quand on désigne une personne du sexe féminin qui exerce les fonctions se rapportant à la recherche, à la science et à la technique, il faut dire une technicienne. Cela s'applique à tous les postes.

Avez-vous remarqué qu'il y a encore des hommes qui, quand on parle de cette question, répondent par une plaisanterie ou se trouvent très gênés?

Les joyeux RASsemblés





Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a présidé hier matin à l'ouverture de l'exposition «l'ingénieur et l'énergie» présentée au grand public par l'Ordre des ingénieurs du Québec dans le cadre de son congrès annuel qui a lieu en fin de semaine à l'Hôtel Bonaventure. Le maire visite l'un des stands en compagnie de Micheline Bouchard, présidente de l'Ordre.

30 mai

par la PC et l'AP

Il y a 25 ans aujourd'hui, le pape Pie X, Giuseppe Sarto pour l'état civil, était canonisé par Pie XII. Pontife de 1903 à 1914, il condamna le modernisme, la revue française le Sillon et restaura le plain-chant.

1976 — La livre sterling est à son plus bas;

1968 — De Gaulle annonce qu'il ne démissionnera pas et appelle les électeurs aux urnes pour le 30 juin;

1963 — Cyclone sur le Pakistan oriental, aujourd'hui le Bangladesh: 10,000 morts;

1961 — Assassinat du dictateur dominicain Rafael Trujillo;

1925 — Des incidents à Changhai et Canton amènent un boycottage des produits britanniques en Chine;

1896 — À New York, premier accident d'automobile certifié;

1814 — Par le premier traité de Paris, la France napoléonienne est ramenée à ses frontières 1792 et reconnaît l'indépendance de la Hollande, de l'Italie et de l'Allemagne;

1539 — L'explorateur espagnol Hernando de Soto débarque en Floride. Il a donné son nom à une marque automobile;

1431 — Jeanne d'Arc meurt sur le bûcher à Rouen.

Ils sont nés un 30 mai: — le tsar Pierre Le Grand (1672-1725); le clarinettiste américain Benny Goddman (1909).

Le sénateur Forsey à la retraite

OTTAWA (PC) — Le sénateur Eugene Forsey, reconnu pour son autorité en matière constitutionnelle, a atteint lundi l'âge de la retraite et il ne semble pas s'en plaindre. « Tout compte fait, dit-il, c'est probablement une bonne chose. »

« Je regrette d'avoir à m'en aller, mais je préfère partir avant que les autres ne remarquent, comme moi, les signes de mon déclin, » a-t-il déclaré dans une interview accordée la veille de son 75e anniversaire.

Il avait été nommé à la Chambre haute en 1970 par le premier ministre Trudeau. Paradoxalement, c'est comme conservateur qu'il s'était lancé dans une carrière politique, sous la direction de M. Arthur Meighen, en 1920.

Au terme de ses études en Angleterre, il rentre au Canada. M. Meighen n'est plus à la tête du Parti conservateur. Il se laisse séduire par les théories du socialisme et il participe à la rédaction du Manifeste de Regina marquant la naissance, dans les années 1930, du Cooperative Commonwealth Federation — CCF.

En 1961, il rompt avec les socialistes, à cause du concept des « deux nations » adopté alors par le Nouveau Parti démocratique, successeur du CCF.

En 1968, il contribue activement à l'élection de M. Pierre Trudeau à la tête du Parti libéral, convaincu qu'un nouveau gouvernement fédéral aurait besoin, à sa tête, d'un homme avec la conception qu'a Trudeau de l'unité nationale.

Depuis, il n'a cessé d'être un libéral.

M. Forsey a, de longue date, été en faveur du renforcement de l'association entre anglophones et francophones, qu'il considérait comme la pierre angulaire de la nation canadienne.

Au début des années 60, tout en admettant qu'il n'était pas nécessaire que tous les Canadiens soient bilingues, il préconise la protection des droits linguistiques des minorités à l'intérieur et à l'extérieur du Québec et l'institutionnalisation du bilinguisme.

Décès de Wilfrid Beaulieu

Figure marquante du journalisme franco-américain, Wilfrid Beaulieu, qui avait fait ses premières armes au DEVOIR dans les années vingt — l'un des premiers « élèves » de Henri Bourassa — s'est éteint le 18 mai à l'âge de 78 ans.

Doyen des journalistes francophones de la Nouvelle-Angleterre, natif de Lowell, Mass., il consacra toute sa vie à l'exercice dévoué d'un métier qu'il avait mis au service de ses compatriotes.

Il était entré au DEVOIR en 1920 à l'âge de 20 ans, au sortir de l'Université de Montréal. Ayant ensuite écrit pour *La Sentinelle*, il fut rédacteur de *L'opinion Publique* de Worchester. En 1931, il fonda *Le Travailleur* où il oeuvra sa vie durant. Le journal disparu, on vient d'en publier un numéro-souvenir pour rendre hommage à un travailleur acharné dont l'écriture était claire et rigoureuse. L'Académie française le reconnaissait en 1939 en lui attributant la Médaille Richelieu. Ses relations avec la francophonie mondiale étaient nombreuses. En 1976, l'Université du New Hampshire lui décernait un doctorat en journalisme.

Mais l'hommage le mieux mérité n'est-il pas l'intérêt que portent aujourd'hui les états de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane à la renaissance de la culture française chez nos voisins du Sud? Il en fut l'un des plus hardis pionniers.

Époux de Mlle Oda McClure, Wilfrid Beaulieu laisse dans le deuil deux filles, Josette, professeur au Cégep de Maisonneuve, à Montréal, et Denyse, directrice de la clinique psychiatrique de l'hôpital VA, à Boston.



Mary Pickford en compagnie de son mari Douglas Fairbanks Sr. dans une scène du film «The Taming of the Shrow». (Laserphoto AP)

Décès de Mary Pickford

SANTA MONICA (Reuter) — Mary Pickford, l'une des gloires du cinéma muet, est morte, mardi, à l'âge de 86 ans.

Miss Pickford, fondatrice en 1919 à Hollywood des Artistes associés, en compagnie de Charlie Chaplin, Douglas Fairbanks et D.W. Griffith, a succombé à un malaise cardiaque à l'hôpital de Santa Monica.

Née à Toronto en 1883, Mary Pickford fut, dans les années 20, la star numéro un d'Hollywood, ce qui lui valut le surnom de « Chérie de l'Amérique » (America's Sweetheart).

Parmi ses grands succès: « La petite princesse » (1917), « Papa longues jambes » (1919) et « Coquette » (1929) pour lequel elle reçut un Oscar.

Son mariage en 1920, avec Douglas Fairbanks, fut l'un des événements les plus typiques de la grande tradition hollywoodienne.

Miss Pickford avait été admise à l'Hôpital de Santa Monica vendredi dernier. Depuis le début des années 60, elle vivait en récluse dans sa propriété de Pickfair, un manoir de 22 pièces à Beverly Hills, et ne faisait que de rares apparitions en public. « J'ai rendu ma génération heureuse, avait-elle dit un jour. C'est tout ce qui compte. »



Le leader de la minorité blanche, M. Ian Smith, félicite l'évêque Abel Muzorewa, après que celui-ci eût prêté serment comme chef du premier gouvernement noir de Rhodésie devant le nouveau président, M. Josiah Gumede (à droite). (Photolaser AP)

L'Évêque Muzorewa prête serment comme premier ministre de Rhodésie

SALISBURY (AFP) — L'évêque Abel Muzorewa, premier ministre élu, a prêté serment, hier à Salisbury, devant le nouveau président rhodésien, M. Josiah Zion Gumede.

Cette cérémonie s'est déroulée immédiatement après l'investitute du nouveau président, qui avait lui-même prêté serment devant le président de la Cour suprême.

Dans un bref discours, le premier chef de gouvernement noir a déclaré qu'il comptait sur la coopération du peuple tout entier pour s'attaquer aux problèmes du pays.

Le gouvernement de transition dirigé par M. Ian Smith, qui a conduit les affaires du pays depuis un an, sera dissous demain à minuit, laissant officiellement la place à la nouvelle équipe à majorité noire.

L'évêque méthodiste Muzorewa n'est arrivé à la politique qu'à contrecoeur mais il s'y sera en fin de compte totalement consacré. Choisi à l'origine comme un candidat de compromis dont le rôle devait consister à réaliser l'unification des divers mouvements nationalistes noirs de Rhodésie, Abel Muzorewa, un homme d'allure modeste et au verbe sans éclat, aura fourni la preuve, aux récentes élections, qu'il était possible de l'emporter à force d'adresse et sans talents politiques exceptionnels.

Muzorewa est un orateur médiocre à qui font défaut par ailleurs des idées originales en matière de doctrine politique. Ce prélat méthodiste de petite taille s'était présenté à l'électorat comme un homme de Dieu à qui il serait donné de mettre fin à la guerre. Il lui faudra maintenant fournir la preuve de sa compétence dans une tâche consistant essentiellement à vaincre les hostilités de la guerrilla aux frontières du Zimbawe et l'hostilité des puissances étrangères qui rejettent encore le nouveau régime qu'il dirige.

Né à Umtali, près de la frontière du Mozambique, en 1925, Abel Muzorewa avait émergé parmi les chefs de file de la résistance noire de Rhodésie en 1971, lorsque ceux-ci eurent besoin d'un médiateur en vue du rejet de la formule constitutionnelle élaborée en 1971 par Ian Smith et le secrétaire britannique au Foreign Office, Sir Alec Douglas Home.

La campagne du non massif ayant été couronnée de succès en 1972, le premier ministre M. Ian Smith avait invité en 1973, mais finalement sans succès, l'évêque Muzorewa à discuter avec lui de nouveaux projets de règlement constitutionnel.

Devenu le chef du nouveau Conseil national africain (ANC, devenu par la suite l'UANC), Muzorewa prit part, avec son rival et adversaire actuel Joshua Nkomo, co-leader du Front patriotique, à l'éphémère conférence de Victoria Falls avec M. Ian Smith, suivie en coulisse par M. John Vorster premier Sud-Africain et le président Kaunda de Zambie. L'ANC se divisa irrémédiablement après l'échec de cette conférence et Muzorewa prit le chemin de l'exil (en Zambie et en Tanzanie) tandis que Nkomo négociait avec Smith.

Seize mois plus tard cependant, Abel Muzorewa, fort de l'appui de la majorité tribale Shona, regagnait la Rhodésie sous les ovations de ses partisans tandis que Nkomo et son partenaire Robert Mugabe prenaient à leur tour le chemin de l'exil, pour y diriger une lutte de guerrilla sans merci contre le régime de Salisbury.

Le 3 mars 1978, l'évêque Abel Muzorewa formait avec le révérend Ndabaningi Sithole de la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe) et M. Smith le régime de transition dont devait sortir finalement, après les élections d'avril, le premier gouvernement à majorité noire.

Italie: un nouvel attentat accroit la tension à quelques jours des élections

GENES (d'après AP et AFP) — Un terroriste a ouvert le feu hier sur un candidat démocrate-chrétien aux élections européennes du 10 juin, M. Enrico Ghio, 56 ans, qui a été blessé à une jambe. Un correspondant anonyme a revendiqué par la suite cet attentat au nom des brigades rouges.

« Ici l'escadron de Gênes des brigades rouges. Nous avons estropié le serviteur et candidat démocrate-chrétien aux élections européennes », a-t-il dit. Un autre correspondant anonyme a diffusé un message similaire.

C'est la première fois qu'un candidat aux élections européennes est victime d'un attentat. M. Ghio est membre du conseil national du Parti démocrate-chrétien. Par ailleurs, la police a annoncé l'arrestation de dix personnes dans plusieurs villes sous l'accusation d'appartenance à des organisations terroristes d'extrême gauche et d'extrême droite.

Le terrorisme aura été le thème central de la campagne électorale italienne avant les législatives des 3 et 4 juin. Politique et économie sont passés au second plan: 25 personnes ont été tuées par les terroristes en 1978, année qui a connu 2.395 attentats. Depuis janvier 1979, il y a eu 123 attentats, sept morts et 44 blessés.

Les brigades rouges qui ont enlevé puis assassiné Aldo Moro au printemps 1978, revendiquent 80 pour cent des attentats. Mais elles ne sont pas seules à agir: 209 groupes clandestins existent en Italie (contre 76 en 1977). Parmi eux, 181 se réclament de la gauche et 21 de la droite. Mais il est souvent difficile de définir la coloration politique exacte de ces organisations. La police soupçonne par exemple le Mouvement révolutionnaire populaire, officiellement de gauche, d'être en réalité néo-fasciste.

Le terrorisme se développe comme une traînée de poudre: en 1978, il a augmenté de 13 p.c. par rapport à 1977, selon le ministère de l'intérieur. Cette année-là pourtant, le terrorisme avait déjà fait un bond de 78 p.c. par rapport à 1976.

Seul le sud italien est encore épargné par la violence politique (là, c'est la violence de droit commun, de la mafia, qui sévit). Mais dans les grandes villes du nord, l'attentat est quotidien: 604 attentats à Rome l'an passé, 296 à Milan, 160 à Turin, 148 dans une ville provinciale comme Padoue.

Alors que l'économie va mieux, que le nombre des enlèvements est tombé de 75 en 1977 à 43 en 1978, le terrorisme est devenu la préoccupation numéro un des Italiens, car ils le ressentent directement au niveau de leur quartier. Ainsi à Rome, pour le seul mois de décembre, on compte 31 sections de partis politiques incendiées.

On ignore qui se cache derrière le terrorisme, même si l'on soupçonne certains membres de l'Autonomie ouvrière, d'y être mêlés: Depuis le 7 avril, une trentaine d'arrestations à Padoue, Rome et Gênes, dont plusieurs professeurs d'universités soupçonnés d'en être les cerveaux.

À présent, une seule question hante les milieux politiques italiens: les terroristes vont-ils frapper un grand coup avant les 3 et 4 juin, date des élections législatives que les brigades rouges qualifient de farce.

Par ailleurs, la démocratie-chrétienne devrait remporter une nette victoire aux dépens du Parti communiste lors de ces élections, selon quatre sondages dont a fait mention hier le journal La Repubblica (socialisant).

Un sondage « Doxa » attribue 43,5 pour cent des intentions de vote à la DC (38,8 en 1976) et 29,5 pour cent au PC (34,4 en 1976). Les socialistes passeraient de 9,6 à 10 pour cent et l'avance radicale serait contenue aux environ de 3 pour cent. L'agence Adn Kronos attribue de son côté 40 pour cent à la DC, 31,5 au PCI, 10,5 aux socialistes et 3 pour cent aux radicaux.

Selon La Repubblica, ces prévisions seraient confirmées au siège du Parti communiste où cependant on compte sur une récupération qui limiterait la perte à deux pour cent par rapport à 1976.

Les pays du Pacte andin condamnent le Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Le régime nicaraguayen du président Anastasio Somoza vient d'être mis au pilori par les cinq chefs d'État du Pacte andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) lors de leur dernière conférence au sommet à Carthagène, en Colombie, les 27 et 28 mai.

Ils ont demandé que des mesures collectives soient prises — au moins par leur cinq pays — et plus largement par ceux de la communauté internationale contre le Nicaragua et le régime du général Somoza, qui constitue, ont-ils estimé, « une menace pour la paix en Amérique ».

Les chefs d'État, qui s'étaient réunis à Carthagène à l'occasion du dixième anniversaire de ce marché commun latino-américain pour établir un bilan de leurs activités et faire des projets d'avenir, ont saisi cette occasion pour lancer un appel à « la solidarité internationale » en faveur du peuple du Nicaragua et exprimer leur préoccupation devant « la situation dramatique » qui prévaut dans ce pays.

Dans le document commun publié après leur conférence, ils ont évoqué sans les nommer les deux pays, le Mexique et le Costa Rica, qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec le régime du général Somoza.

Sans aller eux-mêmes jusque là, « pour des raisons humanitaires et sans préjuger de la légitimité du gouvernement nicaraguayen », ils ont affirmé qu'il n'était « pas possible de demeurer indifférent en présence des centaines d'innocents qui sont morts au Nicaragua ».

En faisant appel à « la conscience démocratique des pays latino-américains » et en leur demandant d'adopter « des mesures collectives immédiates », ils n'ont toutefois pas précisé ce qu'il conviendrait de décider pour trouver une solution « aux graves problèmes qui se posent au peuple du Nicaragua ».

Leur intervention a provoqué la réaction immédiate du général Somoza, qui, sans les nommer, les a accusés de « jeter de l'huile sur le feu » et de « fournir des armes aux ennemis de son gouvernement ».

Entre-temps, des guérilleros du Front sandiniste de libération ont lancé hier une violente offensive contre l'armée à Rivas, à 120 km au sud de Managua, a-t-on appris dans la capitale nicaraguayenne.

Selon la presse, l'armée de l'air s'est immédiatement portée au secours de la garnison de Rivas, et a commencé à 9 heures locales (15h GMT) à bombarder les environs de la ville.

Les communications entre Rivas et Managua sont interrompues, mais les dernières informations reçues par téléphone de cette ville faisaient état d'intenses échanges de coups de feu dans quatre quartiers. Apparemment, les guérilleros utilisaient de l'armement lourd et l'armée paraissait se replier dans l'attente de renforts. Rivas, principale ville du sud du Nicaragua, abrite 30,000 habitants.

D'autre part, selon des informations de presse, des sandinistes ont attaqué lundi les centres miniers de Siuna et Rosita, à 350 km au nord-ouest de Managua et des avions maquillés ont survolé cette zone pour les appuyer.

La campagne européenne est menée avec passion en France

PARIS (Reuter) — Les premières élections directes au Parlement européen qui se dérouleront en France le 10 juin se préparent dans ce pays avec toute l'intensité d'une consultation nationale, même si les électeurs se passionnent nettement moins que les hommes politiques.

Bien que la campagne n'ait commencé en principe que samedi dernier, les quatre principaux mouvements politiques font la chasse à l'électeur depuis début mars.

Concernant à priori l'avenir social, économique et politique de l'Europe occidentale, cette élection n'est rien d'autre en France qu'une épreuve de force entre les gaullistes, les centristes, les socialistes et les communistes, l'oeil fixé sur les présidentielles de 1981.

Contrairement à l'habituel système électoral complexe du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, avec ses procédés de désistement au deuxième tour en faveur du mieux placé, il n'y aura le 10 juin qu'une lutte unique pour la suprématie, sans possibilité d'arranger les choses le dimanche suivant.

Les 31 millions d'électeurs français seront invités à choisir entre onze listes distinctes. Les 81 sièges de la France à l'Assemblée de Strasbourg seront répartis en proportion du soutien électoral obtenu par chaque liste, mais un minimum de cinq pour cent des voix tiendra à l'écart les petites formations.

Le système de vote a permis à M. Jacques Chirac, parte-naire turbulent de la coalition de centre-droit, de lancer une campagne tous azimuts contre les centristes de l'Union pour la démocratie française (U.D.F.), la formation qui se réclame du président Valéry Giscard d'Estaing.

Cette rivalité entre l'U.D.E. et le R.P.R. chiraquien domine la campagne électorale. Le premier parti, soutenu avec vigueur par le premier ministre, M. Raymond Barre, demande une intégration européenne plus étroite avec comme objectif ultime la mise en place d'une confédération européenne.

Les gaullistes critiquent pour leur part le gouvernement qu'ils accusent de ne pas faire de la France un pays suffisamment fort pour défendre efficacement ses intérêts nationaux au sein de la Communauté économique européenne. Ils accusent également la bureaucratie de la C.E.E. d'empiéter sur la souveraineté nationale.

À la tête de la liste U.D.F., Mme Simone Veil, ministre de la Santé, calme et mesurée, présente un contraste frappant avec le style politique du flamboyant Jacques Chirac. Peu familiarisée avec les combats électoraux, Mme Veil mène une campagne en nuances et déclare volontiers que c'est seulement en tant que partenaire actif dans un Marché commun encore plus étroitement intégré que la France pourra être assurée d'un avenir sûr et prospère.

M. Chirac, qui brigue déjà ouvertement l'Élysée, se sert de cette élection pour mettre au défi son locataire actuel sans mettre la coalition en péril.

Alors que M. Giscard d'Estaing cultive d'étroites relations personnelles et de travail avec le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, Jacques Chirac ne se lasse pas de mettre en garde ses auditoires contre les dangers pour la France que représente la puissance économique de l'Allemagne dans la Communauté.

Il s'agit là d'une prise de position très similaire à celle adoptée par M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste, dont l'hostilité au Marché commun est encore plus marquée que celle professée par le dirigeant R.P.R. Une affiche électorale communiste proclame d'ailleurs: « Non à l'Europe de Giscard et de Schmidt ».

Comme l'U.D.E., le Parti socialiste de M. François Mitterrand est résolument favorable à une Communauté renforcée, mais il met l'accent sur la protection des intérêts des travailleurs et sur la promotion de la politique sociale.

Un récent sondage d'opinion publiée par le magazine Le Point prévoit une participation électorale de 64 pour cent. Selon les intentions de vote dont il fait état, l'U.D.F. obtiendrait 35 pour cent des suffrages, le Parti socialiste 26 pour cent, les communistes 20 pour cent et les gaullistes 14 pour cent.

Afflux massif de réfugiés en vue

KUALA LUMPUR (AFP) — Quatre cent à six cent mille Vietnamiens devraient quitter leur pays au cours des prochains mois, a estimé hier à Kuala Lumpur le représentant régional du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, M.R. Sampatkumar.

« Si des mesures ne sont pas prises », a-t-il ajouté, cette arrivée massive de Vietnamiens « va alourdir le fardeau » de la Malaisie, qui a déjà reçu 70,000 réfugiés, dont 25,000 au cours des deux derniers mois. Les pays développés doivent accélérer leurs procédures d'accueil afin d'éviter d'en arriver à un « seuil critique », a-t-il dit.

Selon M. Sampatkumar, les possibilités élémentaires d'accueil sur l'île de Pulau Bidong (côte est de la Malaisie) sont largement saturées par les 40,000 réfugiés déjà regroupés dans le camp. Si une épidémie éclatait dans l'île,a-t-il dit, les conséquences seraient désastreuses, tant pour les réfugiés que pour les populations avoisinantes.

M. Sampatkumar a révélé que le Japon avait accepté d'envoyer une équipe d'experts dans l'île indonésienne de Galang, proposée par Djakarta, comme centre de regroupement des réfugiés avant leur départ vers un pays d'accueil.

Entre-temps, la Grande-Bretagne n'est pas disposée à accorder systématiquement l'hospitalité à tous les réfugiés vietnamiens qui seraient recueillis par des navires britanniques, a confirmé hier M. Timothy Raison, responsable de l'immigration dans le gouvernement britannique.

M. Raison a expliqué à la télévision que son gouvernement avait engagé des consultations avec les autres gouvernements concernés pour trouver une solution internationale urgente au problème des réfugiés vietnamiens recueillis en mer. Il a refusé de préciser combien de réfugiés la Grande-Bretagne serait prête à recevoir.

Le gouvernement britannique a accepté lundi de laisser entrer en Grande-Bretagne 982 réfugiés vientamiens sauvés la semaine dernière en mer de Chine par le cargo britannique Sibonga. La tradition maritime britannique fait une obligation aux commandants de navire de recueillir à leur bord tous les occupants d'une embarcation en difficulté.

Pour leur part, les États-Unis vont accueillir six à sept mille Cambodgiens réfugiés en Thaïlande, dans les quatre mois qui viennent, apprenait-on hier à Bangkok de source diplomatique.

Une femme au Goulag

JÉRUSALEM (AFP) — Le Jérusalem Post israélien a publié hier de larges extraits du témoignage de la dissidente soviétique Ida Nudel, décrivant la vie dans le camp sibérien où elle a été condamnée à passer cinq ans d'exil.

« Kafka où es-tu, même ton imagination n'aurait pu créer une situation pareille », s'écrie Mme Nudel, dont la voix a été enregistrée en anglais sur une cassette parvenue au journal.

La détenue, âgée de 47 ans, affirme qu'elle est la seule femme dans une baraque où vivent 60 hommes considérés comme tellement dangereux pour la société qu'ils ont été envoyés en Sibérie pour le reste de leur vie. Ces hommes, précise-t-elle, sont ivres en permanence et armés de couteaux. Mme Nudel dit qu'il lui arrive d'être attaquée la nuit par ces hommes qui se conduisent comme des gorilles.

Mme Nubel déclare qu'elle est « seule, sans amis, sans personne à qui parler, sans personne pour me donner de l'aide. Je suis toute seule dans ma petite chambre, qui est ma forteresse, ma chambre à coucher et l'endroit où je fais mes ablutions. Je suis affaiblie et je pleure. Ma tristesse vient de l'inutilité de ma vie dans ce lieu désolé », qu'elle situe à 150 kms de Tomsk en Sibérie avec des températures hivernales de 50 degrés au-dessous de zéro.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE – LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES
ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A. O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES
MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)
LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Fiducie du Québec
dépôts garantis
10 1/2
• Dépôt initial minimum $1 000
• 5 ans, intérêts payés annuellement
Taux sujet à changement sans préavis
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec
Pour information:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
extérieur sans frais 1-800-361-6840
La Fiducie du Québec . . . pour un choix de Modes d'épargne.
desjardins

DÉPÔTS GARANTIS
10 1/4 %
Intérêts versés annuellement
MINIMUM : $3,000 TERME : 2, 3, 4 ET 5 ANS
Fédération des Caisses d'Économie du Québec
5705 Est Sherbrooke, Montréal, H1N 1A7
Renseignements : (Montréal) 259-2567
(Extérieur de Montréal) 1-800-361-4597
Demandez Poste 218
Caisses participantes :
Pompiers de Montréal, 2600 est boul. St Joseph, Montréal tél : 526-4971
Employés de Coca Cola, 1050 est Henri-Bourassa, Montréal tél : 389-2710
Marie-Victorin, 950 route Marie-Victorin, Tracy tél : 743-7626
Pointe-Lévy, 16 rue Georges D. Davie, Lauzon tél : 837-8633
Travailleurs d'Alma, 524 ouest rue Collard, Alma tél : 668-3341
Groupe Alcan (Arvida) 404 boul. Mellon, C.P. 36, Arvida tél : 548-4683
Vallée de l'Amiante, 222 Simoneau, C.P. 159, Thedford Mines tél : 338-4641
Salaberry, 110 rue St-Jean-Baptiste, Valleyfield tél : 371-0331
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
Taux sujets à changement sans pré-avis

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 9 et 10

Directeur de la vente de publicité

Pour faire face au développement de l'industrie canadienne du magazine et dans le cadre de l'expansion du champ de ses activités commerciales, Magazines Canada cherche à s'adjoindre les compétences d'un professionnel chevronné de la vente.

Nous souhaitons pour ce poste des candidats possédant au moins cinq années d'expérience de la vente de publicité, ayant déjà travaillé dans une agence de publicité ou un service commercial et justifiant d'une formation de niveau universitaire.

La préférence sera accordée aux candidats bilingues.

Un esprit commercial créatif, un fort dynamisme et un entregent exceptionnel, telles sont les principales qualités que nous recherchons.

Ce collaborateur, qui sera en poste à Toronto, sera appelé à effectuer quelques déplacements en Amérique du Nord. Le traitement, les notes de frais et les avantages sociaux, intéressants, sont à débattre.

Impressionnez-nous avec votre curriculum vitae, que vous adresserez à:

M. John S. Crosbie
Président
Magazines Canada
1240, Bay Street
Bureau 300
Toronto (Ontario)
M5R 2A7

Magazines Canada

REPRÉSENTANT DES VENTES

Représentant des ventes recherché, par dynamique grossiste en bois franc avec clientèle établie, pour servir les manufacturiers de meubles.

Expérience des affaires un atout.

Salaire intéressant, régime d'encouragement, voiture et gamme complète d'avantages sociaux.

Adresser curriculum vitae, à:

Les Bois J.-P. Péladeau Ltée
137, boul. Bellerose ouest,
Laval, Québec,
H7L 1K5

ADMINISTRATEUR

Personne avec expérience pour prendre en charge un important bureau s'occupant de relations ouvrières.
Doit être parfaitement bilingue.
Rémunération selon compétence.
Les candidatures seront tenues strictement confidentielles.

Faire parvenir votre demande par écrit à:

Edward Fine & Co.
Comptables Agréés
1310 avenue Greene, suite 500
Montréal H3Z 2B2

Alliance mutuelle vie

DIRECTEUR - VALEURS MOBILIÈRES

FONCTION:
Sous l'autorité du Vice-Président, Placements, le directeur sera responsable de la gestion complète du portefeuille-actions et du portefeuille-obligations corporatif. Le directeur sera également responsable de la formation de gestionnaires en valeurs mobilières.
EXIGENCES:
Formation universitaire, en sciences commerciales ou économiques, cinq ans d'expérience minimum à un poste similaire dans une institution financière. Une plus grande expérience pourrait suppléer à une formation universitaire.
TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Expédier curriculum vitae complet d'ici le 11 juin 1979. Discrétion absolue assurée.

Vice-Président, Placements
680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

recherche un:

VÉRIFICATEUR RÉGIONAL

pour son bureau de Montréal

Le candidat doit avoir une expérience comptable dans le domaine des valeurs mobilières et être bilingue.

La rémunération sera en fonction de l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, à:

M. S. Sennet, C.A.
Directeur de la vérification
Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières,
1080, Côte du Beaver Hall,
Bureau 110,
Montréal, Québec,
H2Z 1S8

LE CENTRE HOSPITALIER PIERRE JANET

RECHERCHE UN(E)

CHEF D'UNITÉS DE SOINS INFIRMIERS ADULTES

(TEMPS COMPLET DE JOUR)

Exigences:
Infirmière possédant le droit de pratique de l'OIIQ et baccalauréat en sciences infirmières ou formation équivalente.
Expérience:
Posséder expérience de la gestion des soins infirmiers en milieu hospitalier.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 9 juin 1979 au

SERVICE DU PERSONNEL
DU CENTRE HOSPITALIER
PIERRE JANET,
20 rue Pharand,
Hull, Qué. J9A 1K7
a/s Directeur du Personnel.

Centre hospitalier Sacré-Coeur de Hull
230, Boul. Gamelin Hull, Québec

DIRECTEUR DES FINANCES

Fonctions:
Le Directeur des finances remplit les fonctions qui lui sont attribuées sous l'autorité du Directeur général.
Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire dans le domaine de la comptabilité - C.A. - C.G.A. ou R.I.A.
— L'expérience du milieu hospitalier serait un avantage pour l'occupation du poste.
Rémunération:
Selon la Classe 18 du cahier de rémunération des cadres du secteur des Affaires sociales.
Prière d'adresser votre curriculum vitae avant le 15 juin 1979 au:

Directeur Général
Centre Hospitalier
Sacré-Coeur de Hull
230, boul. Gamelin
Hull, Québec J8Y 1W7

La Commission Scolaire du Sault-Saint-Louis

Requiert les services d'un

AGENT D'INFORMATION

Nature du travail:
Les emplois d'agent d'information sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement la conception et la réalisation des politiques et des programmes d'information et de publicité de l'organisme à l'endroit de la clientèle scolaire, des parents et de la population concernée par les activités de l'organisme en utilisant à cette fin les divers modes et média d'information.
Ces emplois sont directement concernés aussi par les publications de l'organisme: prospectus, rapport d'activités, mémoires, etc.
Qualifications requises:
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:
— journalisme;
— sciences sociales
Quelques attributions caractériatiques:
L'agent d'information choisit, recueille et, à l'occasion synthétise ou adapte des informations pour fins de présentation à une population visée, selon diverses techniques.
Il établit des canaux de communication avec les services de la commission de manière à se tenir au courant de leurs activités. Il rédige et révise les prospectus, les communiqués et les documents d'information ou de publicité entourant ces activités et destinés au personnel, aux élèves, aux parents, à la presse ou aux groupes socio-économiques.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae aux soins de:

MONSIEUR BERNARD VICK,
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
DES SERVICES DU PERSONNEL,
8700 boul. Champlain,
LaSalle H8P 3C7
avant le 8 juin 1979.

La Commission Scolaire du Sault-Saint-Louis

Requiert les services d'un

ANIMATEUR DE PASTORALE

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1979/1980

Nature du travail:
Les emplois d'animateur de pastorale sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités de culte, de pastorale, de liturgie dans l'école, de même que le counselling religieux ou moral des étudiants et l'assistance au personnel chargé de l'enseignement religieux et moral.
Qualifications requises:
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:
— théologie, pastorale, sciences religieuses.
— Être ordonné prêtre catholique romain;
— Détenir, de plus, un mandat pastoral émis par l'Évêque du diocèse où se trouve l'école.
Quelques attributions caractéristiques:
L'animateur de pastorale suscite dans la communauté scolaire les conditions favorables à des expériences de vie chrétienne au sein des activités d'apprentissage et de formation proposées par l'école;
— Il collabore de façon particulière avec le personnel chargé de l'enseignement religieux et moral;
— Il réalise, avec les élèves et le personnel de l'école, des expériences variées de vie chrétienne et fournit, notamment, des occasions de participation liturgique et apostolique.

Tout prêtre intéressé, est prié de faire parvenir son curriculum vitae aux soins de:

MONSIEUR BERNARD VICK,
DIRECTEUR DU PERSONNEL
PAR INTERIM,
8700, BLVD. CHAMPLAIN,
LASALLE H8P 3H7 (365-4600)
AVANT LE 8 JUIN 1979.

La Commission Scolaire du Sault-Saint-Louis

Requiert les services d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'emploi de secrétaire général comporte la responsabilité de l'enregistrement, de la publication, de la conservation, de la certification de l'authenticité des actes officiels de la commission conformément aux dispositions des lois régissant les organismes d'enseignement et à la règlementation interne de la commission.
Cet emploi comporte la responsabilité de rassembler les informations demandées par le directeur général, de les analyser, d'en faire une synthèse et de proposer des solutions motivées.
L'emploi de secrétaire général comporte aussi la responsabilité des relations internes et externes que lui confie le directeur général ainsi que l'exercice de toutes les fonctions de la gestion requises pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme qui ont été délégués à cet emploi.

Qualifications minimales requises:

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en
— droit (premier choix)
— administration (second choix)
— Huit (8) années d'expérience pertinente.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae aux soins de:

MONSIEUR BERNARD VICK,
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DES
SERVICES DU PERSONNEL,
8700 boulevard Champlain,
LaSalle H8P 3H7
avant le 8 juin 1979.

HÔPITAL SANTA CABRINI

Centre hospitalier de 350 lits situé dans le quartier Nouveau Rosemont,

recherche:

DIRECTEUR ADJOINT DES FINANCES

Sommaire des responsabilités:

— Assiste le directeur des finances dans la planification, la coordination et le contrôle des activités relatives au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion financière efficace.
— Assume aussi la responsabilité immédiate du service de comptabilité.

Exigences:

— Détenir un diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de l'administration (sciences comptables) ou l'équivalent;
— Posséder de l'expérience dans des fonctions reliées à la gestion financière.
— Salaire et avantages sociaux selon les normes du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel,
5655 est, rue St-Zotique,
Montréal, Québec,
H1T 1P7

CHARGES TECHNIQUES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les tâches:

Participe à l'entretien et aux installations mineures des moyens de télécommunications destinés à la construction des centrales de la baie James.

Les emplois:

Chargé technique spécialisé en radio-mobile et portatif, dans la bande de fréquence HF et VHF.

Chargé technique spécialisé en réseau de transmission des données et réseau de téléscripteurs.

Chargé technique spécialisé en équipements d'aide à la navigation aérienne, tel que: DME, ILS, radio-phare, VHF air-sol.

Les exigences:

Techniciens diplômés possédant dix années d'expérience dont sept années dans l'une des spécialités mentionnées.

Lieu de travail: Territoire de la baie James

Les candidats intéressés devront faire parvenir leurs attestations d'étude et leur curriculum vitae à la

Société d'énergie de la Baie James

Division Embauchage — 14e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H2L 4M8

CHEF DE SECTION - MICRO-ONDES

Les tâches:

Dirige et contrôle l'entretien et l'exploitation d'un reseau micro-ondes 2 GHZ et appareillage multiplex connexe.

Les exigences:

Technicien diplômé possédant dix années d'expérience dans la spécialité. Des connaissances en système d'alimentation, tel que: accumulateurs, chargeurs et groupe électrogène diesel seraient un avantage. Doit être apte à diriger et administrer du personnel.

Lieu de travail: Territoire de la baie James.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leurs attestations d'étude et leur curriculum vitae à la

Société d'énergie de la Baie James

Division Embauchage,
800 est, boul. de Maisonneuve,
14e étage,
Montréal, Qué.
H2L 4M8

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CLSC Lotbinière-Ouest

MÉDECINS

Temps complet ou temps partiel
Disponible le plus tôt possible.

FONCTIONS:

1. Dispenser des services de soins individuels, curatifs et préventifs; participer dans des équipes multidisciplinaires à des activités de prévention.
2. Collaborer aux activités de promotion de la santé auprès de la population.

EXIGENCES:

1. Être membre en règle du Collège des Médecins du Québec.
2. Intérêt marqué pour la prévention et l'éducation populaire.
3. Aptitude au travail en équipe.

TRAITEMENT:
Selon l'entente conclue entre la F.M.O.Q. et le M.A.S.

MILIEU DE TRAVAIL:
C.L.S.C. desservant 12 paroisses rurales totalisant environ 9,000 personnes. En opération depuis 4 ans et demi et très bien équipé. Situé à 60 milles de Québec et 40 de Trois-Rivières.

Les médecins intéressés sont priés de poster leur curriculum vitae au plus tard le 9 juin à l'adresse suivante:

M. Bertrand Drapeau,
Administrateur,
CLSC Lotbinière-Ouest,
Fortierville, Cté Lotbinière
G0S 1J0

Voir autres Carrières et Professions, en pages 8 et 10

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Fonctions:
Sous l'autorité du secrétaire général collabore au développement de la corporation et de ses organismes.
Développe des services pour la sous région Bourassa.
Favorise l'intégration de la personne handicapée.

Exigences:
Posséder un D.E.C. en loisirs et une expérience pertinente avec la clientèle.

Traitement:
Selon les normes du H.C.J.L.S.

Faire parvenir avant le 15 juin 1979 son curriculum vitae, au:

Secrétaire général,
Association régionale de loisirs et de sports de l'île de Montréal, et de l'île Jésus,
1800 ouest, boul. Dorchester,
Bureau 403,
Montréal, Québec,
H3H 2H2

Vérification internationale

L'essor de nos opérations de vérification internationale et des services du siège social a permis la création de postes stimulants pour des personnes dynamiques pouvant travailler en équipe.

Ces affectations entraîneront des déplacements à travers le monde et les tâches primordiales seront de voir à la vérification financière et opérationnelle, au développement et à la révision des procédures de vérification et à l'adhérence aux politiques établies.

Le fonceur que nous recherchons détiendra un diplôme C.A. ou une accréditation en comptabilité reconnue ainsi qu'un dossier de compétence prouvée (de 4 à 7 ans) en méthodes de vérification et/ou de comptabilité de préférence au service d'une firme comptable importante. Le poste requiert des talents de communication verbale et écrite et une connaissance des pratiques ayant cours en révision de prêts commerciaux serait considérée un atout. Le ou la titulaire devra voyager au moins 50% du temps.

A tous ceux qui sont prêts à relever ce défi, ces postes offrent une excellente occasion de mettre vos talents en valeur et d'en retirer des chances de développement et de croissance professionnelle uniques. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège Social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

Responsable des publications Communications internes

Alors que les communications internes prennent de plus en plus d'importance à la Banque, une disponibilité existe au service des communications pour un(e) responsable des publications. En tant que titulaire d'une fonction vitale, vous serez responsable des communications que le siège social dirige vers les employés de la Banque et aiderez les divisions avec les leurs.
Le principal moyen de communications est un journal tabloid de 16 pages réunissant nouvelles et informations diverses au sujet de la Banque, ses activités et ses politiques. Vous agirez en fonction d'un horaire souvent très serré et vous utiliserez une approche professionnelle à l'endroit du journalisme.
Le candidat choisi sera un spécialiste des communications qui saura allier un sens aigu des responsabilités à une compétence prouvée en reportage quotidien ou hebdomadaire. Il possèdera une compréhension approfondie du rôle que doit jouer un journal interne et une expérience de l'édition et de la production d'une telle publication. Il sera énergique, autonome et aura le don de se mériter le respect et la confiance des cadres supérieurs. Il sera doté d'un tempérament curieux et créateur, tout en sachant faire preuve de ténacité et de discernement.
Le titulaire aura trois personnes sous sa juridiction. En poste à Montréal, le titulaire aura parfois à voyager. Même si la majeure partie du travail est en anglais, une maîtrise du français sera considérée comme un atout important. Le salaire sera proportionnel aux qualifications et à l'expérience requises. Ce poste offre également un éventail complet d'avantages sociaux.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'Emploi, Siège Social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

Conseiller juridique de société

POSTE:

Un poste exceptionnel est présentement offert pour un avocat bilingue et dynamique. Membre d'une association canadienne du Barreau et possédant quelques années d'expérience en droit commercial au service d'une entreprise ou en pratique privée.

RESPONSABILITÉS:

Préparation, révision et négociation d'achats internationaux. Contrats et sous-contrats de vente impliquant la capitalisation de machinerie et d'outillage. Coordination des travaux des conseillers légaux de l'extérieur impliqués dans les litiges et réclamations.

Il agira également en qualité de conseiller juridique auprès des dirigeants des différents services de l'entreprise. Un défi de classe pour un avocat ambitieux qui a déjà acquis un certain degré de compétence.

RÉMUNÉRATION:

Nous offrons un salaire à la mesure de vos qualifications et de votre expérience en plus d'une gamme exceptionnelle d'avantages sociaux. Une indemnité de déménagement est prévue, s'il y a lieu.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à Phil R. Gauthier.

Canadair
C.P. 6087
Succursale 'A'
Montréal, Québec
H3C 3G9

canadair

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU
recherche les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Le poste:
— assume la responsabilité de la conception et de l'évaluation des programmes de services sociaux;
— assure le contrôle de la qualité des services offerts à la clientèle: méthodes et techniques d'intervention, standards de pratique, développement professionnel, etc...;
— participe aux délibérations et aux prises de décisions relatives à la détermination des objectifs généraux du C.S.S. Richelieu.

Les exigences:
Le candidat possède un diplôme universitaire terminal (2ième cycle) en service social ou dans une discipline connexe. Le candidat qui a effectué des études post-maîtrise ou doctorales sera particulièrement considéré.
En terme d'expérience, il devra avoir vécu différents aspects de la pratique dans les services sociaux au Québec. Les notions fondamentales de la recherche en ce domaine lui seront très utiles. Enfin, le candidat aura connu des expériences de gestion d'activités professionnelles en service social.

Le traitement:
Il sera déterminé en fonction des qualifications et des années d'expérience selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae sous ***pli confidentiel*** *d'ici le 5 juin 1979 à:*

Yvon Belley,
Directeur Général,
Centre de Services Sociaux Richelieu,
201 Place Charles Lemoyne,
Longueuil, Qué.
J4K-2T5

IBM grandit avec ses gens

La demande croissante des produits IBM offre des possibilités de carrières intéressantes à notre usine de Bromont (Québec), située à 45 milles de Montréal, dans un coin pittoresque des Cantons de l'Est.

Nous offrons un salaire attrayant, un vaste programme d'avantages sociaux payés par la compagnie ainsi que d'excellentes conditions de travail.

ACHATS

Nous avons besoin d'acheteurs professionnels avec expérience technique dans l'approvisionnement de pièces complexes. Les candidats doivent avoir la capacité de sélectionner les fournisseurs, de négocier l'achat de grandes quantités de pièces et avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines suivants: procédés reliés à l'aluminium coulé, aux plastiques moulés, aux pièces embouties, aux poudres métalliques et aux pièces usinées.

TRANSPORT ET DOUANES

Nous recherchons des spécialistes dans le domaine du transport et de la douane et qui possèdent une connaissance approfondie des modes de transport et des lois et règlements régissant l'exportation et l'importation. Les responsabilités seront réparties entre l'analyse des trajets, le rendement et la sélection des transporteurs, la négociation des tarifs, l'application de la taxe sur la vente, la classification des tarifs et certains projets spéciaux.

Les candidats choisis pour ces postes auront un minimum de trois ans d'expérience et détiendront de préférence un diplôme universitaire.

INGÉNIERIE

Nous recherchons des **ingénieurs** en électronique, en matériaux et en mécanique ainsi que des **techniciens** en mécanique, diplômés d'une institution reconnue, pour occuper des postes dans des domaines tels que les procédés de fabrication de composants de machines à écrire, le contrôle de la qualité du produit, l'entretien et l'automatisation du matériel de fabrication.

Nous avons également des postes pour des spécialistes en procédés d'usinage généraux. De bonnes connaissances dans un ou plusieurs des domaines suivants seraient un atout: matrices multiples, conception et fabrication d'outillage spécial, traitement thermique et moulage des plastiques.

La préférence sera accordée aux candidats bilingues. Communiquez par écrit avec:

IBM Canada Ltée

M. Jean-Guy Fournier
IBM Canada Ltée
23, boul. de l'Aéroport
Bromont (Québec)
J0E 1L0

HYDRO-QUÉBEC
Service du Personnel
Région Manicouagan
Route 138
Baie-Comeau, Qué.

INGÉNIEUR CIVIL

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI

— Participe avec le personnel technique de la division Bâtiments & Structures à la conception et à la réalisation de divers projets de génie civil reliés à l'entretien des installations et propriétés de l'Hydro-Québec dans la région Manicouagan. Ces projets peuvent être, entre autres: réfections de routes, modifications de structures, constructions de bâtiments.
— Prépare les plans et devis nécessaires et est responsable de la qualité et du coût des projets sous sa responsabilité.
— Réalise les études techniques et prépare les recommandations relatives aux nouveaux projets ou à la modification des installations existantes.
— Assume toutes les tâches administratives nécessaires à la réalisation des projets qui lui sont confiés)réquisitions de travail, demandes d'achat, acceptation des travaux, etc...).

Exigences
— Détenir un diplôme d'Ingénieur en génie civil et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
— Pouvoir rédiger des rapports et des devis techniques dans un français correct.
— Une expérience pertinente dans la conception des travaux de génie civil serait un atout appréciable.
— Être apte à coordonner et à gérer des projets exécutés par des entrepreneurs ou par des équipes de l'Hydro-Québec.
— Être apte à conduire un véhicule de l'Hydro-Québec.
— Être prêt à se déplacer régulièrement dans la région Manicouagan et occasionnellement en province.

Lieu de travail: Baie Comeau.
Salaire: Selon les barèmes établis.

Les candidats (tes) sont priés (es) de faire parvenir leur demande au plus tard le 6 juin 1979.

PROFESSEURS EN ÉDUCATION

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn est à la recherche de trois (3) professeurs réguliers ou suppléants dans l'un ou l'autre des champs suivants:

— Fondements de l'éducation (tendances contemporaines, projet éducatif et/ou administration scolaire)
— Mesure et évaluation
— Psycho-pédagogie (spécialisation en curriculum)
— Psycho-éducation.

Exigences: Diplôme ou scolarité de 3e cycle ou l'équivalent. Les candidats seront appelés à dispenser des activités d'enseignement au 1er et 2e cycle, à faire de la recherche, et à participer à l'administration et aux services à la collectivité.

Lieu de travail: Rouyn

Salaire: Selon la convention collective

Date d'entrée en fonction: Immédiate

Date limite: Prière de soumettre votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae complet et d'une copie des diplômes, avant le 15 juin 1979, en spécifiant le champ de spécialisation postulé, à l'adresse suivante:

Monsieur Réal Boucher, Directeur
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
Case postale 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6.

78-79-099

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Français, langue seconde: les parents protestants devant 4 choix

par Paule des Rivières

Le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) soumettra sous peu aux parents de ses élèves quatre choix de programmes de français langue seconde avant d'en implanter un en septembre 1980.

Ce grand ménage linguistique qui traduit la préoccupation des commissaires protestants face à une clientèle en diminution comme partout ailleurs mais aussi face aux retombées de la Loi 101, vise également à améliorer les cours de français offerts dans le secteur anglais du BEPGM et à en réduire la diversité.

Le Bureau des écoles protestantes offre effectivement à l'heure actuelle un certain nombre de cours ou de programmes de français dont le plus populaire est sans doute l'immersion en secondaire I. Les programmes de type immersion occupent d'ailleurs une place de choix parmi les quatre hypothèses élaborées cette année par un groupe de commissaires.

La consolidation et la clarification de la place du français dans le secteur anglais du BEPGM accroîtra vraisemblablement les chances du maintien d'un secteur anglais — qui cotoiera un secteur français encore modeste mais qui devrait prendre de l'ampleur avec l'inscription des enfants non admissibles à l'école anglaise, en vertu de la Loi 101.

Les programmes élaborés par un comité de commissaires englobent l'ensemble des cours primaire et secondaire.

Deux des quatre programmes qui seront sous peu soumis aux parents obligent tous les élèves à s'inscrire à un programme intensif de français alors que les deux autres laissent le choix aux étudiants qui n'ont pas à l'heure actuelle à prendre plus de leçons de français que ne l'exige le ministère de l'Education, soit jusqu'en sixième année seulement et à petite dose.

Le premier programme ressemble beaucoup à l'immersion française qui se pratique actuellement dans plusieurs écoles du BEPGM. Mais s'il devait être retenu, tous ses adhérents seraient regroupés dans un certain nombre d'écoles et séparés des autres qui seraient inscrits au secteur anglais ordinaire.

Le deuxième projet propose le remplacement du programme actuel d'immersion qui inclut le primaire, par un autre programme imposé à tous sans distinction et offert en secondaires I et II.

Une autre étude consiste à ne pas rendre l'immersion des premiers secondaires obligatoire et enfin une quatrième possibilité consisterait à avoir, parallèlement au cours d'immersion tel qu'il existe actuellement, un cours intensif de français en quatrième année pour ceux qui seraient dans le secteur anglais régulier et qui se poursuivrait jusqu'en secondaire V.

La présidente du BEPGM, Mme Joan Dougherty, nourrit l'espoir de former des étudiants qui, au sortir de leur secondaire, pourront travailler en français. C'est d'ailleurs l'objectif de deux des quatres projets. En fait, les parents auront à choisir entre certains avantages et certains inconvénients, comme par exemple celui d'envoyer leur enfant à une école plus éloignée du domicile familial.

Le Bureau, qui a actuellement une école secondaire française et quatre primaires, s'attend à ce que la population de ses secteurs anglais et français soit à peu près d'égale importance en 1984-85, ce qui signifierait une nette augmentation du secteur français non seulement parce que les non-admissibles y viendraient mais aussi parce que des enfants dont la langue maternelle est l'anglais et qui sont admissibles à l'enseignement dans cette langue le préfèreraient à toutes les méthodes d'apprentissage de langue seconde.

Les chiffres remis à la presse indiquent que la clientèle actuelle du Bureau est de 41,800, qu'elle était de 46,444 l'an dernier et qu'elle sera de 37,620 l'an prochain et de 24,520 en 1984-85.

Pour cette dernière année, le BEPGM s'attend à ce que 11,300 élèves soient inscrits au secteur anglais et 12,720 au français, dont 1,500 de langue maternelle française et 11,720 soumis aux dispositions de la Loi 101 sur l'enseignement.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Projet Baie James

IMPRIMEUR

FONCTIONS:
- Règle et conduit une presse offset pour obtenir des impressions en noir ou en couleur au moyen de plaques offset.
- Prépare les solutions et établit d'après la fiche de travail, la qualité, le format, la couleur et le genre de papier à utiliser.
- Ajuste les pressions et contrôle le niveau d'eau et d'encre.
- S'assure de la qualité de la première épreuve et rectifie si nécessaire.
- Démonte les plaques et les cylindres pour les nettoyer, lorsque le travail est terminé.
- Seconde au besoin le supérieur hiérarchique dans ses tâches.

EXIGENCES:
- Formation de niveau secondaire.
- Expérience minimum de 5 ans sur presse Harris ou équivalent.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et leurs attestations d'études à l'attention de Denis Giroux à l'adresse suivante:

Service — Personnel
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Voir autres Carrières et Professions, en pages 8 et 9

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publié tous les jours. Le tarif est de **0.60** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**
Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

l'Université de Moncton

Centre universitaire de Moncton

recherche

CONSERVATEUR DE GALERIE D'ART

(Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes)

FONCTIONS:
Le titulaire du poste dirige les activités de la galerie et il établit un programme complet d'expositions dans les arts et autres domaines connexes. Il prépare les expositions locales, régionales, provinciales et itinérantes, et il y stimule une grande participation. Il effectue toutes autres tâches connexes attribuées par son supérieur.

QUALITÉS REQUISES:
- grade universitaire avec spécialisation en art et une expérience apparentée dans une galerie ou dans un musée;
- maîtrise du français parlé et écrit; et,
- esprit d'initiative et sens de l'organisation.

TRAITEMEENT ANNUEL:
$13,890 à $18,604, selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, y compris un curriculum vitae complet, au plus tard le 15 juin 1979, au:

Service du personnel
Local 340 — Pavillon Taillon
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Centre universitaire de Moncton

recherche

LINGUISTE

Centre d'études acadiennes

(Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.

FONCTIONS:
Le titulaire du poste par des enquêtes, des transcriptions d'enregistrements sonores élabore un fichier sur le parler acadien. La gestion de la section linguistique comprend entre autres la classification, l'indexation, le rangement, l'organisation du matériel afin de le rendre accessible au public-chercheur.

Le linguiste devra maintenir des contacts avec les autres institutions universitaires s'intéressant à la linguistique, s'occuper de travailleurs occasionnels et s'acquitter de toutes autres tâches confiées par le directeur.

QUALITÉS REQUISES:
- diplôme de 2e cycle en linguistique et une certaine expérience pertinente;
- maîtrise en français parlé et écrit; et,
- esprit d'initiative et sens de l'organisation.

TRAITEMENT ANNUEL:
$13,890 à $18,604, selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, y compris un curriculum vitae complet, au plus tard le 15 juin 1979, au:

Service du personnel
Local 340 — Pavillo Taillon
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

La Commission Régionale des Bibliothèques du Haut-Saint-Jean
est à la recherche d'un(e)

BIBLIOTHÉCAIRE I

pour être responsable de la Bibliothèque Publique d'Edmundston

Responsabilités majeures:
Dirige et supervise le personnel; planifie, développe et fait la promotion des services de bibliothèque à l'intérieur de la ville. Poste intéressant pour un (e) bibliothécaire qui a de l'initiative et qui aime les responsabilités.

Qualifications:
B.A. et B.L.S. ou M.L.S. Quelques années d'expérience est souhaitable. Une certaine connaissance de l'anglais est nécessaire.

Salaire annuel:
$14,424 — $18,948. Gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir demande et curriculum vitae à:

Gilles Chiasson, Directeur,
Bibliothèque Régionale du
Haut-Saint-Jean,
50, rue Queen,
Edmundston, N.-B.
E3V 3N4

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac-St-Jean•Chibougamau

DIRECTEUR DE FILIALE

Lieu de travail: Alma

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Organise, coordonne et contrôle la distribution des services sociaux dans sa zone.

EXIGENCES:
- Formation universitaire de trois ans en service social ou l'équivalent;
- Au moins quatre ans d'expérience de travail dont une année en gestion.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la politique en vigueur dans le réseau des affaires sociales.

Les candidats intéressés par ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 juin 1979 à l'adresse mentionnée plus bas; aucune candidature ne sera reçue après cette date.

Directeur des ressources humaines
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau
711 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi, Québec G7H 5B7
Tél.: (418) 549-4853

GÉRANT(E) DE BIBLIOTHÈQUE

Le Collège Cambrian d'Arts Appliqués et de Technologie sollicite des demandes pour le poste de gérant(e) de bibliothèque. Cette personne rend compte au Doyen des services académiques et services aux étudiants et dirige un personnel qui comprend des professionnels ainsi qu'un personnel de soutien à plein temps et à temps partiel. Elle sera responsable des politiques, du budget, du personnel, des acquisitions et des services techniques des bibliothèques aux deux campus. Elle assiste aux réunions divisionnaires, établit des liens avec la faculté et la direction et est impliquée dans le processus pédagogique.

Les candidats doivent détenir un grade en bibliothéconomie et posséder au moins cinq ans d'expérience professionnelle appropriée. L'individu devra aussi démontrer des compétences dans les domaines suivants: la direction, les relations humaines, l'organisation et les services techniques de la bibliothèque. La capacité de s'exprimer en français est un atout.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande à:

Monsieur R. C. Hurly
Directeur du personnel
Collège Cambrian d'Arts appliqués et de Technologie
1400, chemin Barrydowne
Succursale A
SUDBURY, Ontario
P3A 3V8

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

AGENT DES FINANCES
(bilingue)

L'Institut canadien de l'information scientifique et technique, Ottawa, offre un poste d'Agent des finances. La personne retenue devra préparer les présentations relatives au budget des dépenses, aux prévisions de programme et aux études de coût, faire l'évaluation financière des projets nouveaux, et surveiller les méthodes financières.

Les personnes intéressées doivent posséder un diplôme en administration commerciale ou en commerce ou être accréditées auprès d'une association reconnue et posséder plusieurs années d'expérience y compris une connaissance en profondeur des systèmes comptables et financiers du gouvernement. La connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle pour ce poste. Les personnes unilingues peuvent aussi poser leur candidature. Elles doivent cependant indiquer, par écrit, leur consentement à suivre des cours de langue aux dépens du CNRC.

Traitement: Jusqu'à 22,541 dollars par année, selon la formation et l'expérience auquel s'ajoute une prime de bilinguisme de 800 dollars par année à la personne qualifiée.

CNRC

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agence d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence CT-79-22.

PROFESSEURS

Le Colège de la Gaspésie est à la recherche de professeurs pour l'année scolire 1979-80.

POSTES	QUALIFICATIONS
— Un (1) poste à temps complet en anglais, langue seconde.	— Bacc. spéc. dans l'enseignement de l'anglais, langue seconde; bilingue de préférence.
— Un (1) poste à la leçon, 3 pér./sem. A/79 en anglais, langue maternelle.	— Bacc. en anglais; bilingue de préférence.
— Un (1) poste à temps complet et un (1) poste à temps partiel, en techniques de secrétariat, section française.	— D.E.C. au minimum en techniques de secrétariat et quelques années d'expérience en secrétariat.
— Un (1) poste à temps complet et un (1) poste à partiel, réputé à temps plein en techniques de secrétariat, section anglaise.	— Bacc. en secrétariat de préférence ou D.E.C. et quelques années d'expérience en secrétariat; bilingue de préférence.
— Deux (2) postes à la leçon en psychologie: 6 pér./sem./A-79, à Gaspé, et 3 pér./sem. par session, à à Québec.	— Bacc. en psychologie.
— Un (1) poste à la leçon (3 pér./sem. par session) en géographie.	— Bacc. en géographie.
— Un (1) poste à la leçon (3 pér./sem. par session) en sociologie à Québec.	— Bacc. en sociologie.
— Un (1) poste à la leçon (3 pér./sem. par session) en loisirs à Québec.	— Bacc. en récréologie ou dans une discipline appropriée.
— Un (1) poste à la leçon (6 pér./sem. par session) en sciences religieuses.	— Bacc. en sciences religieuses ou théologie.
— Un (1) poste à temps plein et un (1) poste à la leçon (3 pér./sem. par session) en assistance sociale.	— Bacc. en service social avec spécialisation en organisation communautaire de préférence.
— Un (1) poste à temps partiel, réputé à temps plein en mécanique.	— Bacc. en sciences appliquées avec spécialisation en mécanique.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des relevés de notes, doivent parvenir avant le 12 juin juin 1979 au:

SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
C.P. 590, Gaspé
G0C 1R0

HYDRO-QUÉBEC
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

Agent de prévention des incendies

Concours: 79-0238-05-J-1

Fonctions:
- Selon un programme défini et approuvé, inspecte les bâtiments appartenant à et/ou occupés par l'Hydro-Québec, détecte les risques d'incendie et formule des recommandations de correctifs, le cas échéant.
- Assiste les gestionnaires responsables dans leurs efforts de prévention des incendies par la sensibilisation de leur personnel, par l'entraînement du personnel aux moyens de lutte contre les incendies et par la formation de groupes sélectifs d'employés assignés aux évacuations d'urgence.
- Enquête sur les incendies survenus, en détermine les causes, recommande les mesures correctives appropriées et témoigne, le cas échéant, des faits devant les cours de justice.
- Recueille auprès de diverses unités administratives les données des travaux à effectuer en forêt, les transmet au ministère des Terres et Forêts du Québec et participe à l'élaboration de plans de prévention appropriés.

Exigences:
- Détenir le diplôme de Technicien en Prévention des incendies (T.P.I.).
- Posséder des connaissances pertinentes en électricité et en mécanique du bâtiment.
- Posséder une bonne expérience dans le domaine relatif à la prévention des incendies.
- Avoir une très bonne connaissance du français et de l'anglais.

Lieu de travail: Montréal

Technicien — Génie civil

Concours: 79-0234-05-J-1

Fonctions:
- Participer à l'élaboration d'avant-projets, afin d'évaluer le contenu, le coût, et les délais de réalisation des projets.
- Faire réaliser les projets de poste conformément aux exigences techniques et pratiques en usage à l'Hydro-Québec, tel que défini dans l'avant-projet, et intervenir pour rectifier la situation s'il se présente des accidents de parcours.
- Participer à l'élaboration des normes et renseignements techniques relatifs à la discipline génie civil.
- Participer à l'élaboration des programmes de formation pour les équipes d'ingénierie des régions.

Exigences:
- Être diplômé d'un C.É.G.E.P. dans une discipline technique pertinente ou l'équivalent.
- Posséder une très bonne expérience dans la discipline génie civil, en ce qui concerne les projets de postes.
- Avoir des aptitudes pour travailler en équipe et à diriger un groupe de travail.

Lieu de travail: Montréal — Place Dupuis

Conseiller en informatique

Concours: 79-0223-05-J-1

Fonctions:
- Le conseiller sera appelé à aider le gestionnaire de la région St-Laurent dans la précision de leurs besoins d'information; il devra réaliser des études spéciales relativement à l'implantation des nouveaux systèmes et il aura à évaluer les utilisations d'équipement.

Exigences:
- Celui-ci devra posséder un D.E.C. ou un diplôme universitaire en informatique ainsi qu'une vaste expérience pertinente.

Lieu de travail: Montréal

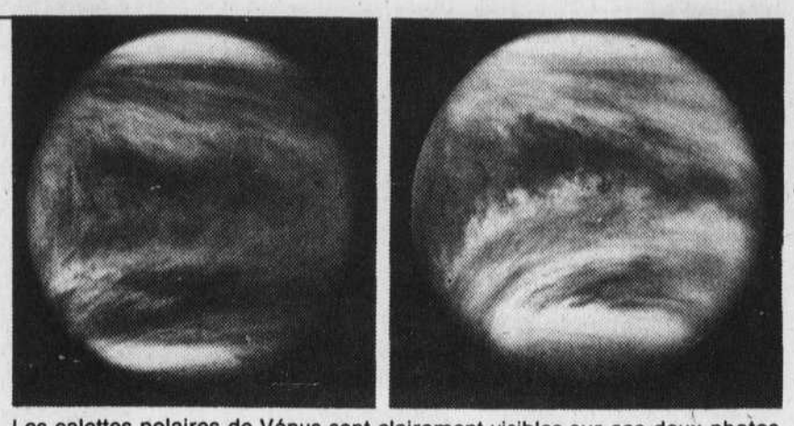
N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 11 juin 1979.

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, mercredi 30 mai 1979

Vénus: un relief étonnant



Les calottes polaires de Vénus sont clairement visibles sur ces deux photos prises en février et mars derniers. Dans celle de droite, la bande plus foncée constitue la région équatoriale de la planète. (Photolaser AP)

WASHINGTON (AP) — Loin d'être une planète sans relief comme beaucoup le soupçonnaient, Vénus est un monde dynamique avec un relief spectaculaire et des mouvements atmosphériques très particuliers, selon le premier rapport complet publié hier sur les missions spatiales américaines consacrées à l'étude de la planète.

Les études radar du relief ont fait apparaître une montagne de 11,200 m d'altitude (sur la Terre, l'Everest a 8,708 m) et un plateau géant que l'on croyait auparavant être un bassin. Ce plateau a plus de 3,000 km de longueur sur 1,500 km de largeur, soit près de deux fois le Tibet.

Une autre zone intéressante: la zone « bêta » apparaissant comme une ligne volcanique qui pourrait avoir plus de 3,000 km de long.

Par ailleurs, les sondes Pioneer ont montré une vallée géante, la plus grande découverte jusqu'ici dans le système solaire, apparaissant comme une cassure dans la croûte de la planète.

Le Dr Alvin Seiff, de la NASA, souligne que Vénus a une circulation atmosphérique différente des systèmes connus. Sur la Terre, la lumière du soleil est absorbée par le sol et la chaleur qui en résulte, associée à la rotation de la Terre, entraîne l'atmosphère dans un mouvement général d'ouest en est.

Centre d'information agrandi pour les consommateurs de Montréal

par Renée Rowan

TROIS-RIVIÈRES — Malgré des difficultés de financement qui l'ont obligé à fermer ses portes cinq semaines en décembre et janvier, le Centre d'information et de documentation de l'Association des consommateurs du Québec à Montréal agrandira ses locaux, en juillet prochain, pour être mieux en mesure de répondre aux demandes d'aide et d'information des consommateurs.

C'est ce qu'a annoncé lundi la présidente de l'Association, Mme Pauline Boileau, au cours de la conférence de presse qui a suivi la rencontre annuelle de l'Association qui a regroupé une centaine de délégués représentant les 15 sections locales et les cinq centres d'information du Québec. Le Centre du 45 rue Jarry est, restera dans le même édifice, mais s'installera au rez-de-chaussée, au niveau de la rue, et sera facilement identifiable de l'extérieur, ce qui n'est présentement pas le cas.

Au cours de l'année, les cinq centres de l'ACQ qui sont situés, outre Montréal, à Québec, Trois-Rivières, La Tuque et Valleyfield, ont répondu à 17,144 demandes d'information comparativement à 12,000 l'an dernier. De ce nombre, 1,605 étaient des demandes d'aide pour formuler et/ou pour suivre une plainte. Fait à noter, plus de 90% de ces demandes ont été faites par des personnes non membres de l'ACQ, ce qui tend à prouver que les centres offrent un service qui répond à un réel besoin. Au centre de Monréal seulement, on a reçu 6,604 plaintes comparativement à 5,114 pour l'année précédente.

L'ACQ constate que malgré les différents organismes d'information, les consommateurs sont, dans l'ensemble, peu ou mal informés. Les demandes d'aide restent sensiblement les mêmes que l'an dernier et touchent particulièrement les tests sur les appareils électro-ménagers, les assurances, les contrats de crédit et les placements. Les plaintes sont nombreuses concernant l'augmentation du prix des aliments, les réparations trop onéreuses et peu efficaces ainsi que les garanties non respectées.

L'ACQ qui, au cours de l'année, a coupé le cordon ombilical avec l'association nationale des consommateurs sans rompre entièrement les contacts, toutefois, étend ses ramifications de plus en plus à travers le Québec. Trois nouvelles sections sont présentement en formation et devraient être prêtes à fonctionner dès l'automne: Rouyn, Noranda et Victoriaville. Le nombre des membres actifs est passé à près de 1,500.

Au cours du travail en commissions, il a été recommandé que les sections locales soient plus impliquées au moment des prises de position officielles de l'Association et que, même si chaque section est autonome, il y ait un programme commun qui inspire l'action des membres et guide les prises de positions sur les problèmes particuliers.

Voulant vérifier si l'on utilisait encore de façon abusive les enfants dans les réclames publicitaires à la télévision, l'ACQ a repris une enquête qu'elle avait déjà faite en 1976, une équipe de 39 bénévoles a visionné tous les messages commerciaux présentés de 9 h à 22 h 30 tous les jours, pendant cinq jours consécutifs en avril et ce aux postes de télévision suivants: le 2, le 6, le 10 et le 12.

Sur un total global de 2,496 annonces vues, 461 réclames publicitaires utilisaient des enfants comme « vedettes », soit 18.8%, donc environ un commercial sur cinq. Ces résultats amènent l'ACQ à conclure que les publicitaires continuent leur abus, même si ces chiffres représentent une baisse de 4.5% par rapport à 1976.

Selon La Fraternité des policiers

La décentralisation livrera Montréal au crime organisé

par Bernard Morrier

D'ici deux ans, Montréal sera une ville ouverte au crime organisé, si la décentralisation amorcée au sein du Service de police se poursuit au rythme actuel.

C'est le cri d'alarme qu'a lancé hier le président de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (FPCUM), M. Gilles Masse, au cours d'une conférence de presse, lui donnant l'occasion de rendre publics certains rapports secrets de la direction policière qui, selon lui, vont à l'encontre des changements présentement effectués par l'administration du corps policiers de la CUM.

M. Masse a dit qu'il se devait d'informer la population des dangers qui la menacent par suite de la subtile mais très présente diminution de la protection, résultant de changements incohérents à l'intérieur du service.

Puis, faisant état d'une directive du service à la sous-section « Fraudes », où il est dit qu'on « enquêtera sur les fraudes commerciales et sur les fraudes bancaires nécessitant une spécialisation poussée de l'enquêteur », le leader syndical explique que toutes les organisations criminelles se spécialisant dans la fraude à l'aide de cartes de crédit auront beau jeu, la connaissance de leurs activités n'étant plus centralisée au niveau d'une escouade spécialisée.

Ainsi, selon lui, seuls les gros seront protégés dans le domaine de la fraude, alors que les simples citoyens, victimes d'organisations criminelles qui se spécialisent à les frauder, auront un service moins efficace. La FPCUM dit voir là une discrimination honteuse à l'endroit des moins bien nantis de notre société.

Celle-ci trouve aussi illogique que la sous-section des Vols de véhicules-moteurs n'enquêtera plus que sur les réseaux organisés, quand on sait fort bien qu'on ne peut se rendre à un réseau que par le biais de simples vols d'autos.

Quant à la sous-section des Vols qualifiés, qui n'enquêtera plus, selon les changements, que sur les vols dans les banques et les hold-up graves ou les extorsions avec otages, l'organisme syndical précise que ce sont les criminels qui se spécialisent dans les hold-up dans les petits établissements qui auront la chance de fonctionner à plein, puisque des dizaines d'enquêteurs, qui ne possèdent aucun moyen de communication entre eux, devront enquêter sur le même sujet. M. Masse a cité comme exemple le cas d'un individu qui a commis 57 vols dans les magasins Perrette et qui serait recherché par 57 enquêteurs, vu l'absence d'une escouade spécialisée et centralisée.

Abordant un autre rapport secret, qui fait état d'une recherche effectuée par cinq policiers auprès de services policiers de neuf villes américaines et canadiennes, M. Masse cite une déclaration du directeur de la police de Détroit, M. James Bannon, qui souhaite que la direction policière montréalaise ne soit pas fructueuse dans sa tentative de décentralisation des enquêtes spécialisées. On souligne que ce policier ne peut comprendre pourquoi certains administrateurs prennent cette tangente.

M. Bannon explique qu'à la suite d'une étude de quatre ans, par une firme privée, qui a coûté $6 millions, la décentralisation a été vécue par son service durant trois ans mais que, depuis 1976, ce qui avait été décentralisé a été centralisé de nouveau, étant donné la déchéance dans la poursuite des enquêtes, alors que le taux de solution des crimes était tombé à son plus bas niveau.

M. Masse a affirmé que de tels rapports devraient être publiés mais que si la direction du service ne le fait pas, c'est que ceux-ci ne font pas l'affaire des dirigeants du service.

Un rapport fait mention que les coupures d'heures supplémentaires consenties à des policiers pour leur présence à la cour pourraient être le prétexte de la décentralisation de la patrouille de nuit. Mais la FPCUM voit une fausseté dans les faits, ces heures supplémentaires seront plutôt effectuées par d'autres policiers travaillant de nuit dans d'autres districts. Celle-ci comprend d'ailleurs mal que des études pour réorganiser la police de la CUM, dont l'importance est loin d'être négligeable, soient effectuées par des apprentis-analystes.

De l'avis de M. Masse, sans la patrouille de nuit, le crime organisé aura tôt fait de prendre encore une fois le contrôle des clubs et autres débits de boissons de Montréal, la pègre sachant fort bien qu'une police non spécialisée ne pourrait lui faire échec.

Par ailleurs, depuis l'abolition de la Section aide à la jeunesse (SAJ), le 8 mai 1976, qui comptait 149 policiers, dont 32 spécialisés dans les disparitions de mineures et dans les infractions d'ordre sexuel, tout est maintenant désorganisé au niveau de la protection des jeunes, aux dires des syndiqués; d'ailleurs, dans son rapport de 1978, le service n'a pas cru bon de publier de statistiques sur la criminalité juvénile.

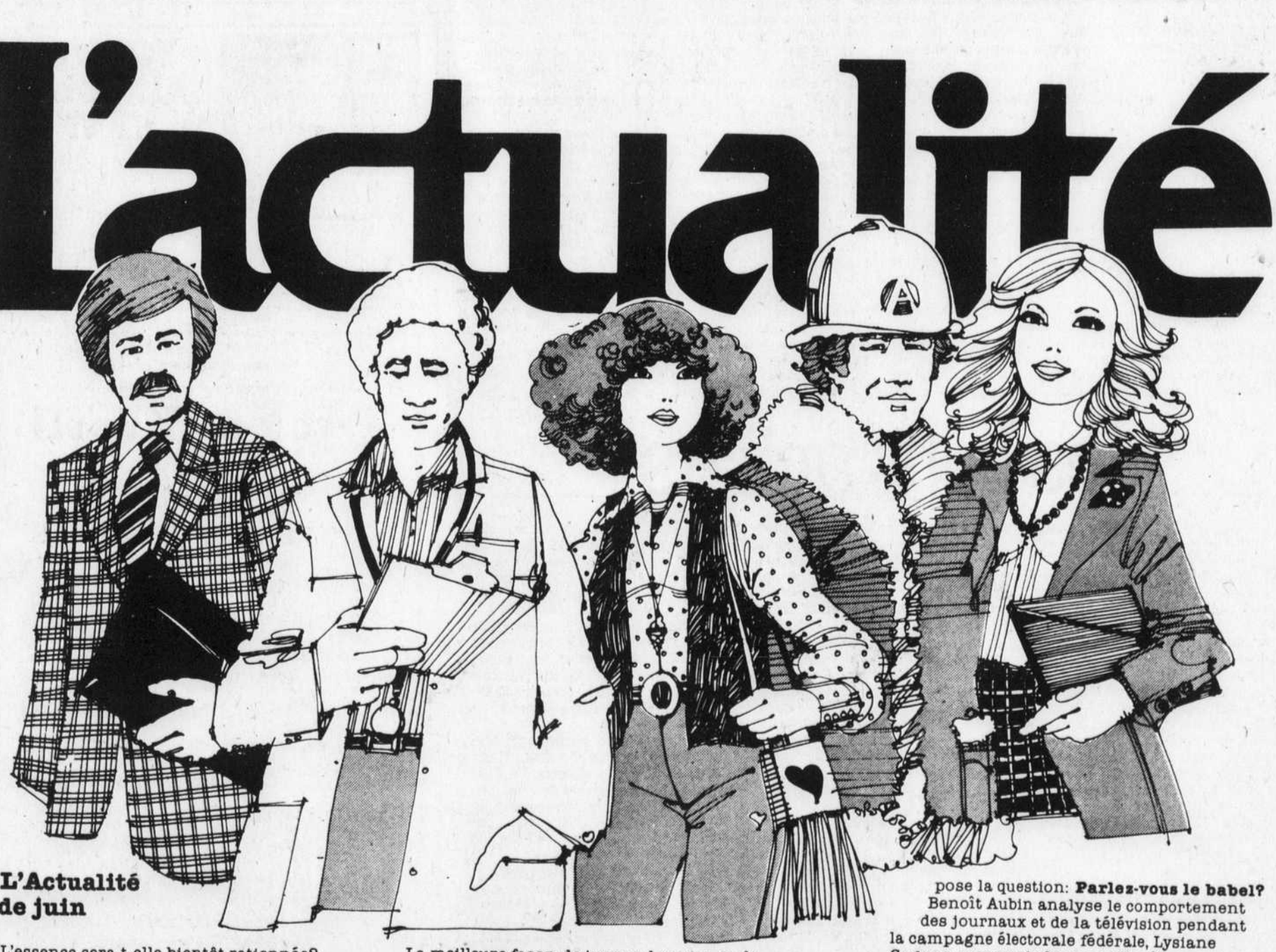
M. Masse a également parlé du « projet Marie », une initiative mise en place lors de la participation de la police de la CUM à la CECO, visant à enrayer l'exploitation sexuelle de fillettes de 11 à 17 ans par des agences de placement de danseuses nues. Sur les 12 opérant au Québec, 10 se trouvent à Montréal; 1,400 danseuses sont impliquées dans ces agences, dont 10 à 12% sont des mineures.

Deux policiers de la CUM, travaillant sur ce projet jusqu'à la fin de février 1979, ont porté 577 accusations en vertu de la loi des jeunes délinquants, tandis que 221 junéviles disparues ou évadées de centres de détention ont été retrouvées. Depuis 1975, ces mêmes agences se sont multipliées dans une proportion de 58.3%, tandis qu'en avril 1978, les policiers recherchaient toujours 68 adolescentes non repérées, mais employées par ces agences. Or, en février dernier, la direction policière décidait d'arrêter le projet et de muter les deux policiers à d'autres fonctions, sous prétexte de la décentralisation et en affirmant que, dorénavant, tous les policiers de la CUM travailleraient sur le projet. Hier, M. Masse a affirmé que, depuis l'arrêt de ce projet, les 4,900 policiers de la CUM, tous ensemble, n'ont porté aucune accusation dans ce domaine et n'ont retrouvé aucune personne juvénile portée disparue ou en fugue. « La Fraternité, a-t-il dit, ne peut que dénoncer publiquement cet état de choses, où le comportement de nos dirigeants pourrait ressembler à de la complicité avec le crime organisé. »

Quant aux jeunes pris avec les problèmes de drogues, ils sont laissés à leur sort depuis que la SAJ n'existe plus, la section des moeurs et drogues ne s'occupant que des trafiquants, d'expliquer encore le chef syndical. D'ailleurs, un rapport interne reconnaît que l'anarchie totale règne actuellement dans la Section des relations communautaires, qui était censée faire le travail de la SAJ mais qui n'interviendrait que lorsqu'on fait appel à ses services.



L'actualité



L'Actualité de juin

L'essence sera-t-elle bientôt rationnée? Combien paierons-nous l'huile à chauffage l'hiver prochain? **L'Actualité** ouvre le dossier de l'énergie. Le Québec, qui n'a aucune source indigène de gaz, de pétrole ou de charbon, est particulièrement menacé.

Dans une entrevue exclusive, le plus grand expert mondial du pétrole, Walter Levy, conseiller du président Carter, fait le point sur la crise de l'énergie. Que nous le voulions ou non, nous allons diminuer notre consommation.

On compte 600,000 homosexuels au Québec, dont la moitié à Montréal. Toutes les classes sociales, tous les métiers en ont à peu près la même proportion. Ils ont décidé désormais de vivre au grand jour et de s'affirmer. Dans un dossier choc, **L'Actualité** vous dit: Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'homosexualité et que nous n'avez jamais osé demander.

La meilleure façon de tuer un homme, on le sait depuis Félix Leclerc, c'est de lui enlever son emploi. Au Québec seulement, trois cents mille chômeurs. Un million au Canada. Qu'est-ce que les responsables de l'économie peuvent faire pour mettre fin au scandale?

Vous allez investir quelques centaines, voire quelques milliers de dollars pour vos vacances. Allez-vous ennuyer vos amis avec vos photos souvenirs? **L'Actualité** vous présente les conseils techniques et les trucs du grand photographe Michel Pilon, pour mieux réussir vos photos de voyage.

Également ce mois-ci, de très nombreuses chroniques de **L'Actualité:** en **éditorial,** Jean Paré oppose l'avenir du Canada et le «racket de l'unité». Pierre Bourgault vous pose la question: **Parlez-vous le babel?** Benoît Aubin analyse le comportement des journaux et de la télévision pendant la campagne électorale fédérale, Lysiane Gagnon commente la nouvelle réforme de l'enseignement élémentaire et secondaire, Pierre Sormany traite de la psychologie des cardiaques et François Huot décrit l'utilité du soccer pour les joueurs de hockey.

Et enfin nos chroniques de films, de disques et de livres.

Le mieux lu. Les meilleurs lecteurs.

Beurre ou margarine, mangez-en moins

« Est-ce préférable de continuer à manger de la margarine? Est-ce préférable de revenir au beurre? Lequel de ces deux produits est le meilleur pour la santé? » La question n'est pas si simple et on ne saurait y répondre par un oui ou par un non. Tout dépend de l'état de santé des gens et de leurs antécédents. La meilleure réponse que nous pouvons donner, on la trouve dans la politique québécoise en matière de nutrition qui suggère « d'utiliser très peu ou pas du tout de beurre ou de margarine sur le pain ».

Jamais le monde ordinaire, ces pauvres consommateurs que nous sommes, n'aura été tant ballotté entre des avis contradictoires et si nous revenons une fois de plus sur la question, c'est que beaucoup de personnes ne savent plus où elles en sont tant le battage publicitaire se fait bruyant.

Il ne faut pas se faire d'illusions: sous cette campagne de contre-information qui fait rage depuis plusieurs mois déjà se cachent de gros intérêts financiers. L'industrie des produits laitiers voit comme une menace la montée fulgurante des ventes de margarine et le gouvernement est prêt à donner au beurre sa dernière chance avant d'en diminuer la production, d'où cette campagne de publicité savamment orchestrée.

Dans tous ces avis contradictoires venant souvent de professionnels de la santé, ce qui ajoute encore plus à la confusion, où est le vrai, où est le faux? Avec la diététiste Louise Lambert-Lagacé nous tenterons de faire le point sur ce dossier déjà complexe et que l'on semble prendre un malin plaisir à compliquer encore plus.

« En incitant sans discernement toute la population à manger de la margarine, on a tout de suite trop généralisé la question, admet Louise Lambert-Lagacé. Une personne ayant un problème de cholestérol ou un autre problème d'hyperlipidémie (surplus de certaines matières grasses dans le sang) ou qui a eu dans sa famille immédiate — père ou mère — des accidents cardio-vasculaires, devra continuer à manger de la margarine et des huiles polyinsaturées. Par contre, une personne ayant un taux de cholestérol normal et qui n'a pas d'antécédents familiaux, peut manger du beurre, mais en petite quantité. »

Dès le début de cet entretien, la diététiste tient à rassurer le consommateur: au stade où en sont les recherches, il n'y a présentement aucune preuve que la margarine est cancérigène et il n'y a donc aucune raison de la bannir de notre alimentation. Ce qui a percé dans les journaux, en mars dernier, c'est une mise en garde contre l'hydrogénation des graisses végétales. Ce procédé consiste à ajouter de l'hydrogène à l'huile pour lui donner une consistance plus solide, pour en élever le taux de fusion et pour réduire les dangers de rancidité, ce qui représente autant d'avantages pour le consommateur. Mais au cours de cette hydrogénation, on transforme les molécules d'acides. On rend ces dernières semblables aux acides gras « saturés ». C'est ce processus de transformation des molécules qui inquiète les chercheurs.

Mais il n'y a pas que la margarine à contenir des acides gras hydrogénés: il y a aussi les huiles (spécialement celles préparées comme l'huile de soya Crisco, par exemple), le shortening, les croustilles, les tablettes de chocolat, les poudings instantanés, les biscuits, les craquelins, certaines tablettes croquantes et de nombreux aliments-minutes.

Les nutritionnistes mettent le public en garde

LE PANIER À PROVISIONS
Renée Rowan



contre ces produits depuis plusieurs années déjà parce que l'huile hydrogénée perd de façon importante sa qualité d'huile polyinsaturée.

On dit la margarine préférable au beurre parce qu'elle est fabriquée à partir d'huiles végétales. C'est faux. D'une part, souligne Louise Lambert-Lagacé, certaines huiles végétales comme l'huile de coco et l'huile de palme sont dans la même catégorie que les graisses animales parce qu'elles sont saturées; d'autre part, la méthode de fabrication de plusieurs margarines, comme on l'a déjà expliqué, modifie grandement les qualités initiales des huiles végétales utilisées: une huile hydrogénée à 100% en cours de fabrication ne possède plus les atouts d'une huile poly-insaturée.

En conséquence, il faut lire attentivement les étiquettes et éviter les aliments qui contiennent beaucoup d'huile hydrogénée. Toutes les margarines, redisons-le, ne sont pas valables, loin de là. En fait, un tiers seulement de celles qui sont sur le marché sont acceptables, ayant plus de 25% de gras polyinsaturé. Dans cette catégorie, mentionnons entre autres la Fleischman, la Monarch molle à l'huile de maïs, la Lactantia molle et la Richmello (marque maison de Dominion).

Autre préjugé tenace et qu'il faut à tout prix déloger: on dit que la margarine est moins riche et calories et en gras que le beurre, ce qui est faux. La margarine et le beurre contiennent exactement la même quantité de calories, soit 36 par cuillère à thé, et la même quantité de gras. Ce qui varie, c'est la sorte de gras. Mentionnons toutefois que la margarine « diététique » fait exception à la règle puisqu'elle contient deux fois moins de matières grasses et de calories et deux fois plus d'eau.

En ce moment, tout le monde s'accorde pour dire que c'est notre consommation totale de matières grasses qui est alarmante. L'un des objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition est de réduire de 25% notre consommation de gras. On a peut-être pensé à un moment donné que la margarine était la solution à tous nos problèmes cardio-vasculaires et que c'était l'aliment qui, à lui seul, pouvait prévenir beaucoup de nos troubles. On l'a monté aux nues.

Or, pour diminuer l'apport en graisses, il faut non seulement utiliser très peu ou pas de tout de beurre ou de margarine sur le pain, mais aussi réduire la consommation de viande et, avant de la cuire, la dégraisser et choisir les coupes les plus maigres. Il faut éviter aussi les fritures, dégraisser les bouillons, soupes et sauces, éliminer le gras ayant servi à faire rôtir les aliments ou utiliser des casseroles pour cuisson sans gras et consommer de préférence des produits laitiers maigres, tels le lait écrémé, le yogourt, les fromages maigres.

Il est plus valable, par exemple, de prendre une cuillère à thé de beurre sur un filet de poisson cuit au four que de manger une cuillère à thé de margarine sur un bifteck de 10 onces.

Si une famille de quatre personnes achète une livre de beurre ou de margarine par semaine, cela équivaut à une consommation tous les jours de une cuillère à table par personne, ce qui pourrait être considéré comme raisonnable si on calcule en plus une certaine consommation d'huile dans les salades, les vinaigrettes et pour la cuisson.

En guise de conclusion, répétons une fois de plus que ni le beurre ni la margarine ne sont des aliments parfaits. En conséquence, la meilleure ligne de conduite est encore d'en manger le moins possible dans un esprit de prévention tant pour éviter des problèmes d'obésité que pour se maintenir en bonne santé.

■

L'ACQ travaillera auprès des enfants — Parce qu'il est difficile de modifier les habitudes alimentaires d'une personne adulte, l'Association des consommateurs du Québec qui tenait sa rencontre annuelle à Trois-Rivières au début de la semaine, a décidé d'entreprendre une action d'éducation et d'information auprès des enfants.

Un programme portant particulièrement sur les aliments-camelotes — bonbons « à la cenne », gomme « balloune », Mr. Freez, popsicles et autres — est déjà entrepris au niveau des écoles élémentaires par la section Sainte-Roy.

Des membres, explique la présidente de ce groupe, Mme Louise Rivard, ont visité les classes de 4e, 5e et 6e année de huit écoles élémentaires de la région pour enseigner aux enfants comment lire les étiquettes et leur faire prendre conscience que ce qu'ils mangent n'est pas nécessairement nutritifs.

Ce fut l'occasion de leur expliquer ce qu'étaient les additifs alimentaires, les colorants, les produits chimiques et les dangers que cela pouvait représenter pour leur santé. On leur a également signalé que les produits contenus dans un aliment étaient indiqués par ordre d'importance et qu'un « popsicle » à l'orange, par exemple, pouvait ne contenir autre chose que de l'eau, du sucre et des colorants ou autres additifs alimentaires.

On a fait prendre conscience aux enfants que les friandises qu'ils achètent au magasin du coin ou chez le dépanneur ne sont souvent autre chose que des produits-camelotes. D'autres sections de l'ACQ ont l'intention, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, de poursuivre cette action dans leur milieu l'automne prochain.

Comme action immédiate, cet été, des membres se rendront sur les terrains de jeux pour dénoncer cette catégorie d'aliments vides et enseigner aux enfants qu'il est possible de remplacer, par exemple, M. Freeze ou les Slush aux différents parfums par d'autres produits glacés qui sont tout aussi bons comme des « popsicles » faits à la maison à partir de jus d'orange ou de jus de raisin naturel, ou encore par du yogourt glacé ou du lait glacé.

L'ACQ adressera également une lettre à tous les organismes gouvernementaux qui touchent de près à la santé comme les hôpitaux, les CLSC et autres, leur demandant de faire disparaître de leurs établissements tous les produits-camelotes. L'association réclame en outre que le ministère fédéral de la Santé analyse les bonbons « à la cenne » et autres produits du genre M. Freez ou Slush pour ne nommer que ceux-là, et établisse des normes.

Une nébulosité évocatrice

par René Viau

Un monde visuel proche des surréalistes: un soupçon de Francis Bacon. Voilà comment apparaît, à première vue, la peinture du Torontois Louis de Niverville auquel le Musée des beaux-arts de Montréal consacre une rétrospective. Préparée par The Robert McLaughlin Gallery d'Oshawa, l'exposition, qui comprend une quarantaine d'oeuvres, illustre deux étapes de la production de cet artiste. Une première série de peintures couvre la période des années 1959-1963. Une autre fait le survol de l'oeuvre pour les années 1967-1977.

C'est à partir du début des années 60 que l'art de de Niverville commence à s'épanouir vraiment. Les tableaux de cette époque — comme *Woman in a landscape/The room* 1962-63 — atteignent cette atmosphère mystérieuse où l'objet de tous les jours est imprégné d'une signification ambiguë. Le petit chien, l'étrange bouquet de fleurs n'ont pas tout à fait l'air, ici, d'un petit chien où d'un bouquet de fleurs. Les formes et les couleurs qui les composent suggèrent, de par leur nébulosité évocatrice, une réalité autre: surprenante et indéfinie.

Peu à peu la peinture de Louis de Niverville évoluera vers une grande complexité stylistique et technique. La peinture devient ici presque visionnaire. La technique quasi extravagante. Le peintre ne dédaigne pas les effets de succion, d'assemblage et de collage au service de cet imagerie débridée que l'on peut associer au monde d'*Alice au Pays des merveilles* de Lewis Caroll. Selon Gary Michael Dault, coauteur avec Joan Murray du catalogue de la rétrospective, la fluidité et l'évocation contenues alors dans les univers peints de de Niverville sont telles ...« qu'ils deviennent en quelque sorte des tests de Rorschach à forte



Ceux qui se rassemblent se ressemblent, de Louis de Niverville, 1973. Du pop art atténué.

pression fourmillant d'éléments et regorgeant de la beauté intarissable des joyaux ».

Marquée par une grande virtuosité, par des effets plastiques débordants, cette peinture succède aux expérimentations sur l'image où celle-ci devient un labyrinthe enchevêtré. De Niverville reviendra en partie a une figuration onirique engendrant une atmosphère de rêve, de mystère et parfois de cauchemar. Par la suite l'aérographe l'aidera à représenter cette vision fugitive si caractéristique dans ses toiles récentes où le motif central se confond, dans le champ visuel, avec le flou du reste du tableau tout en demeurant paradoxalement précisé. Une vision d'où surgit l'étrange et l'insolite.

Au delà de la méthodologie de composition si typique du surréalisme par juxtapositions d'éléments hétérodoxes et invraisemblables et de l'influence perceptible de nombreux artistes — on pense, outre Ernst et Bacon, à Matisse, à Bonnard... au « caricaturiste » (l'est-il vraiment?) Saul Steinberg — les oeuvres de Niverville sont avant tout l'expression du plus profond de son imaginaire, de ses rêves qu'il met en scène pour nous en livrer la magie plastique.

De Niverville est né en 1933. Autodidacte, il a subi une expérience d'enfance qui reste déterminante dans sa peinture. A l'âge de six ans, entre 1939 et 1944, il fut presque littéralement attaché à un lit d'hôpital à la suite d'une tuberculose osseuse. Dans l'environnement morne et frustrant de l'hôpital, il développa une vie imaginaire intense ayant comme support visuel ce qu'il voyait par la fenêtre ainsi que des personnages de bandes dessinées qu'il assemblait et découpait. « Je découpais des personnages de bandes dessinées — Superman, Flash Gordon, Mandrake le magicien, Blondinette — et ils devenaient mes amis, confiera-t-il à Joan Murray. Je les conservais tous dans une petite enveloppe tenue secrète. Lorsque je voulais l'un de ces personnages, je le sortais, le faisais parler, lui donnais vie. J'adorais le style du dessin de ces personnages plus que le contenu. Je me rends compte tout d'un coup que c'est là que j'ai confondu tous mes styles. Un dialogue existait entre le chien de l'orpheline Annie et Mandrake le magicien. Mes dessins ont cette qualité là: des choses qui ne vont pas ensemble et pourtant vivent ensemble ».

Retournant à l'utilisation du collage comme lors des jeux d'enfance, de Niverville percere alors son inconscient: juxtaposant avec liberté des éléments et des formes, des couleurs, qu'il fait coincider. Une démarche où le jeu redevient un facteur clef. « Je ne peux vivre sans assembler des choses, écrit l'artiste dans le catalogue de l'exposition. Je suis comme un chien de berger. J'ai toujours voulu regrouper les choses différentes en un seul lieu. » Une entreprise qui, conclut-il, n'est évidemment possible qu'en images. (Jusqu'au 17 juin).

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: coupes de boeuf du Canada, cat. A — rôti de côtes croisées ou haut de côtes, $1.79; rôti ou bifteck de palette, $1.49; boeuf haché maigre, $2.39; longe de porc coupée en côtelettes (deux du bout des côtes, deux du bout de la longe et quatre du centre, $1.49); petites côtes levées de porc, $1.49. Poisson: filets de morue surgelés, $1.49. Fruits et légumes: cerises de la Cal. (primeur), $1.49; pêches des États-Unis (primeur), deux livres pour $1.49; laitue Iceberg, gros. 24, deux pour $1.49 (prix à la hausse cette semaine); piments verts des E.-U., deux livres pour $1.49; quarts de melon d'eau (4 à 4 ½ livres), $1.09 le morceau.

■

AVA: poulet frais, cat. A, deux à quatre livres, 75 cents; cuisses de poulet frais avec dos, 99 cents; poitrines de poulet frais avec dos, $1.19. Poisson: filets de morue surgelés, $1.49. Fruits et légumes: cantaloups frais des E.-U., gros. 45, 69 cents ch.; poivrons verts frais de la Flor., calibre large, 69 cents.

■

Cooprix (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): rôti extérieur de croupe de boeuf, $1.97; coupe budget de boeuf, $1.77; bifteck d'aloyau, $3.17; boeuf haché maigre, $2.17; coupe budget de veau, $1.37. Fruits et légumes: rhubarbe du Qué., 14 cents le pqt de trois branches; salade en feuilles du Qué., 19 cents le pied; radis en feuilles du Qué., 15 cents le pqt; concombre anglais du Qué., 49 cents ch.

■

Dominion: la grande « vente » de boeuf qui se poursuit déjà depuis deux semaines est encore en vigueur cette semaine. Fruits et légumes: maïs sur épis de la Flor., huit pour 99 cents; pommes Granny Smith de l'Afr. du Sud, 59 cents; oranges de la Flor., gros. 80, sac de cinq livres, $1.98; radis ou échalotes en pqts de l'Ont., deux pour 48 cents; pommes de terre nouvelles importées des E.-U., sac de cinq livres, 98 cents; laitue romaine de la Cal., gros. 24, deux pour 98 cents.

■

Hypermarché: la grande « vente » de boeuf qui a débuté il y a deux semaines se poursuit. Fruits et légumes: pêches de la Cal. des E.-U., 79 cents (en primeur); melon d'eau de la Flor., 23 cents; concombre anglais moyen de l'Ont., 59 cents ch.; radis en feuilles du Qué., trois pqts pour 57 cents; pommes rouges « Délicieuse » des E.-U., extra de fantaisie, 55 cents; haricots verts des E.-U., 79 cents.

■

IGA/Boniprix: poulet frais, cat. A, trois à quatre livres, 78 cents; jambonneau de porc frais, portion de la croupe ou du jarret, $1.08; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 98 cent — portion de la poitrine, $1.18. Fruits et légumes: pommes de terre, nouvelle récolte, des E.-U., sac de cinq livres, 89 cents; pêches des E.-U. (primeur), 79 cents; cantaloups du Mex., gros. 23; 79 cents ch.; cerises Bing de la Cal., $1.29; pommes « Délicieuse », jaunes, extra de fantaisie, 49 cents; piments verts des E.-U., gros. moyenne, 69 cents; chou-fleur des E.-U., gros. 16, 99 cents; échalotes des E.-U., deux pqts pour 39 cents.

■

Métro: « vente » de boeuf, cat. A — bifteck d'aloyau ou côtes d'aloyau, bout enlevé, $3.28; rosbif de croupe extérieur, $2.28; bifteck de ronde attendri, $2.88;rosbif ou bifteck de pointe de surlonge, $2.78; bifteck de surlonge, tranche entière, $2.68; bifteck de ronde désossé, tranche entière, $2.28; rôti d'épaule « picnic » de porc frais, 98 cents; rôti de soc de porc frais, $1.18; jambon désossé, prêt-à-manger, style québécois, demi $1.89. Fruits et légumes: melon d'eau, coupe rouge, prod. de la Flor., 22 cents; pommes de terre nouvelles, produit des E.-U., sac de cinq livres, 79 cents; radis frais, culture locale, deux pqts pour 29 cents; piments verts, calibre gros. 68 cents; pommes Granny Smith, de l'Afr. du Sud, 48 cents.

■

Provibec: boeuf cat. A, ruban rouge — rôti de palette, $1.13 ou rôti de côtes croisées, $1.53. Fruits et lég.: cantaloups du Mex., gros. 45, 69 cents ch.; cerises Bing de la Cal., primeur, $1.49; piments verts des E.-U., 69 cents.

■

Provigain: boeuf haché ordinaire, $1.38; soc de porc désossé, $1.28; épaule de porc frais, 88 cents. Fruits et légumes: pêches fraîches de Flor., primeur, 77 cents; tomates rouges de Flor., six par sept, 45 cents; concombres frais sans pépins de l'Ont., 58 cents ch.

■

Richelieu: « vente » de boeuf, cat. A — rosbif de palette, coupe régulière, $1.48; rosbif de côtes croisées, $1.78; rosbif de côtes avec os de dos, $2.58; bifteck de côtes, $3.18; boeuf haché mi-maigre, $1.88; rosbif de palette désossé, $1.78; boeuf à ragoût, $2.28; jambonneau ou croupe de porc frais, $1.18. Fruits et légumes: melon d'eau, coupe rouge, 22 cents; tomates roses de serre, prod. de l'Ont., 77 cents; raisina rouges, produit du Chili, 88 cents; rhubarbe, culture locale, pqt de six branches, 79 cents; oignons jaunes, sac de cinq livres, 59 cents.

■

Steinberg: la « vente » de boeuf qui a débuté il y a deux semaines se poursuit toujours. Autres spéciaux cette semaine: bacon Maple Leaf, $1.45; jambon « mignon » désossé Steinberg, $2.09. Fruits et légumes: melons de miel, gros. 8, du Texas, 88 cents; melon d'eau de la Flor., environ 18 livres, $2.98; fèves vertes des E.-U., 58 cents; courgettes des E.-U., 48 cents; concombres anglais de l'Ont., calibre moyen, 68 cents ch.; pommes de terre du N.-B., Russett, sac de 10 livres, 69 cents.

SIMONE SIGNORET
JUDITH THEREPAUVE
UN FILM DE PATRICE CHEREAU
POUR TOUS
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
Sem.: 5.30 - 7.30 - 9.30. Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

5 OSCARS MEILLEUR FILM
UNE SUPER-PRODUCTION DE 3 HEURES!
maintenant à prix populaire.
CHAMPLAIN: 1.00 - 4.30 - 8.15.
CHAMPLAIN 1
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
LAVAL: 8.00
ODEON 1 - LAVAL
CENTRE 2000 - HYPERMARCHE
BOUL. ST-MARTIN - MAROIS 687-5207
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER 18 ANS
THE DEER HUNTER
ROBERT DE NIRO
BROSSARD: 7.45
BROSSARD 1
MAIL CHAMPLAIN
BOUL. TASCHEREAU 465-5906

Concertmasters Inc. présente
"une expérience artistique et musicale incomparable" - Le Devoir
Anton Kuerti ET SES Amis
6 SUPERBES CONCERTS
1979-80
Salle Pollack 20:30
SAM. 13 OCT. SAM 24 NOV. SAM. 2 FEV.
SAM. 1 MARS MER. 26 MARS SAM. 3 MAI
Robert Aitken, flûte
Shmuel Ashkenasi, violon
Kristine Bogyo, violoncelle
Igor Kipnis, clavecin
Quatuor Orford
ABONNEZ-VOUS TÔT!
Obtenez 6 concerts au prix de 4
Abonnements: $35, $25
(avant le 31 mai - $32, $22)
Envoyez vos commandes à:
Salle Pollack attn: Maria Jerabek
555 Sherbrooke O. Montréal H3A 1E3 392-4501

ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON / 842-6053
JEAN ROCHEFORT - ANNIE GIRARDOT — TOUS
7 h 15 — 9 h 30
le Cavaleur
un film de PHILIPPE DE BROCA

ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH, COMEDIE DE L'ANNEE! — TOUS
7 h 15 — 9 h 30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

L'ARBRE AUX SABOTS
PALME D'OR CANNES 78 — TOUS
UN FILM DE ERMANNO OLMI
8 h 00
Cinéma Parc 722 0302 3180 rue BELANGER

IL AIME COMME UN FOU ET PEINT COMME UN AMOUREUX
18 ANS ADULTES
AU JAPON AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, UTMARO DEVIENT CÉLÈBRE PAR SES TABLEAUX SPECTACULAIREMENT ÉROTIQUES
UTAMARO'S WORLD
avec SHIN KISHIDA . MIKIJIRO HIRA . SHINGO YAMASHIRO . MAKO MIDORI . KYOKO KISHIDA . RIE NAKAGAWA . Directed by AKIO JISSOJI
En japonais avec sous-titres anglais. PREMIÈRE jeudi (sur invitation seulement), vendredi: 5:15 — 7:15 — 9:15 dernière représentation 11:15; sam. et dim.: 1:15 — 3:15 — 5:15 — 7:15 — 9:15. Sam. seulement 11:15. Place Victoria 878-1451. Stationnement et autobus.

REPRISE DU SPECTACLE DE L'ANNÉE!
Les fées ont soif de Denise Boucher
"billets en vente maintenant aux guichets du tnm"
tnm Réservations: 861-0563
84 ouest, Ste-Catherine, Montréal
A COMPTER DU 31 MAI

Tryptique: un «trip» mais pas du théâtre

par
Jacques Larue-Langlois

Tryptique, écrit et interprété par Marthe Mercure, mise en scène de Pierre A. Larocque, sculptures et masques de Leslie Fry; éclairages de Pierre A. Larocque et François Aubry; costume peint par Nathalie Monet; à l'affiche de la Galerie Motivation V, 1447 rue Bleury, à 20 h 30.

■

Fantaisie scénique autobiographique? Habile récitatif de poésie structuraliste et relativement hermétique? « One woman show » dans un Environnement théâtral? Recherche pure en expression dramatique? Toutes ces définitions ou un peu de chacune s'appliquent au *Tryptique* que Marthe Mercure a écrit et qu'elle joue présentement seule, à la Galerie Motivation V de la rue Bleury, après en avoir éprouvé l'effet sur le public de Beloeil, en février dernier.

Dans un décor réussi dans son apparence éthérée obtenue grâce à un judicieux usage du coton à fromage déchiquetté flottant du plafond et ponctué çà et là de quelques masques suspendus — personnages accessoires — ou de quelques troncs sans tête à qui la comédienne viendra prêter vie un instant en y posant la sienne, Marthe Mercure émerge de ce qui semble un tas de feuilles mortes colorées en rose. Depuis ce sein feuillu de la mère terre, elle s'était d'abord livrée à un dialogue incohérent avec elle-même par magnétophone interposé, dialogue fait surtout de sons étouffés, de langage dont on cherche l'usage, de syllabes avortées, de borborygmes contrôlées et reproduits.

Rampant sur scène, elle sera un moment l'enfant qui cherche à surmonter l'ostracisme des grands, à trouver sa voix, et revivra Bernard, premier garçon, premier frisson, six Ans et culotte courte.

Autre expérience enchaînée et entremêlée à la première — les trois volets du *Tryptique* se chevauchent tout au long du texte —: la découverte de l'Amérindien, de la femme Inuit en particulier, d'une vie vraie, solide, s'appuyant sur un quotidien colossal et situant les rapports humains dans une perspective écarquillante.

Puis on débouchera sur ce qui reste de ce vécu à la comédienne professionnelle québécoise: l'exorcisme des rôles de théâtre où se croisent et s'entrecroisent presque au hasard la mémoire, s'appuyant ou se contredisant réciproquement, les répliques de *Lady Macbeth,* des *Troyennes* d'Euripide et de *À toi pour toujours, ta Marie Lou,* de Michel Tremblay. Les classiques, shakespearien, grec et québécois, se replacent dans une dimension exclusivement scénique qui, finalement, n'a tellement rien à voir avec la vraie vie que la comédienne, habillant son corps peinturluré du manteau de feuillage, sortira lentement vers une obscure retraite.

Ça ne dure pas une heure. Il n'y a guère davantage à y comprendre que ce que rencontrent l'oeil et l'oreille. L'atmosphère créée par le décor est du meilleur effet. L'usage pertinent de la bande sonore permet à Marthe Mercure de communiquer avec elle-même, mais hélas si peu avec les spectateurs.

On a affaire à du théâtre d'ambiance où les agents accessoires ont fort bien joué leurs rôles. Si le décor accroche, il est soutenu par un éclairage recherché mais riche en effets dépaysants. Tout dans ce spectacle attire puis repousse. On a beau dire oui à l'expérience, à la recherche, à l'innovation, on doit se contenter de peu et réaliser que tous ces efforts, tout ce talent, — dont celui, n'en doutons pas, de l'auteur-comédienne — sont concentrés vers un petit « trip » personnel intéressant sans doute mais qu'un bon poète aurait pu glisser en trente vers bien tapés. Le théâtre n'est plus que prétexte.



Marthe Mercure, auteur et comédienne, seule dans un environnement théâtral pendant une heure.

J.A. Loranger honoré

PARIS (AFP) — Le 14e prix littéraire France-Québec Jean Hamelin 1979 a été décerné hier à Paris, à titre posthume, au Québécois Jean-Aubert Loranger, pour ses contes *Du pasteur à Joe Folcu.*

Édités aux Éditions Fides-Montréal, ces contes sont une illustration de la vie québécoise rurale tranditionnelle.

Né à Montréal le 3 février 1896, Jean-Aubert Loranger, décédé le 28 octobre 1942, est également l'auteur de *Les atmosphères, Le passeur,* de recueils de poésies et d'une pièce de théâtre intitulée *L'orage.*

Journaliste, il a collaboré à différents journaux canadiens: *La Presse, La Patrie, Montréal-Matin.*

Ce prix qui a été attribué au second tour de scrutin par un jury composé de personnalités littéraires franco-québécoises est accompagné d'un don de $200. Pierre Vadeboncoeur, Alice Brunel-Roche et Yvette Naubert ont obtenu des voix.

Les gravures de 12 femmes d'ici

par Jules Arbec

À la Galerie A, 12 femmes artistes se sont regroupées pour présenter leurs plus récentes gravures. Il faudrait être bien malin pour ne voir ici qu'une manifestation féministe, car, Dieu merci! il y a bien d'autres choses à voir et d'excellentes.

Ainsi, les tableaux de Lucienne Conet ont retenu mon attention par une certaine fraîcheur. À travers ses deux premiers, j'ai senti cette légèreté ou cette douceur rendue par l'utilisation judicieuse de teintes pastelles qui donnent à ses paysages une atmosphère à la fois vaporeuse et légère. Dans la sérigraphie *Solo,* l'artiste joue avec des nuances monochromes et accorde plus d'importance à une finesse de son tracé qui serait beaucoup plus subtile que dans ses eaux fortes. *Réflexion* peut nous apparaître comme un gouffre dans lequel s'entremêlent un rêve nébuleux avec la réalité d'un paysage ténébreux qui se réflète dans l'eau. La force de l'oeuvre de l'artiste fait ressortir ces espaces sombres pour en arriver à une luminosité discrète qui confère au tableau un effet de sérénité.

Pour sa part, Tobie Steinhouse travaille une gamme de couleurs très réduite dont elle tire le plus grand bénéfice. Son eau forte *Réverie* est particulièrement intéressante sur ce plan. Le dégradé chromatique révèle la sensibilité du trait et surtout une mise en page très épurée font de ce tableau une oeuvre de choix.

Chez Cortiss Mackid, ce sont les jeux des contrastes qui m'ont particulièrement attiré. Son *Indian Woman* relève du figuratif certes, mais cet ouvrage peut être aussi bien considéré comme abstrait, à cause de l'intensité dans l'élaboration des formes qui ne sont pas sans me rappeler certains expressionnistes allemands.

Pour sa part, Clodette Gendron, nous offre une sérigraphie qui ne manque pas de qualité certes, mais qui, à mon avis, verse aussi dans une certaine facilité et il s'apparente à un pop de mauvais goût. Deux noms bien connus de la peinture figurent à la liste des exposantes. C'est d'abord Kittie Bruneau que l'on identifie très bien dans son tableau par la violence des couleurs utilisées. Ses contrastes soutenus produisent bon gré mal gré un impact visuel qui s'impose d'emblée à notre regard.

Enfin, Marcelle Ferron nous offre une sérigraphie qui est signée par le dynamisme et la liberté du geste. Cet espace n'est pas sans affinité avec le renouveau printannier que nous vivons présentement.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le Concours national de Radio-Canada qui en est à sa 20e année devient un événement biennal. Jacques Bertrand, chef du service des émissions musicales de la chaîne française, fait savoir que cette décision est une des conséquences de la réduction du budget global de la Société qu'annonçait au mois d'août dernier le président de Radio-Canada. Dans la distribution des crédits alloués à la production des émissions, il a fallu fixer des priorités tout en maintenant les objectifs dictés par le mandat de la Société. Il y aura interruption en 1980 et reprise en 1981.

■

Le ballet dans sa plus pure tradition classique sera à l'honneur à la Salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts du 3 au 8 juillet alors que s'y produira, pour la première fois depuis 12 ans, le prestigieux Royal Ballet de Londres. Ce dernier nous propose six spectacles en soirée et deux matinées avec trois programmes différents devant chacun tenir l'affiche pendant deux jours. *Le Lac des Cygnes,* en version intégrale, sera présenté le 3 juillet ainsi que le 4, en matinée et en soirée, après quoi, les 5 et 6 juillet en soirée, on pourra voir deux oeuvres du chorégraphe Frederick Ashton, *Birthday Offering* et *Un mois à la campagne,* suivi de *La fin du jour* de Kenneth MacMillan; et pour clôturer cette série de spectacles, une nouvelle production de *La Belle au bois dormant,* monté sous la supervision de la fondatrice du Royal Ballet, Dame Ninette de Valois. Ce dernier programme sera présenté le samedi 7 juillet en soirée et le dimanche en. matinée et en soirée.

pour fins gourmets seulement

Un bon plat est comme un bon livre: il force les plus sots à la méditation.
Alain Laubreaux
(collaboration spéciale: Yvan Gégoire)

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

un petit restaurant français qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

Chez Pierre
RESTAURANT FRANÇAIS
(fermé le dimanche)
cuisine recherchée
salons privés
1263, rue Labelle 843-5227
Métro Berri-de Montigny, sortie Sainte-Catherine

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires • Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA
LICENCE COMPLÈTE
— Repas complets à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires
6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Déjeuners d'hommes d'affaires de $3.25 à $6.50
Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés
361 est, rue St-Paul - 861-5337

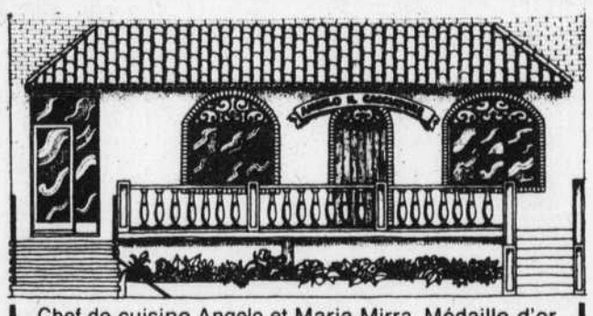
heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche
la sila
n'oubliez pas de réserver!
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

CRESCENT
rally club
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débuter la soirée.
Diners d'affaires à compter de $3.75
Disco-Bar
844-4003
1425/23 Crescent
844-4155
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

La Lucarne
Restaurant Français
Salons privés sur réservation
Spécialité de poissons frais selon arrivages
1030 ouest, rue Laurier, Outremont • 279-7355

Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur...
de 11 h 30 à 14 h 30: grillades à partir de $3.75
Spécialités marocaines authentiques
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

CÔTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR
– 25 AVRIL, 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB.
DINER POUR DEUX
26.95 INCLUANT UNE BOUTEILLE DE VIN
SOUPE WON TON AU PORC BBQ • EGG ROLLS
HOMARD A LA CANTONNAISE • MOO KOO
GUY KEW • RIZ FRIT SUBGUM • NOTRE
FABULEUSE BAGATELLE AU GRAND MARNIER
CAFÉ OU THÉ
LE PLUS ÉLÉGANT RESTAURANT CHINOIS DE MONTRÉAL
KI-SAN-FU
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE
STATIONNEMENT GRATUIT APRES 6 PM
RESERVATION: 284-1104 284-0299


Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.
Cuisine Recherchée
Angelo il Cacciatore
Un même chef, une même cuisine raffinée, le seul et original «CACCIATORE» dans un décor nouveau et des plus invitants!
1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

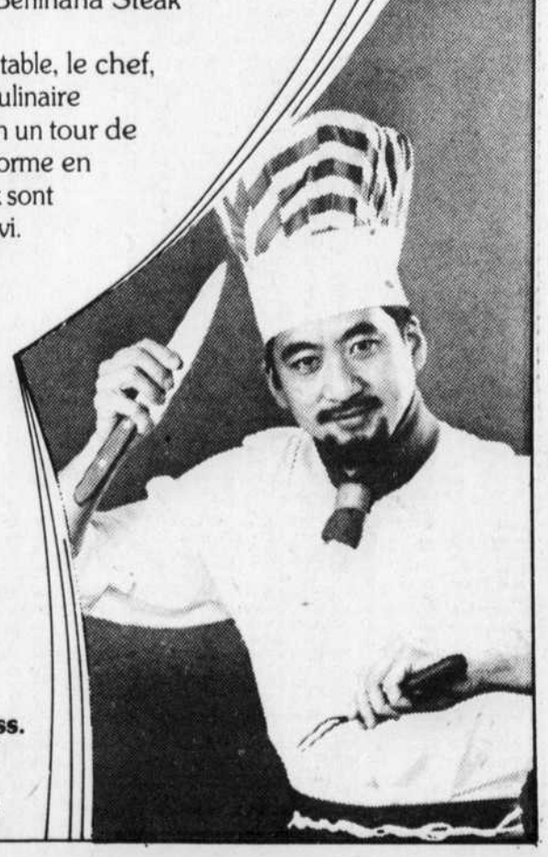
NAPOLEON
Cuisine réputée depuis plus de 34 ans
• Diners d'affaires à partir de $3.25
• Table d'hôte tous les soirs
Notre grande spécialité
La fondue chinoise
Un festin exotique pour fin gourmet
Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.
1694 est, rue Sainte-Catherine (523-2105)

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Exceptionnellement cette semaine... Fermé jeudi, vendredi et samedi
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

Vieux-Montréal • Ft-Lauderdale • St-Sauveur
gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Spécialités:
— brochettes
— grillades et fruits de mer
247 rue Principale
St-Sauveur-des-Monts
tél.: 227-2924 LE BOUFFE EN BROCHE

Benihana... Spectaculinaire!
Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!
A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.
Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express ...La carte qui attire l'attention.
Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.
AMERICAN EXPRESS
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.SM
© American Express 1979
American Express Company est la propriétaire de la (des) marque (marques) de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit



Stimulez $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
18h00 QUELQUES FÉMINISTES AMÉRICAINES de L. Guilbeault, N. Brossard et M. Westcott
20h THÉÂTRE (Adm: $3.) "Alice à la peau rouge et ne se met pas de fond d'teint"

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des pétroles

L'indice composé de la Bourse de Toronto n'a fléchi que de 0.76 à 1,518.84 hier même si les aurifères ont perdu plus de 59 points et les pétrolières près de 26 points. Par contre, le groupe de l'immobilier monte en flèche de 89.36 et atteint 3,437.34.

À la fin de la séance, on dénombrait 206 titres en hausse, 224 en baisse et 237 conservaient leurs positions de la journée précédente. Le volume des transactions comprenait 5.27 millions d'actions et 4,430 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles traitées, Falconbridge Nickel A recule de 1 3-4 à $59 3-4, Inco de 3-8 à 24, Dome Pete de 3-8 à 39 5-8, Norcen Energy Resources de 1-8 à 21 et Comtech International de 20 cents à $2.50.

Automotive Hardware monte de 1 1-2 à $14, Texaco de 1 à 67, Southam de 1 1-8 à 27, Allarco Developments de 1 à 43 et Daon Developments de 1 à 134.

Parmi les pétroles, Superior Oil abandonne 3 1-4 à $129 1-2, Numac 1 3-4 à 32 1-4 et Chieftain Developments 1 à 40. CanDel Oil prend 2 1-4 à $41 et Ram Pete 3-8 à 9 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2575	270	270	270	
Aby Gin w	2350	$5¾	5½	5½	— ¼
Abitibi	13992	$18	17¾	18	+ ⅛
Abitbi 7½p	z50	$50	50	50	
Abitbi 10	336	$54	54	54	
Action Trd	1100	76	76	76	+ 1
Adanac M	17800	245	232	240	
Advocate	100	250	250	250	−25
Afton Min	1700	$15½	15⅜	15½	+ ⅛
Agnico E	10800	$8¼	7¾	7⅞	— ⅜
Agra Ind A	3625	$6⅝	6½	6⅝	
Akaitcho	20000	92	89	90	+
Albany	50500	64	60	64	+ 6
Alt Energy	23123	$28¼	27⅜	27⅜	— ⅜
Alta Gas A	90245	$23	22¼	22¼	
Alta G F	100	$27½	27½	27½	
Alta G 9.76	110	$27½	27½	27½	
Alta G 7.60	10050	$25¾	25¾	25¾	
Alta G 6⅜	46115	$32	30⅞	31	— ⅛
Alcan	5325	$41½	41¼	41½	
Algo Cent	100	$24	24	24	
Algoma St	1600	$28½	28⅜	28⅜	+ ⅛
AStel p	500	$27	27	27	
Allarco Dv	1200	$43	42½	43	+ 1
Alum 3rd p	2000	$27½	27	27	— ½
Am Bonza	8325	$19	18½	18¾	— ¼
Am Larder	4000	35	34½	34½	+ ½
Am Eagle	21450	290	278	285	+10
Am Leduc	9000	30½	28½	29½	— ½
Andres W A	1400	$14¼	14	14	
Andres W B	z25	$14	14	14	
Ang CT 4½	z25	$27½	27½	27½	
Ang CT 3¼	z50	$39	39	39	
Ang D Gld	1650	153	150	153	+ 3
Ang U Dev	1000	$5	495	495	−17
Aquitaine	17228	$36⅛	34¼	35	+ ¾
Argosy	44000	62	57	62	+11
Args 250 p	200	$32⅞	32⅞	32⅞	
Argus C pr	1000	$15⅜	15½	15½	— ⅜
Asamera	18053	$17⅜	17	17⅜	
Asbestos	650	$44½	44⅛	44⅛	— ⅜
Asoc Porc	z46	135	135	135	
Atco A	2530	$21⅜	21¼	21¼	— ⅜
Atlas Yk	500	82	82	82	— 3
Ato Hard A	13880	$14	12½	14	+1½
BC Sugar A	775	$33½	33	33½	+ ½
BP Can	9960	$25¾	24¾	25½	+ ¾
Banister C	4100	$11	10¾	10¾	
Bank BC	304	$36¼	36¼	36¼	
Bank Mtl	16300	$23⅞	23½	23¾	
Bank N S	15380	$22⅞	22½	22⅞	+ ¼
Bankeno	7600	270	260	260	— 9
B Cdn Nat	1500	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Bary Expl	20500	160	157	160	
Baton B	z50	$13⅜	13⅜	13⅜	
Bell Can	110453	$22¾	22½	22¾	+ ¼
Bell A pr	224	$68	67	68	+2¼
Bell B pr	z20	$66⅝	66⅝	66⅝	
Bell C pr	z15	$30⅜	30⅜	30⅜	
Bell D pr	500	$67	67	67	+ ⅛
Bell 2.28	700	$34	33⅜	34	+ ½
Bell 1.80	850	$24½	24⅜	24⅜	+ ⅛
Bell 1.96	500	$27⅞	27⅞	27⅞	— ⅛
Beth Cop A	1000	$18	18	18	
Bl Hawk	5200	20	20	20	
Blakwod A	200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ¼
Bomac A	300	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Bonza O	41500	$7⅜	7⅛	7¼	— ⅛
Border C	500	370	360	370	+10
Bovis Cor	14905	71	70	71	+ 1
Bow Valy	9160	$29¾	28¾	28¾	— ¾
Bralor Res	5935	$13	13	13	
Bramalea	950	$19⅜	19⅜	19½	+ ⅛
Brascan A	58583	$24½	24	24⅛	— ⅛
Brscn 8½	500	$27⅜	27½	27½	— ⅛
Brenda M	2525	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Brinco	2350	$7⅞	7⅝	7⅞	
Br Am Bnk	z75	$41½	41½	41½	
BCFP	3150	$21½	21⅛	21⅛	— ⅜
BCFP pr	z50	$41½	41½	41½	
BC Phone	1033	$18¼	18⅛	18¼	
BCPh 5¾ p	z2	$72½	72½	72½	
BCP 7.04 p	z20	$24	24	24	
BCP 10.16 p	510	$28⅛	28	28	
BCP 2.32 p	228	$36	36	36	
Broul Reef	2000	46	45	45	−2½
Brunswk	11332	$7⅛	6¾	6¾	— ¼
CC Yachts	900	325	325	325	
CAE A	625	$27¼	27	27¼	+ ¼
Cad Frv	25200	$17⅛	17	17	
Cad Frv A	974	$10⅜	10½	10⅝	+ ⅛
Cal Pow A	2339	$45¾	45½	45¾	+ ½
Cal P 5 p	z10	$67½	67½	67½	
Cal P 10 p	133	$111½	111	111	— 1
Cal P 9.80	168	$109	109	109	−1½
Cal P 2.36	100	$29⅜	29⅜	29⅜	— ⅛
Calvert	8500	54	51	51	— 2
Cam Mine	2000	29	29	29	
Camflo	18185	$14¾	14¼	14¼	— ⅜
C Chib A	1215	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Camp RL	10092	$23⅞	22½	22½	−1⅛
Can Cem	2200	$13	12⅞	12⅞	— ¼
CDC pr B	80	$113½	113¼	113½	+ ½
Can Malt A	408	$34	34	34	— ⅛
C Nor West	23843	$11¼	10½	10¾	— ⅛
C Packrs	2775	$28½	28	28	— ½
Can Perm	5670	$19½	19¼	19⅜	+ ⅜
CPerm 6¾	1000	$26½	26¼	26½	
CS Pete	7824	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Can Trust A	500	$26½	26½	26½	+ ¼
C Trust 7¼	100	$21½	21½	21½	+ ⅛
C Tung	600	$26	25⅜	25⅜	— ⅜
Cdn Arrow	1000	27½	27½	27½	
CCablesy A	1105	$20⅜	20⅜	20⅜	
C Cable w	3600	140	140	140	— 5
Cdn Cel	940	$9	9	9	
CC Man A	200	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
C Formost	z60	$7½	7½	7½	
C Found pr	300	$9⅛	9⅛	9⅛	
CGE	z50	$30⅛	30⅛	30⅛	
CG Invest	z100	$21½	21½	21½	
C Hidrogas	1200	460	450	460	
C Homestd	8300	$16¾	16½	16½	— ¼
C Hydro pr	171	$14½	14½	14½	
CI Bk Com	14314	$26¾	26½	26⅝	+ ⅛
CIL	741	$22½	22⅛	22⅜	+ ¼
CLI Pete	5500	80	79	80	+ 1
C Manoir	z20	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Marconi	3955	$12¾	12	12¾	+ ½
C Merrill	1535	$18¾	18½	18½	+ ⅜
CNat R	15300	445	435	440	
C Occental	3556	$36¾	36½	36½	— ½
CP Inve	9090	$30	29⅞	30	+ ⅛
CP Ltd	54980	$31⅝	31¼	31⅝	+ ⅜
CPL A p	320	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
C Reserve	14782	$15¼	14¾	14¾	— ¾
Cdn Sup O	4503	$133	129½	129½	−3¼
Cdn Tire A	3986	$31	30⅝	30¾	— ¼
C Utilties	2545	$19¼	18⅞	19⅛	+ ⅛
CU 10¼	760	$27⅜	27⅝	27⅜	— ⅜
C Util 9.24	100	$27¾	27¾	27¾	— ¼
C Util 7.30	200	$26½	26½	26½	+ ¼
CWN 5½ p	z57	$13¾	13¾	13¾	
Candel Oil	2850	$41	39¼	41	+2¼
Canron A	1250	$30	29½	29½	
Cara	3950	$12	11½	11⅞	+ ⅜
Carl OK	9170	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Carl B p	300	$33¼	33¼	33¼	+ ⅜
Carma A	5500	$12½	11½	12½	+ 1
Carma 8.75	100	$20	20	20	
Cassiar	6428	$11⅜	11½	11½	
Casidy A p	200	$7	7	7	— ½
Celanese	3050	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Celan 175 p	300	$20½	20½	20½	+ ½
Cenex	9900	240	232	232	+ 2
Ctl Est A	218	13	13	13	
Cent Pat	2300	214	205	205	— 7
Chnclr	21555	395	365	370	−25
Chib M	8000	40	40	40	
Chieftan D	6001	$41⅞	40½	40⅞	— 1
Chieftain p	305	$160	156	156	— 4
Chimo	2500	137	136	136	— 3
Chrysler	1720	$10¼	10	10⅛	
Coch Will	31000	78	70	70	— 5
Cockfield	1300	480	475	480	+ 5
Coin Lake	15200	17	15	17	+ 1
Comb Met	7000	38	37	37	+ 1
Cominco	22567	$39½	38½	38¾	
Cominco A	1100	$27¼	26⅞	26⅞	
C Holiday I	z45	$9¾	9¾	9¾	
Comtech	1500	260	250	250	−20
Conduit A	4900	$5	480	5	+ ¼
Coniagas	2500	100	95	100	+10
Conuco Ltd	5900	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Con Bath A	2000	$13	12¾	12⅞	— ⅛
Con Bath p	200	$19⅛	19⅛	19⅛	
Con Fardy	10500	350	350	350	+ 5
C Durham	6800	153	148	150	— 4
C Morisn	2000	164	163	163	— 2
Cons Prof	10000	40	40	40	
C Rambler	1500	235	235	235	+ 5
C Rexspar	500	62	62	62	— 4
Con Textile	900	$5½	5½	5½	
Con Distrb	1700	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Cons Gas	22958	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅜
Con Gas A	110	$75⅜	75⅜	75⅜	+ 1
Con Gas D	200	$29½	29½	29½	+ ⅜
Con Glass	56600	$14⅛	14	14	— ¼
Control F	400	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Conwest	2600	$6	6	6	
Cooper C	100	$7¾	7¾	7¾	
Cop Fields	100	445	445	445	— 5
Corby vt	1100	$27	26⅜	27	+ ¼
Cosed	124200	$9⅛	8¼	9⅛	+ ¼
Costain Ltd	700	$14¼	14⅛	14¼	
Craigmt	3900	$6⅞	6⅜	6¾	+ ⅛
Crain R L	7660	$12¼	12⅛	12⅛	
Crestbrk	3800	$14⅜	14⅛	14¼	
C Zelrba A	z2	$24¼	24¼	24¼	
Crush Intl	1400	$14½	14¼	14½	
Cuvier M	5150	45	45	45	— 1
Cyprus	25450	$15⅛	14½	15⅛	+ ⅜
Czar Res	11875	$8⅛	7⅞	8	— ⅛
DRG Ltd A	3300	$6⅞	6⅜	6¾	
Dalmy A	100	$9	9	9	— ¼
Dalmy C	100	$9	9	9	— ⅜
Daon Dev	37450	$13¼	12	13	+ 1
Daon A	1400	$7¼	7	7⅛	
Daon 8⅜ p	3500	$9⅞	9⅝	9⅝	
D Eldona	3600	117	116	116	— 1
Denison	12486	$22	21⅞	22	
Dicknsn	21360	$7¾	7⅜	7½	— ¼
Digtech	2400	$5	495	5	+10
Doman I	2900	$8⅛	8	8	
Dome Mine	1915	$131	127	127	−3¼
D Pete	237329	$41¼	39½	39⅜	— ⅜
D Bridge	1090	$34½	34½	34½	+ ⅛
D Citrs A	900	$5½	5¼	5½	
DExplor	14000	26½	25	25	+ 1
Dofasco A	13720	$35¼	34½	34½	— ¾
Dom Store	950	$18¾	18⅜	18½	
D Textie	6825	$13¾	13⅝	13¾	+ ⅛
Domtar	5585	$27⅜	27	27¼	
Domtar pr	400	$12¾	12⅝	12¾	
Dover Ind	800	$16½	16½	16½	
Dr Mc C A	4200	$12⅜	12	12⅛	+ ¼
Dunde Pal	z166	37	37	37	
Dunrale	500	36	36	36	−2½
Du Pont	4564	$21½	21½	21½	+ ¼
Dustbane	750	$9	8¾	9	+ ¼
Dylex Ltd	100	$15½	15½	15½	— ½
Dylex L A	9950	$15¼	14⅞	14⅞	— ⅜
Dynamar	28900	192	185	190	
E-L Fin	300	$12	12	12	
East Mal	1100	195	190	190	−10
East Sul A	4200	205	200	200	
Ego Res	20500	285	271	277	+ 1
Elhm A	830	$5⅝	5½	5⅝	
Elks Stors	300	$7	7	7	
Emco	1700	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Extd A	500	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Falcon C	8175	$7	6⅞	7	
Fibrg Nik A	4700	$61½	59¾	59¾	—1¾
Fed Ind A	3125	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
Fidelity Tr	200	$5	490	490	−10
Fidelty Tr p	250	$20	20	20	— ½
Finning T	400	$34	33½	34	+ 1
Fireco SA	500	295	290	290	−10
F Cty Tr B	100	$9½	9½	9½	
F Cty Tr C	700	$8¼	8⅛	8¼	
F Mar	28100	81	77	80	+ 3
Foodex p	290	$8⅛	8⅛	8⅛	
Ford Cnda	450	$71	71	71	+ ¼
Francana	2711	$10⅞	10⅝	10⅞	
Fraser A	1000	$15¼	15	15¼	+ ½
Fruehauf	200	$10¾	10¾	10¾	— ¼
G&H Steel	950	295	295	295	+10
G M Res	1250	465	460	460	— 5
Galtaco A	200	$9½	9½	9½	
Gaz Metr	566	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
G Distrb w	500	250	250	250	— 1
GMC	448	$68	68	68	— ¼
Genstar L	41328	$24⅝	23⅞	24	— ⅛
Gerin Ist p	100	$8¾	8¾	8¾	
Giant Yk	1655	$13	12½	12½	— ½
Gibraltar	2700	$8	7¾	8	
Gibe Rlty p	300	$25½	25½	25½	
Goldund M	18080	77	75	75	
Granduc	3000	131	125	125	−10
Gt Oil Sds	398	$16	15¾	16	
G L Nickl	7000	76	76	76	— 2
GL Forest	2620	$42	41¼	42	+ ⅜
GL For w	2210	$9	8⅜	9	+ ½
Gt West S	1700	340	330	330	−10
G West wt	1200	70	70	70	— 2
Greyhnd C	1000	320	320	320	
Guar Trp	400	$20½	20½	20½	
Guard Cap	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Gulf Can	69385	$53¼	52	52½	+ ⅜
Gulfstrem	70250	74	64	72	+ 7
HCI Hldg	500	$11	11	11	— ¼
H Group A	800	395	395	395	−10
Hard Crp A	2750	345	330	330	−15
Harlequin	9285	$14⅜	14	14⅜	+ ¼
Harris J A	500	$6⅞	6¾	6⅞	
H Wood	200	150	150	150	+ 5
Hatleigh A	2105	$6⅜	6½	6½	+ ⅛
Hatleigh B	660	$6½	6½	6½	
Hawker A	2540	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Hayes D	197	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Hedway A	9600	$5¼	5¼	5¼	
Highmont	7325	495	480	490	
Holinger A	500	$40¼	40	40¼	+ ½
Home A	13671	$59½	59	59	
Home B	930	$57	57	57	+ ½
Howdn DH	200	$12	12	12	
H Bay Mng	1707	$20⅞	20½	20½	— ⅜
H Bay Co	36717	$27⅞	27⅜	27¾	+ ½
HBC pr	2898	$23½	23¼	23¼	— ¼
HB Oil Gas	13642	$64⅜	63¼	63½	+ ½
Husky Oil	4390	$54	53¾	53¾	— ⅛
Husky B pr	z40	$41¾	41¾	41¾	
Husky E w	200	$33½	32½	33½	+ ½
Hydra Ex	7162	46½	45	46½	— ½
IAC	9425	$17⅜	17¾	17⅞	
ITL Ind	4043	435	430	430	
IU Intl	22550	$15⅛	14¾	14¾	— ⅜
Imasco	2855	$41½	41⅜	41½	+ ⅛
Imasco 5 p	z3	$41	41	41	
IOil A	236502	$33⅜	31¾	31⅞	—1¼
Imp Oil B	3950	$33¼	31¾	31¾	—1¾
Inco	67576	$24½	23⅞	24	— ⅜
Inco 7.85	100	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Indal	1600	$15½	15¼	15⅜	
Indusmin	z41	$20¾	20¾	20¾	
Inglis	500	$14¼	14¼	14¼	
Inland Gas	2265	$13½	13	13⅜	— ⅛
Inland G p	z50	$12½	12½	12½	
Inind G 10p	245	$28	28	28	— ½
Inter-City	29460	$12¾	12¼	12⅝	
Inter C B w	7800	$9¼	8¾	9⅛	— ⅛
Intrmetco	200	$14½	14½	14½	+ ⅛
IBM	247	$89	89	89	— ½
Int Mogul	260	$6⅛	6	6⅛	— ⅛
I Mogul A	100	$13½	13½	13½	+ ¼
Intpr Pipe	34673	$19⅞	19⅜	19⅜	— ¼
Ipsco	2560	$22	21½	21½	— ½
Iron Bay T	1000	$6¾	6⅜	6⅜	— ¼
Irwin T A	13000	360	350	360	+ 5
Ivaco A	6666	$16½	16	16⅜	+ ⅜
Jannock	5118	$25¼	24⅜	25¼	+ ⅞
Jannock 8	524	$15¼	15¼	15¼	
Jannock w	6409	$14⅛	13⅜	14⅛	+ ⅜
Jorex Ltd	5000	35	34	34	
Joutel	25800	118	99	104	−14
Kaiser Re	45125	$22	21	21	— ⅛
Kam Kotia	12000	445	430	440	
Kaps Tran	35600	184	177	183	+ 8
Kelly D A	400	$9	8⅝	9	+ ½
Kelsey H	150	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Kerr A A	2560	$9¼	9	9¼	— ⅛
K Anacon	1750	28	26	26	+ 1
La Luz	200	$7	7	7	— ⅛
Labatt A	9200	$20⅞	20½	20⅜	+ ⅛
Labatt A p	z50	$20½	20½	20½	
Lab Min	900	$40	39½	40	— ½
Lacana	5500	$5¾	5½	5⅝	— ⅛
Lacana w	600	335	330	335	+10
Laidlaw A	1200	$11½	11⅜	11⅜	— ¼
LOnt Cem	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
L Shore	2000	385	355	355	−30
Lakehead	7000	22	20	22	+ 4
Lasitr Km	3000	80	79	80	+ 5
Laurasia	9300	35	35	35	
Lau F 1.25	150	$20	20	20	
Lau Fin p	418	$14⅝	14⅝	14⅝	
Lava Cap	2100	90	87	87	
Leigh Inst	7340	$9¾	9¼	9¼	— ½
Levy A pr	400	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Liberian	1950	$8¾	8½	8½	
L L Lac	3422	345	340	345	+ 5
Lob Co A	z40	415	415	415	
Lob Co B	864	420	415	415	
Lob Co pr	250	$29½	29½	29½	+ ½
Lob Ltd Ap	z45	$18¼	18⅛	18⅛	
Lob Ltd Bp	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Lochiel	15960	410	395	395	−10
Loeb M	365	$11½	11¼	11½	+ ¼
Logistec A	250	450	450	450	+25
Lyfton M	15000	25	24	25	— 1
MDS Helth	300	$10½	10½	10½	+ ¼
MICC	60650	$12⅜	12⅜	12½	+ ⅛
MICC A	660	$26⅛	26	26	— ⅛
MICC 8⅜	200	$24¾	24¾	24¾	
Micc 8 p	1200	$28½	28	28½	+ ½
MPG Inv p	500	$14	14	14	— ¼
Maclarn A	z50	$17½	17½	17½	
MB Ltd	14240	$23⅞	23½	23½	— ¼
Madeline	5047	146	141	145	— 4
Madsen	2000	104	100	104	— 1
Magna A	3300	$12¾	12⅜	12¾	
Magnason	950	255	255	255	
Magnetcs	2800	158	156	158	
Maislin I	200	$5¾	5¾	5¾	+ ½
Majstc Wil	5100	335	325	335	+20
Man Bar	3600	59	58	59	— 1
Mrtme El A	4000	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Maritime	366	$27	27	27	+ ¼
Mar T 860	493	$10½	10½	10½	
Mar T 765	500	$10½	10½	10½	+ ¼
Markel F	400	$6⅜	6½	6½	— ¼
Mark Spnc	2250	$8	8	8	
Mass Fer	6417	$13⅛	12⅞	13	+ ⅛
Mas F A	1750	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Mas F B	1000	$19¾	19⅝	19⅝	
Matchan	29000	23	21	22	
Mc Adam	3700	36	35½	36	
Mc Intyre	2375	$46¾	46½	46½	— ¼
McLaghln	1200	$9⅞	9½	9½	— ¼
McLghl 9 p	200	$21½	21⅜	21½	+ ⅛
Melcor	1700	$14½	14	14	— ½
Mentor	1500	350	345	350	
Mercantil	2323	$14⅜	14½	14½	— ¼
Merland E	12993	$10⅜	10½	10⅜	
Met Stors p	z75	$15¾	15¾	15¾	
Met Str 67p	200	$16	16	16	
Midcon	200	145	145	145	+ 5
Minri Res	9860	244	234	242	+ 7
Moffat A	200	$11½	11½	11½	
Molson A	2492	$25½	25¼	25¼	— ⅛
Monenco A	575	$13¼	13⅛	13¼	
Mtl Trust	1850	$22	22	22	
Moore	18505	$38⅜	38	38⅛	— ⅛
Murphy	16451	$18⅝	17¼	17¼	— ⅜
N B Cook	2800	390	355	390	+25
NBU Mine	12400	249	232	235	−15
Nat Drug	400	$12¼	12	12	— ⅛
Nat Drug p	300	$12	12	12	— ⅛
Nat Pete	500	88	88	88	— 2
Nat Sea A	500	$21½	21	21½	+1⅜
Nat Trust	1164	$22¾	22½	22½	
Nemco	13490	270	260	260	— 3
Neomar	6812	209	205	209	+ 9
NB Tel	1236	$23⅝	23⅜	23⅝	+ ¼
NB Tel 1.85	z85	$21½	21¼	21¼	
N Kelore	13000	17	16	16½	+ ½
N Provid D	24000	72	71	71	— 1
N Que Rag	128000	287	275	275	— 6
N Senator	10000	10½	10½	10½	
N York Oil	59794	340	325	330	+10
Nfld LP A	200	$19⅝	19⅝	19⅜	+ ¼
Nfld Tel	z10	$11⅝	11⅝	11⅝	
Newnor	2000	10½	10½	10½	+ ½
Nor Acme	10000	15	15	15	
Noranda A	22566	$41¾	41	41¾	+ ⅞
Norbaska	8000	38	36½	36½	−2½
Norcen	93569	$21½	20¾	21	— ⅛
Norcen B	100	$24	24	24	
Norcn 150	1450	$33½	33	33	−1¼
Normick P	5006	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
NC Oils	900	$12⅜	12¼	12¼	
Nor Ct 260p	140	$34¾	34¾	34¾	— ¼
Nor Ct 270p	z93	$35	35	35	
Nor Ct 785p	140	$26¼	26¼	26¼	— ¼
Nor Tel	3450	$45	44½	44½	— ⅛
N Tecm B w	150	$23	23	23	+ ½
Northgat	2600	$7⅛	6¾	6¾	— ⅜
Northld	2000	19	19	19	+ 1
NW Util p	115	$51	51	51	
Nowsco W	800	$30	30	30	
Nu-Wst A	13278	$19	17⅞	18¾	+ ¾
Nu-Wst p	100	$20	20	20	— ⅛
Nu-Wst B p	200	$20	20	20	
Nufort Res	2666	19	19	19	
Numac	25960	$34½	32⅛	32¼	−1¾
OPI A	100	$26	26	26	
Oakwood P	9785	$6⅝	6¼	6⅜	— ¼
Obrien	29000	196	183	190	— 5
Oceanus I	z12	140	140	140	
Ocelot A	500	$14¾	14¼	14⅜	— ⅛
Ocelot B	21400	$14⅜	14⅛	14¼	— ⅛
Okanagan	200	$11¼	11¼	11¼	
Onaping	23200	147	142	143	—·2
Oshawa A	15800	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Osisko	2000	29	29	29	+ 1
PCL Indust	1400	$7	6⅞	6⅞	— ¼
Pac Coper

MONTRÉAL

Baisse des cours

Les cours ont baissé d'un rien dans un marché modéré hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé termine la séance avec un déficit de 0.01 à 257.45. En tout, 568,077 actions ont changé de mains et 1,607 contrats d'option ont été négociés.

Dans le secteur des hydrocarbures, qui perd 4.11 à 392.96, Imperial Oil A a reculé de 1 à $32 et Texaco de 1-4 à 65 1-4. Mais B.P. a monté de 1-2 à $25 et Gulf de 1-2 à 52 1-4.

Les commerces gagnent 1.86 à 226.04 et les bancaires 1.46 à 303.60. Les minières abandonnent 0.15 à 177.97 et les métaux 0.63 à 168.96. D'autre part, les industrielles retraitent de 0.74 à 255.60 et les papetières de 0.68 à 161.82, tandis que les services publics avancent de 1.38 à 231.84.

Les gains l'emportent sur les pertes par 65 contre 45 et 64 titres sont stables.

Aquitaine monte de 1 $34, Bell de 1-8 à 22 5-8, La Banque d'épargne de 1 à 28, C.P. de 1-4 à 31 1-2, Consumers Gas de 3-8 à 22 5-8, E.C.A. International de 15 cents à $3.35, la Cie de la Baie d'Hudson de 1-4 à 27 1-2, TransCanada PipeLines de 1-2 à 22 et Westcoast de 1-8 à 14 3-4.

La Banque de Montréal abandonne 1-4 à $23 5-8, Dome Petroleum 1-8 à 39 3-4, Inco 1-2 à 24, I.U. International 1-8 à 14, MacMillan Bloedel à 23 1-2, Texas Gulf 1-8 à 25 7-8 et Norcen Energy 1-4 à 21.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	3845	$18	17⅞	17⅞	
Alta Gas T	11625	$22⅜	22¼	22¼	
Alta GT J	9265	$31⅜	31	31	— ⅛
Aldona	1070	100	100	100	
Alcan	1870	$41⅝	41¼	41½	
Algoma A	500	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Aquitaine	9600	$36⅛	34¼	34⅞	+1
Astral	2000	245	245	245	—5
Bank Mtl	7587	$23⅞	23⅛	23⅛	— ¼
Bank NS	3713	$22⅞	22⅜	22⅞	+ ¼
Bq CN	3128	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Bq Epargne	4949	$28	27½	28	+1
Banque Pro	2890	$16¼	16⅛	16¼	
Bell Canad	21907	$22¾	22⅜	22⅝	+ ⅛
Bell pr G	1000	$28	28	28	+ ¼
Belchas	1000	11	11	11	
Bluewtr	700	$13¾	13⅝	13¾	+ ¾
BM—R Tun	500	$12½	12½	12½	— ⅛
Bomb Inc	409	$11½	11½	11½	+ ⅛
BP Can	140	$25	25	25	+ ½
Brcan A	25083	$24½	24⅛	24⅛	
BC Phone	185	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Bruneau	5000	23	23	23	—6
Cadillac Ex	3100	66	62	62	—3
Cad Fvw	500	$17	17	17	+1
Cad Fvw A	3500	$10⅝	10½	10½	
Cal pw A	450	$45¾	45¾	45¾	— ½
Cda Cem	1450	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
C Cellulose	1500	$9	9	9	
C Imp Bank	2774	$26⅜	26½	26⅜	— ⅛
CIL	190	$22¼	22¼	22¼	
C Marconi	400	$12¾	12	12¾	+ ¾
CP Inv	301	$30	29⅝	30	+ ¼
CP Ltd	21275	$31⅜	31¼	31½	+ ¼
Capital Dyn	800	40	40	40	
Carl Ok	920	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Cassiar	400	$11½	11½	11½	+ ¾
Celanese	450	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Cominco	2700	$39½	38½	38¾	
Cominco A	300	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Cons Imp	1000	15	15	15	
C Bath A	11787	$12⅞	12¾	12⅞	
C Text	400	$5½	5½	5½	+ ¼
Con Gas	6964	$22⅝	22¼	22⅝	+ ⅜
Denison	200	$22	22	22	+ ½
Dome Pete	10555	$41¼	39¾	39¾	— ⅛
D Bridge	415	$34⅝	34½	34⅝	+ ¼
Dofasco A	2350	$35¼	34½	34¾	— ⅝
Dom Store	2740	$18½	18½	18½	+ ½
Domtex	2461	$13¾	13⅝	13¾	
Domtar	2138	$27¼	27	27	— ⅛
Drumcall A	1000	$12	12	12	+ ¼
Dumgmi	3900	275	265	275	+10
Dumont	5000	15	15	15	+2
Du Pont	675	$21½	21½	21½	+ ¼
Dyn Mn	2000	60	60	60	
East Mal	400	190	190	190	—15
East Bak	200	$6	6	6	+ ¼
FCA Inter	6240	335	325	335	+15
Gaz Metr	100	$6⅝	6⅝	6⅝	
Genstar	7883	$24⅜	24	24	— ¼
Goodyer a	100	$33	33	33	—1
Gma Lee	5300	155	150	150	
Gulf Can	3592	$53⅛	52¼	52¼	+ ½
H Bay MS	290	$20⅞	20⅞	20⅞	+1
H Bay Co	9761	$27⅜	27⅜	27½	+ ¼
H Bay pr A	532	$23½	23¼	23¼	— ⅛
HB Oil Gas	175	$63¾	63¾	63¾	+ ⅞
IAC	1550	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Imp O A	59265	$33½	31¾	32	—1
Imasco	500	$41¾	41¾	41¾	+ ⅝
Inland Gas	150	$13½	13½	13½	— ⅛
Inco	13890	$24½	23⅞	24	— ½
I U Int	5905	$15⅛	14⅞	14⅞	— ⅛
IPL A	7120	$19¾	19½	19½	— ¼
Ivaco A	450	$16½	16⅜	16⅜	+ ⅜
Kaiser Re	1651	$21¼	21	21⅛	
Kiena	10400	465	450	450	—5
Labatt "A	100	$20¾	20¾	20¾	+ ½
Lau Fin 2.00	100	$39¼	39¼	39¼	
Laur F pr E	500	$14¾	14¾	14¾	
La Vrdy	300	$8	8	8	
MB Ltd	10100	$23¾	23½	23½	— ⅜
Mrt pr A	100	$9¾	9¾	9¾	+ ½
Mrt pr C	400	$10¾	10¾	10¾	
Mass Fer	1790	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Mas F B	100	$19¾	19¾	19¾	
Mercantl	1211	$14½	14½	14½	— ¼
Molson A	1155	$25⅜	25¼	25¼	— ¼
Mnt Trst	100	$22	22	22	
Moore	5175	$38¼	38⅛	38⅛	
Muscoch	3500	90	85	85	—5
N Cble p A	21000	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
NB Tel	100	$23⅝	23⅝	23⅝	+ ⅛
Newfld A	900	$19¾	19½	19¾	+ ¼
N Insco	2000	38	35	38	
Noran A	5497	$41¾	41	41¾	+ ¾
Norcen	30080	$21½	20¾	21	— ¼
Norc C	100	$33	33	33	+1½
Nor Tel	225	$44¾	44¾	44¾	
N Tel W	100	$23	23	23	+ ½
Old Can Inv	2563	90	90	90	
Osha A	500	$8¼	8¼	8¼	+ ⅜
Pancan	115	$51	51	51	+3
Pow Corp A	475	$26	26	26	
Prefac A	700	175	160	175	+10
Quebecor	400	$8	8	8	
Que Expl	500	38	38	38	
Que Tel 4 pr	600	$11⅝	11⅜	11⅝	
Q Tel 7.75p	500	$20	20	20	+ ¼
Que Uran	2100	5	5	5	—3
Queenstn	8000	70	69	70	
Redpath	1050	$14¼	14¼	14¼	+ ⅜
Redd Sten	1600	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Reitman	100	$19½	19½	19½	—1½
Reitman A	1100	$20½	20¼	20½	+ ¼
Rolland	800	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Rolland B	300	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Rothman	200	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Royal Bank	3086	$40⅞	40⅝	40⅞	+ ⅛
R Trustco	2577	$17¼	17	17	
St L Cem A	2150	$28	27	28	+2
Scot York	1400	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Seagram	100	$37⅜	37⅜	37⅜	+ ⅛
Shell Can	23985	$21¾	20⅞	20⅞	
Sil Stack	3100	275	272	272	—3
Southam	675	$26⅞	26	26⅞	+ ⅞
Spar Cap	5000	4½	4½	4½	
Stafrd	1000	68	68	68	—2
Stelco A	1848	$30⅜	30¼	30¼	— ⅛
Texaco	175	$65¼	65¼	65¼	— ¼
Texasgulf	8080	$26¼	25⅞	25⅞	— ⅛
Thom A	200	$16¼	16¼	16¼	
Tor Dm Bk	1696	$22¾	22⅜	22⅝	+ ⅜
Tot Pet A	1700	$26⅛	25¾	25¾	— ⅜
Tot Pet wt	500	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ¾
Traders A	500	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅜
Tr Can PL	13848	$22¼	21½	22	+ ½
Trans Mt A	800	$12	11⅞	12	+ ⅜
Unigesco A	3115	355	350	355	+10
Unigesco B	2100	275	270	270	—5
Union G A	100	$10¾	10¾	10¾	
Union Oil	10000	$24¼	24¼	24¼	+2½
Untd Asbes	2100	300	290	290	
Walk A	2458	$43	42⅜	42⅞	+ ⅛
West Pet	1700	$20	20	20	+ ½
Wcoast Tra	5752	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
Wcoat wt	4350	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Wstburne	100	$46	46	46	+3¾
Weston	200	$26½	26½	26½	
York Lam	7900	82	78	78	—4
Ziebart	500	130	128	130	

En plus de «coopérer» avec Edper

Brascan renonce à l'achat de Woolworth

Brascan a renoncé hier à acheter F.W. Woolworth et est parvenu à un accord avec Edper Equities sur la représentation de la compagnie des Frères Bronfman au sein du conseil d'administration.

Un communiqué de neuf lignes a été émis hier soir par la compagnie Brascan Ltd, de Toronto. On y lit que Brascan a renoncé à son offre d'achat des actions Woolworth et que les deux compagnies Edper Equities et Brascan ont convenu de régler le plus rapidement possible tous leurs litiges en cours.

Le communiqué se termine en précisant que « les négociations se poursuivent de manière à ce qu'Edper Equities et les administrateurs de Brascan puissent coopérer dans l'intérêt des actionnaires de Brascan.

Ainsi semble se terminer une véritable comédie parsemée d'épisodes juridiques qui, comme les bonnes comédies, avait trois acteurs principaux Brascan, une compagnie d'investissements qui vient de négocier au Brésil un pactole de $380 millions pour la vente d'une compagnie d'électricité; F.W. Woolworth, le géant américain bien connu dont les derniers résultats financiers sont décevants; enfin Edper Equities, actionnaire minoritaire de Brascan qui s'est opposé dès le départ au rachat de Woolworth et qui a réussi à prendre 37% du contrôle de Brascan grâce à des achats sur le marché américain.

Les tribulations des trois personnages ont fait les manchettes des pages financières des Etats-Unis et du Canada, non seulement à cause de la célébrité de Woolworth mais à cause de la « chicane » entre Brascan et Edper Equities, étalée dans plusieurs tribunaux et surtout de l'importance de la transaction: $1.13 milliard.

Lorsque les frères Bronfman ou leurs délégués siègeront au conseil d'administration de Brascan, lorsque l'on aura presque oublié cet épisode dans une année financière particulièrement chargée en offres d'achat et en tentatives de prise de contrôle, il sera temps de faire le bilan pour les actionnaires de Brascan et de F.W. Woolworth.

Les actionnaires de Brascan y seront conviés le 26 juin, si se tient toujours à cette date l'assemblée annuelle. Les actionnaires de Woolworth verront dans la fluctuation de leur titre sur le marché new-yorkais les effets de ce vaudeville.

Déjà hier l'action Woolworth enregistrait la plus forte baisse du Dow 30, tombant de $2 à $244. Si le communiqué de Brascan n'était pas encore publié, les analystes mesuraient déjà l'extrême difficulté de la prise de contrôle par Brascan à cause de tous les démêlés juridiques.

Dans le domaine de l'habitation

Plusieurs coops veulent fonctionner avec la SCHL

par Marie-Agnès Thellier

Toutes les coopératives d'habitation du Québec ne rejettent pas les nouveaux programmes fédéraux mis en place par la Société centrale d'hypothèque et de logement, comme vient de le faire le « Regroupement des coops d'habitation du Québec ».

La fédération régionale des Cantons de l'est des coopératives d'habitation a vu le 4 mai dernier approuvé par la SCHL un projet d'acquisition de 44 logements présenté par l'une de ses six coopératives membres. La SCHL serait d'accord pour assurer un prêt de $696,751.25 consenti par la Fiducie du Québec au taux de 11% amorti sur 25 ans.

« Comme plusieurs coopérateurs du Canada, nous avons une hâte fébrile de finaliser les ententes pour pouvoir évaluer de façon réelle l'efficacité des nouveaux programmes », déclare la fédération. La Coopérative Housing Foundation of Canada, qui négociait au nom des coopératives canadiennes avec le ministre M. André Ouellet aurait conclu une entente début janvier et plusieurs coopératives du Québec décidaient alors de se prévaloir de ces nouveaux programmes.

Qualifiant le « regroupement des coopératives d'habitation du Québec » de « regroupement des deux comités de coordination de Québec et de Montréal » puisqu'on y retrouve ni l'Outaouais, ni l'Estrie, ni le Saguenay-lac Saint-Jean, ni la Gaspésie, la Fédération des Cantons de l'est a fait savoir le 6 mai dernier à toutes les coopératives du Québec sa désapprobation du travail mené par le « regroupement ». Son argumentaire tient en deux points:

— il est stratégiquement inadéquat de mettre en cause les programmes fédéraux qui n'ont pas encore été appliqués et de demander un nouveau programme.

— Il est tactiquement inadéquat de demander au gouvernement du Québec partie, équivalent ou plus que le programme fédéral et de demander « de débourser des argents qui peuvent nous venir d'un niveau de gouvernement différent alors que le gouvernement du Québec a une politique de resserrement de crédit ».

La fédération des Cantons de l'est souhaiterait plutôt voir mieux appliqués les programmes québécois: moins d'argent pour les organismes sans but lucratif que sont les Groupes de ressources techniques et davantage pour les coopératives; versement des suppléments de loyer, en retard, dont les documents tardent à être publiés par la Société d'habitation du Québec.

Quant à la SCHL, elle semble vouloir « prendre le taureau par les cornes » et mieux diffuser l'information sur ses nouveaux programmes. Un atelier de trois jours a commencé hier soir à Montréal: les représentants des onze bureaux locaux de prêts apprenant le fonctionnement des nouveaux programmes d'aide aux coops et aux CSBL. « C'est pour uniformiser et non pour réviser la loi », remarque un porte-parole de la SCHL. Si les coopératives montréalaises semblent bouder les nouveaux programmes (après avoir utilisé jusqu'à la dernière minute les anciens), des projets ont été acceptés à Drummondville et Sherbrooke et seraient sur le point de l'être à Québec, tandis que le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie préparerait quelques dossiers.

De la querelle actuelle au sujet des nouveaux programmes fédéraux, on peut déduire que l'on est encore loin d'une véritable fédération des coopératives d'habitation du Québec, interlocuteur valable pour les intervenants publics.

La querelle semble aussi alimenter des divergences idéologiques. La fédération des Cantons de l'est ne veut pas que les coopératives d'habitation dépendent complètement des programmes publics: dans l'Estrie, elles puisent dans le financement privé (20% actuellement) et dans l'autofinancement (10%). Plutôt que de réclamer des aides à quasi 100% (ou plus) sans vouloir que ces aides publiques soient assorties de conditions quant au revenu familial (comme le fait le Regroupement), les Sherbrookois veulent que démocratie, auto-suffisance, auto-gestion et accessibilité fassent bon ménage et donc que la majorité du financement provienne à terme de la coopérative elle-même.

Enfin, si le Regroupement comme la Fédération des Cantons de l'est se demandent si le gouvernement québécois a réellement l'intention de prendre à sa charge l'ensemble des programmes d'habitation, de compétence provinciale, les Montréalais mettent tout de suite Québec au pied du mur et feront certainement pression sur le ministre Tardif alors qu'ils boudent la SCHL. Les Sherbrookois plus pragmatiques vont recueillir jusqu'au bout les mannes fédérales tout en luttant pour que Québec prenne mieux ses responsabilités.

Deux régions, deux visions politiques peut-être, en tous cas deux manières très différentes de palier l'expansion des coopératives d'habitation.

Les Papiers Perkins prend de l'expansion à Laval et Candiac

Les Papiers Perkins, producteurs d'une gamme variée de produits de papier dans la région de Montréal, a annoncé hier d'importants projets d'expansion.

Au cours des deux prochaines années. La compagnie investira environ $9,500,000 à ses usines de Candiac et Laval pour accroître sa capacité de production et pour l'achat d'équipement qui lui permettront de produire de nouveaux produits.

La compagnie qui a vendu pour environ $32,000,000 de papier hygiénique, de papier d'emballage-cadeau et d'articles en papier pour la table, est une filiale de Bowater Canadian, de Burlington, Ontario, dont la fabrication et la distribution originent de ses usines de la région de Montréal.

M. Donald L. Cranston, président de Perkins, a déclaré en annonçant le projet d'expansion que « les améliorations prévues permettront de produire de nouveaux articles, d'atteindre de nouveaux marchés, au pays et à l'étranger, et de consolider la position de la compagnie dans son secteur actuel d'activité.

« Nous croyons que cette croissance apportera une plus grande sécurité d'emploi et un meilleur avenir pour le personnel de Perkins aussi bien qu'une rentabilité améliorée pour la compagnie. »

Les principaux postes du programme d'expansion à Candiac sont de reconstruire une machine à papier et de doubler la capacité de production de pâte. Ces transformations engageront une somme de $5,400,000 et porteront la production de papier hygiénique de 16,000 à 25,000 tonnes par année.

Perkins est la seule entreprise du genre qui utilise uniquement du papier recyclé pour fabriquer sa pâte et est reconnue comme un chef de file en raison de son expertise technique dans ce secteur.

À Laval, de l'équipement additionnel de transformation rendra possible l'accroissement de la fabrication des serviettes de table en papier et du papier d'emballage-cadeau.

À Candiac, on aggrandira l'immeuble actuel pour fournir plus d'espace de fabrication et d'entreposage, on construira un quai de chargement de quatre wagons de chemin de fer et on accroîtra les équipements de soutien.

Perkins est déterminée aussi à faire sa part pour protéger l'environnement et consacrera environ $1,400,000 à l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées.

La compagnie parachève présentement la préparation des plans et les travaux débuteront vers le 1er août. On s'attend à ce que la machine à papier reconstruite entre en production en mai 1980. Le nouvel équipement de transformation à Laval devrait être mis en opération au début de 1980.

Baisse des profits de la Banque de N-É

La Banque de Nouvelle-Écosse a annoncé que pour le semestre clos le 30 avril 1979, le solde de ses revenus, après provision pour impôts, ressort à $82.7 millions, une progression de $13.7 millions (19.9%) sur le chiffre comparatif de la même période en 1978. Le bénéfice par action s'établit à $1.95 soit 28 cents de plus que celui enregistré pour les six premiers mois de l'année précédente. À la suite de l'émission de droits de souscription annoncée le 30 janvier dernier, le nombre moyen d'actions en circulation est passé à 42,292,304 millions, une augmentation d'environ un million.

Le 30 avril, l'actif global totalisait $29.4 milliards, en hausse de 22,6% sur le chiffre inscrit à la même date l'année précédente. Commentant ces résultats, M. C.E. Ritchie, président du conseil et président, a noté que bien que cette situation favorable soit largement attribuable aux opérations internationales de la banque, les demandes de crédit au Canada ont marqué un net accroissement au cours du dernier trimestre.

Le revenu net dérive des intérêts, calculé sur une base d'équivalence fiscale, a dépassé de 15.4% le chiffre comparatif du premier semestre 1978, l'accroissement de l'actif ayant été neutralisé par le rétrécissement de la marge bénéficiaire. Le poste « autres revenus d'exploitation » a accusé une hausse de 23% tandis que le poste « frais d'exploitation » a marqué une augmentation de 16.1%.

Pour le trimestre clos le 30 avril, le bénéfice ressort à $38.8 millions, soit $5 millions de moins que pour le trimestre précédent. Cette diminution, selon Ritchie, s'explique par un fléchissement de la marge bénéficiaire sur les opérations en dollars canadiens, le taux de rémunération des dépôts ayant augmenté beaucoup plus rapidement que le taux de rémunération des ressources.

LES PAPETERIES KRUGER



Mario Gauthier

M. Benoit Courchesne, Directeur général, Les Papeteries Kruger, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Mario Gauthier au poste de Directeur du marketing et des ventes. Il sera responsable pour les régions de Montréal et d'Ottawa ainsi que pour les provinces maritimes. M. Gauthier, qui possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie des arts graphiques, s'est joint à la compagnie en septembre dernier.

Robin Hood Multifoods Limited



J. B. EAGLES



P. GILCHRIST

M. David C. Tompkins, vice-président des produits de consommation, Robin Hood Multifoods Limited, annonce les nominations de Jim Eagles au poste de directeur général, produits d'épicerie, et de Paul Gilchrist au poste de directeur général, viandes de spécialité Coorsh.

M. Eagles possède une vaste expérience des ventes, du marketing et de la gestion de produits. Il s'est joint au groupe des produits de consommation l'an dernier en qualité de chef des services de marketing. Il travaillera des bureaux de la compagnie à Toronto et il sera responsable de la farine domestique Robin Hood, des mélanges de consommation et des céréales.

M. Gilcrhist se joint à la compagnie fort d'un riche expérience en approvisionnement, traitement et distribution de la viande et il sera responsable de toutes les activités de la division Coorsh de Robin Hood. Il travaillera des bureaux de la compagnie à Montréal.

corporation de développement du canada

CDC

DIVIDENDE No 15
ACTIONS PRIVILÉGIÉES
CATÉGORIE B

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de $2.00 l'action sur les actions privilégiées catégorie B, en circulation, a été déclaré, le 24 mai 1979, payable le 1er juillet 1979 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 11 juin 1979.

Pour le Conseil d'administration.

le secrétaire,
Claude R. Marchand

Vancouver,
Colombie-Britannique
le 25 mai 1979

Kodak.

Si vous vous apprêtez à signer prochainement un nouveau contrat de location de copieur, vous devriez d'abord voir à l'œuvre le copieur-duplicateur Kodak Ektaprint.
Une entreprise qui brasse de grosses affaires et fait plus de 30000 copies par mois peut tirer grand avantage de tous les "petits extras" du copieur Kodak.
Les prix Kodak sont concurrentiels. (Une étude de coûts pourrait vous montrer les avantages d'utiliser les appareils de reproduction Kodak. Il n'en tient qu'à vous de comparer!)
Le copieur Kodak ne fait pas qu'assembler. Il agrafe. Il empile. Il fournit des jeux de copies entièrement *finis* dans de pratiques petits plateaux...au grand plaisir de toutes les secrétaires.
Il fournit des copies d'une qualité remarquable. Tout le monde s'accorde à le dire, avec le copieur Kodak, on y voit clair et ça améliore les affaires.
Il prend peu de place, mais c'est un copieur efficace qui ne donne pas sa place!
Ne prenez donc pas de décision finale avant d'avoir téléphoné à un représentant Kodak.
Il en a long à vous dire sur les "petits extras" que nous pouvons vous offrir. Le copieur Kodak fait beaucoup plus qu'assembler.



Le copieur Kodak.

Kodak

Il faut le voir à l'œuvre.

Winnipeg (204) 775-0337 Calgary (403) 287-1004 Edmonton (403) 465-0235 Vancouver (604) 926-7411

SPORTS

Brillante performance de Rogers et Valentine

Les Expos humilient les Phillies 9-0

par Richard Milo

Rien n'arrête les Expos, pas même les Phillies, humiliés 9-0 devant une foule survoltée078 hier au Stade olympique.

Par cette victoire, les Expos se sont hissés seuls au sommet de la section est, avec un mach d'avance sur les Phillies qui ont maintenant concédés 34 points et 52 coups sûrs en quatre matches aux Expos qui les avaient vaincus trois fois sur ltrois à Philadelphie, il y a deux semaines.

Il n'en fallait donc pas davantage pour que les partisans des Expos leur accordent une ovation de plusieurs minutes, en huitième, profitant pour ce faire de la présence au bâton du débutant et gagnant Steve Rogers pour faire entendre leur satisfaction.

Rogers a lancé les neuf manches de brillante façon, n'accordant que six coups sûrs pour enregistrer son deuxième blanchissange d'affilée et son premier cette saison contre les Phillies qu'il avait battu quatre fois contre aucune défaite, l'an dernier. Il avait blanchi les Pirates 3-0 à son dernier départ.

Fort d'une avance de 2-0 en deuxième, 7-0 en cinquième et 9-0 en septième, Rogers a complètement menotté les redoutables frappeurs des Phillies — y compris Greg Lusinski qui a 28 circuits et 98 points produits contre les Expos, en carrière — pendant que les frappeurs de l'équipe se lançaient à l'assaut des Phillies et du perdant Dick Ruthven (6-3).

Ellis Valentine a couronné l'attaque des Expos en claquant son cinquième circuit de sa saison, un coup de trois points en cinquième.

Valentine a également poussé un autre coureur au marbre à la suite d'un double, en septième, portant à II le nombre de points produits à ses trois derniers matchs. Tony Perez a aussi brillé, obtenant deux doubles, un coup sûr et un but sur balles avant d'être retiré du match et remplacé par Tom Hutton, en huitième.

De quoi, bien sûr, ravir le gérant Dick Williams, qui, le sourire de la victoire aux lèvres, a dit, hier, qu'il n'avait jamais entendu pareille ovation depuis 1967, l'année que ses Red Sox avaient étonné le monde du baseball en remportant le championnat.

De là, aussi, à penser championnat, il n'y avait qu'un pas, qu'un confrère c'est rapidement permis de francuir, mais que Williams a cependant rapidement ramené à l'ordre en expliquant qu'il est encore trop tôt pour y penser...

« La défensive est excellente, les gars frappent et Steve Rogers a lancé un match superbe, a dit Williams. Que dire de plus, si ce n'est que nos partisans et la mascotte, Youppi sont de tous coeur derrière nous.

« Oui, Youppi est un véritable stimulant pour nous et il le sera encore bien plus quand nous traverserons des moments plus difficiles. Nos joueurs réagissent à ses encouragements, a-t-il ajouté pendant que quelques joueurs lançaient des « youppi » dans le vestiaire. »

Des youppis à l'endroit de Rogers, l'ingénieur pétrolier qui a expliqué, calmement, qu'il avait enfin « retrouvé son rythme », même s'il a eu des ennuis dans les premières manches, heir.

« Je voulais trop bien faire. J'étais nerveux, trop désireux de battre les Phillies dans le premier match de la série, un match clé puisque la victoire nous permet maintenant de penser à gagner la série contre le club qu'il nous faut battre pour remporter le championnat. »

Rogers a maintenant une fiche de cinq victoires et deux revers, ayant accordé 14 coups sûrs seulement à ses deux derniers départs face aux Phillies et aux Pirates. Il faut dire, bien sûr, qu'il a de nouveau été aidé par de brillants jeux défensifs par l'inter Chris Speier — il a aussi produit les deux premiers points du match avec un double — et le deuxième but Rodney Scott, les deux complétant à merveille un précieux double-jeu en quatrième.

Tout le contraire chez les Phillies, privés des services de l'inter Larry Bowa et du deuxième but Manny Trillo, et remplacés hier par les auxiliaires Rudy Asoli et Ramon Aviles.

Aviles, entre autres, qui a été, bien malgré lui, à l'origine de la poussée de cinq points des Expos, en cinquième, lorsqu'il n'a pu retirer au premier Rogers à la suite d'un roulant, un jeu que Trillo aurait pu réussir. Aviles s'est emparé de la balle, mais n'a pas lancé. Après un retrait, Rodney Scott a ensuite suivi avec un simple, Warren Cromartie un double de deux points, Perez un but sur balles, Gary Carter un optionnel et Valentine, son circuit de trois points.

Avec un Valentine en grande forme, un Rogers impeccable et des Phillies diminués par les blessures, les Expos étaient trop forts, hier, comme ils l'ont été à Philadelphie.

Ah oui! André Dawson n'a pas été blessé gravement lors q u'il est entré en collision avec Aviles au premier but. Il a mal à l'épaule et à la hanche mais il devrait jouer ce soir.

ECHOS... Larry Bowa a le pouce droit fracturé et Manny Trillo, un bras fracturé. Bowa ne sera pas de retour avant deux semaines, et Trillo vient tout juste d'être libéré de ses plâtre. Sont également sur la liste des joueurs fracturés: le lanceur Warren Brustar, qui pourrait bien ne pas jouer cette saison, Pete Mackanin, qui vient de subir une opération chirurgicale au coude droit et le releveur Tug McGraw, qui lance de la gauche malgré une fracture au bras droit... Les Phillies n'ont joué que 20 parties avec leur alignement complet, et surtout, leurs cinq joueurs d'avant-champ dont ont le dit, à l'entraînement, qu'il n'agissait probablement du meilleur au baseball maheur en regardant évoluer Pete Rose, Trillo, Bows, Mike Schmidt et le receveur Mike Hoone... Le record d'assistance à battre, au Stade olympique: 57,595 personnes, établi le 15 avril 1977 contre les Bardinals de Saint-Louis... Bill Lee (4-2) et Scott Sanderson (3-3) seront opposés à Nino Espinosa (5-4) et Larry Christenson (0-1) ce soir et demain après-midi...

Expos (9)	ab	p	cs	pp
Dawson cc	2	0	0	0
White cc	2	0	1	0
R. Scott 2b	4	1	1	0
Cromartie cg	4	2	2	2
Perez 1b	3	1	3	1
Hutton 1b	0	1	0	0
Carter r	4	1	0	0
Valentine cd	4	1	2	4
Parrish 3b	4	1	1	0
Speier ac	4	0	1	2
Rogers l	4	1	1	0
Total	35	9	12	9

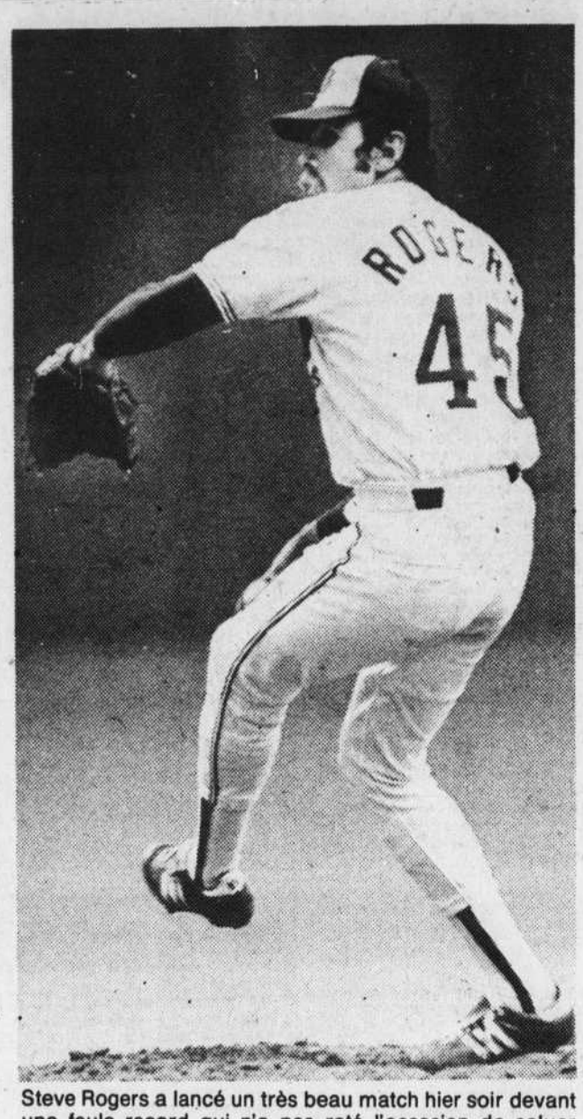
Phillies (0)	ab	p	cs	pp
McBride cd	4	0	1	0
G. Maddox cc	3	0	1	0
McCarver fa	1	0	0	0
Lonborg l	0	0	0	0
Rose 1b	3	0	0	0
Schmidt 3b	4	0	1	0
Luzinski cf	4	0	1	0
Boone r	4	0	1	0
Aviles 2b	3	0	0	0
Neoli ac	3	0	0	0
Harrelson ac	0	0	0	0
Ruthven l	2	0	0	0
Eastwick l	0	0	0	0
Gross cc	1	0	1	0
Total	32	0	6	0

Philadelphie ..... 000 000 000—0
Montréal ..... 020 050 20x—9

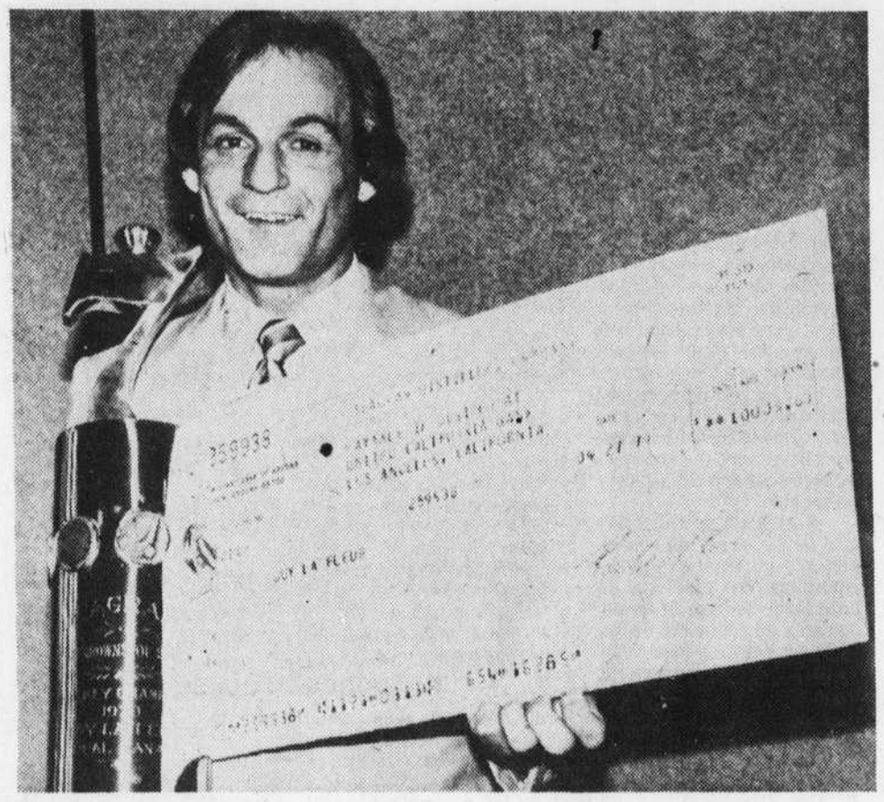
E—Schmidt. DJ—Montréal 1. LSB—Philadelphie 6, Mont-tal 5. 2B— Perez 2, Speier, Cromartie, Valentine. C—Valentine (5). BV—G. Maddox. S—Dawson.

Philadelphie	mi	cs	p	pm	bb	rb
Ruthven P,6-3	4 2-3	9	7	7	1	5
Easthick	2 1-3	2	2	2	1	1
Lonborg	1	1	0	0	0	1
Montréal						
Rogers G,5-2	9	6	0	0	1	6

1000
T—2:17. A—32,078.



Steve Rogers a lancé un très beau match hier soir devant une foule record qui n'a pas raté l'occasion de saluer sa performance de nombreux applaudissements vers la fin de la rencontre. (Laserphoto CP)



Guy Lafleur tient un chèque de $10,000 qu'il a reçu, hier, à New York, de la compagnie Seagram, dont l'ordinateur a choisi l'ailier droit du Canadien comme le meilleur joueur de la LNH au cours de la dernière saison. (Photolaser AP)

Bordeleau-Nordiques

Entente hors cour

QUÉBEC (PC) — Une entente hors cour est intervenue dans le litige qui opposait Christian Bordeleau aux Nordiques de Québec.

Les termes de cette entente n'ont pas été révélés mais l'avocat du joueur de centre de 32 ans, Me Michel Chabot, s'est dit très satisfait.

« Christian touchera plus d'argent net que s'il avait joué au hockey au cours de l'hiver, a-t-il dit. Dans ces circonstances, c'est un règlement des plus intéressants pour nous. »

Interrogé au sujet de son avenir, Bordeleau a déclaré de son côté qu'il était dans l'incertitude.

« Je ne sais pas ce que je ferai, a-t-il confié. J'appartiens aux Blues de Saint-Louis et ce n'est sans doute pas avant le repêchage de l'expansion que je saurai à quoi m'en tenir. »

Bordeleau avait intenté une poursuite en dommages-intérêts de $179,000 contre les Nordiques en alléguant qu'il avait été congédié illégalement, le 15 novembre 1978,

Bowman étudie quatre offres

NEW YORK (AP) — Scotty Bowman étudie présentement des offres de quatre équipes de la Ligue nationale de hockey, a déclaré hier son agent, Jerry Petrie. L'entraîneur du Canadien de Montréal a jusqu'au 4 juin prochain pour prendre une décision, comme le lui permet son contrat le liant au Tricolore.

« Nous avons le droit de négocier avec toutes les équipes de la LNH », a dit Petrie, qui assistait hier, à New York, à une présentation d'un trophée et d'un chèque de $10,000 remis à Guy Lafleur par la compagnie Seagram comme meilleur joueur du circuit en 1978-1979.

« Scotty est entraîneur depuis 12 ans ef il désire changer son rythme de vie afin d'être plus près de sa famille qu'il a négligée au cours de ces années, de poursuivre Petrie. Comme entraîneur, il doit dormir l'apès-midi et diriger l'équipe en soirée. Au moins comme directeur gérant, il aurait le loisir de demeurer auprès de sa femme jusqu'à ce que le match débute ».

Bowman a renégocié son contrat il y a quelque temps déjà et il lui est maintenant possible de chercher à améliorer son sort pendant une période de 20 jours suivant la fin de la saison. Après la conférence de presse d'hier, Petrie s'est envolé vers la Floride rencontrer Bowman et discuter des quatre offres reçues.

Petrie a indiqué que Bowman conversera avec la direction de chacune des quatre formations.

L'une de celle-ci serait les Flyers de Philadelphie, mais Petrie a refusé de confirmer la rumeur.

Il n'y a aucune difficulté en ce qui concerne le salaire, a dit Petrie. Nous devons étudier la philosophie des différentes équipes et bien comprendre ce qu'on exigera de Scotty. Scotty est dans le hockey depuis 30 ans et il a passé 26 de ces années dans l'organisation du Canadien. Il a encore un grand « C » imprimé sur la peau. Il veut demeurer dans la Ligue nationale et il n'est pas encore prêt à devenir inctructeur au niveau collégial. »

Lafleur, qui a été honoré à titre du joueur le plus régulier et le plus productif de la LNH, mentionne que Bowman est parmi les quatre meilleurs instructeurs de la Ligue nationale.

« Il y a Bowman, Fred Shero, Al Arbour et Don Cherry et c'est à peu près tout, a dit Lafleur. De bons instructeurs qui ont autant de connaissances de hockey que Bowman sont très rares. Mais la vie d'instructeur est très dure. La plupart des bons instructeurs veulent devenir directeur-gérant. Et je ne blâme pas Bowman du tout ».

■

OTTAWA — Le premier ministre élu Joe Clark est dans une position délicate suite à la promesse du gouvernement libéral d'investir $18 millions dans trois centres sportifs du Canada. L'ex-ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Iona Campagnolo, a fait cette promesse aux trois villes de Winnipeg, d'Edmonton et de Québec, pour que ces dernières puissent rencontrer les exigences de la Ligue nationale de hockey. À l'époque, l'opposition conservatrice trouvait que cet argent devrait plus tôt servir le sport amateur, mais maintenant le nouveau premier ministre est dans une position où il se doit d'enregistrer quelques points avec l'électorat québécois.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Pittsburgh 6, New York 1
Atlanta 4, San Francisco 1
Chicago 4, Philadelphie 1
Cincinnati 3, Los Angeles 2
San Diego 5, Houston 4

Hier

Montréal 9, Philadelphie 0
Pittsburgh 8, Chicago 0
Houston 2, Cincinnati 1
New York 6, St. Louis 2
San Diego 6, Atlanta 3
San Francisco à Los Angeles

Aujourd'hui
Lanceurs prévus

Philadelphie, Espinosa (5-4) à Montréal, Lee (4-2), 19 h 35
Chicago, McGlothen (5-5) à Pittsburgh, Rooker (1-0), 19 h 35
New York, Swan (4-3) à St-Louis, Martinez (2-1), 20 h 35
Cincinnati, Seaver (2-3) à Houston, Niekro (6-2), 20 h 35
Atlanta, McLaughlin (0-0) à San Diego, Perry (3-4), 22 h
San Francisco, Halicki (5-3) à Los Angeles, Sutcliffe (5-3), 22 h 30

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Brock, SL	109	41	.376
Rose, Phi	175	65	.371
Murphy, Atl	141	49	.348
Knight, Cin	168	57	.339
Winfield, sd	188	63	.335
Mazzilli, NY	164	55	.335
Carter, Mon	130	43	.331
Foster, Cin	149	49	.329
Stargell, Pit	100	32	.320
Moreno, Pit	175	56	.320

Ligue Américaine

Lundi

Détroit 6, Toronto 2
Minnesota 10, Oakland 7
Chicago 6, Cleveland 1
New York 2, Milwaukee 1
Texas 5, Boston 2
Kansas City 5, Baltimore 4

Hier

Détroit 9, Toronto 8
Baltimore 8, Kansas City 1
Chicago 4, Cleveland 2
New York 7, Milwaukee 3
Boston au Texas (remis)
Oakland au Minnesota (remis)
Californie à Seattle

Aujourd'hui
Lanceurs prévus

Détroit, Wilcox (3-2) à Toronto, Huffman (2-4), 19 h 30
Oakland, Minetto (1-0) au Minnesota, Hartzell (1-3), 20 h 30
Cleveland, Waits (6-2) à Chicago, Baumgarten (5-1), 20 h 30
New York, John (9-1) à Milwaukee, Caldwell (5-4), 20 h 30
Boston, Torrez (4-3) au Texas, Matlack (3-2), 20 h 35
Baltimore, Flanagan (6-3) à Kansas City, Leonard (4-4), 20 h 35
Californie, Barr (2-0) à Seattle, Honeycutt (2-5), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Smalley, Min	172	67	.390
Kemp, Dét.	139	54	.388
Carew, Cal.	170	60	.353
A. Bannister, Chi.	151	53	.351
Remy, Bos.	188	65	.346
Bochte, Sea	156	54	.346

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	26	15	.634	—
PHILADELPHIE	27	18	.600	1
ST-LOUIS	22	18	.550	3
PITTSBURGH	20	21	.488	5½
CHICAGO	19	22	.463	6½
NEW YORK	15	26	.366	10½

Section Ouest

CINCINNATI	26	19	.578	—
HOUSTON	26	23	.531	2
SAN FRANCISCO	25	23	.521	2½
LOS ANGELES	23	26	.469	5
SAN DIEGO	20	29	.408	8
ATLANTA	18	27	.400	8

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	29	17	.630	—
BOSTON	26	18	.591	2
NEW YORK	25	21	.543	4
MILWAUKEE	26	22	.542	4
DETROIT	19	21	.475	7
CLEVELAND	20	25	.444	8½
TORONTO	12	35	.255	17½

Section Ouest

CALIFORNIE	28	19	.596	—
MINNESOTA	26	18	.591	½
TEXAS	27	19	.587	½
KANSAS CITY	27	20	.574	1
CHICAGO	23	23	.500	4½
SEATTLE	17	31	.354	11½
OAKLAND	16	32	.333	12½

Don Cherry lorgne du côté des Rockies

ROCHESTER, N.Y. (AP) — L'ex-entraîneur des Bruins de Boston, Don Cherry, signerait une entente dès le week-end prochain avec les Rockies du Colorado, soutient le Democrat and Chronicle dans son édition d'hier. Le quotidien prétend que Cherry, qui a dirigé les Bruins au cours des cinq dernières années, a réduit son choix à quatre équipes. Outre les Rockies, les Sabres de Buffalo, les Maple Leafs de Toronto et les Flames d'Atlanta sont également en lice.

Cherry a lui-même confirmé la nouvelle, précisant que les Rockies étaient peut-être en tête de lice. De source sûre, Cherry tenterait maintenant de convaincre sa femme à l'idée de demeurer à Denver « où il ferait bon vivre ».

Cherry a été remercié par les Bruins jeudi dernier deux mois avant la fin de son contrat de deux ans.

S'il accepte l'offre des Rockies, Cherry héritera d'une équipe ayant conservé un dossier de 15-53-12 l'an dernier, soit le pire de toute la Ligue nationale. Mais Cherry serait justement tenté par le défi que représente les Rockies, une formation qui n'a attiré que 6,113 spectateurs par match. De plus, Cherry pourrait rédiger son propre contrat et il ne serait nullement ennuyé par la direction, qui lui accorderait l'entière responsabilité au niveau du hockey.

L'avocat torontois Alan Eagleson, qui est le représentant de Cherry, a pour sa part indiqué que le propriétaire des Maple Leafs, Harold Ballard, ne pourrait satisfaire les exigences de son client, qui rechercherait un contrat lui assurant un salaire annuel de $100,000.

Victoires de Borg et Connor

PARIS (AFP) — Le Suédois Bjorn Borg, champion sortant, et l'Américain Jimmy Connors ont franchi avec succès le premier tour des internationaux de France disputés au stade Roland-Carros, à Paris. Borg a cependant été inquiété par le Tchécoslovaque Thomas Smid, avant de l'emporter par 6-1, 5-7, 6-4, 6-4. L'année dernière, Borg avait remporté le tournoi sans concéder un set. Connor n'a eu pour sa part aucun mal à disposer de son compatriote Terry Moor par 6-1, 6-2, 6-3.

■

WINNIPEG — Le directeur-gérant des Jets de Winnipeg, John Ferguson, a annoncé que les Oilers de Tulsa, de la Ligue centrale de hockey, deviendront l'an prochain une filiale des Jets. Pendant sept ans, dans l'Association mondiale de hockey, les Jets n'avaient jamais employé de filiale. Mike Smith a été nommé instructeur des Oilers. Smith était, l'an dernier, instructeur-adjoint des Rockies du Colorado.

■

NEW YORK — Le voltigeur des Dodgers de Los Angeles Dusty Baker a été nommé le joueur de la semaine dans la Ligue nationale de baseball, pour la période se terminant lundi. Baker a réussi 13 coups sûrs en 27 présences au marbre pour une moyenne de .481. Pendant cette période, Baker a récolté sept coups sûrs de suite.

■

SOCHI, URSS — La saison d'athlétisme vient à peine de démarrer en URSS que déjà les Soviétiques ont découvert un nouvel espoir pour les Jeux olympiques. Il s'agit d'Andrei Prokofiev sur 110 mètres-haies.

Hier, au cours d'un meeting à Sochi, Prokofiev a remporté l'épreuve en 13,3 secondes, meilleurs performance manuelle jamais réalisée par un Soviétique. Un bon duel est à prévoir cet été, lors de la Coupe du monde d'athlétisme à Montréal, entre l'Américain Renaldo Nehemiah et le jeune Soviétique.

Une Renault 5 à prix spécial

OUI

Chez Lareau Centre-Ville
vous attraperez le "Chnac"

Pour le meilleur prix en ville, les 28, 29, 30 et 31 mai

Financement bancaire et livraison dans la même journée



Lareau Automobiles inc.
1824 ouest, Ste-Catherine Montréal, Qué. H3H 1M1 • 937-9551



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:
2 semaines CANADA: $4.00
ÉTATS-UNIS: $5.00
À ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
Nom .....
Adresse actuelle .....
.....
Adresse de vacances .....
.....
à compter du .....
reprise le .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-008238-790
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA,

créancière

- et -

J. MAURICE ARBOUR Jr. et LISE SAUVAGEAU ARBOUR.

débiteurs

AVIS DE SOIXANTE JOURS

A: J. Maurice Arbour Jr. et
Lise Sauvageau Arbour
3370, rue Université
St-Hubert, Québec
débiteurs

SOYEZ AVISÉS qu'un Avis de soixante jours relativement à un emplacement connu et désigné sous les lots numéros 102-3455, 102-3456 et 102-3457 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Hubert, avec une maison dessus érigée portant le numéro 3370 de ladite rue Université, fut enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly le 3 novembre 1978, sous le numéro 516928, et est disponible pour vous au greffe de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, au Palais de Justice de Montréal, 10 rue St-Antoine est.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, le 25 mai 1979.
Doheny, Mackenzie, Grivakes, Gervais
et LeMoyne, procureurs de la
créancière.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-008168-799
LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment incorporé et ayant une place d'affaires au 3535, boulevard Taschereau, St-Hubert, district de Montréal.

demanderesse

—c—

GILLES PRÉNOVOST, gérant, autrefois domicilié et résidant au 3569, rue Diane, St-Hubert, district de Montréal.

défendeur

—et—

LE REGISTRAIRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'attention du défendeur, concernant une action en dation en paiement contre la propriété portant l'adresse civique 3569, rue Diane, St-Hubert, district de Montréal.

DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire Adjoint

Mes KING & HABERKORN
1010 ouest, rue Sherbrooke suite 2114
MONTRÉAL, H3A 2R7
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique)
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-087174-797

DAME EMILIENNE MARTEL, vendeuse domiciliée et résidant au 5195 rue Boivin, à St-Hubert, district de Montréal,

Requérante

C.

DAVID DE SYLVA, présentement d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé DAVID DE SYLVA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ST-HUBERT, le 22 mai 1979
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-087029-793

DAME RITA TRUDEL, domiciliée et résidante au 1406 Providence, appartement 3, Longueuil, district de Montréal;

Requérante

C.

PIERRE GUÉRARD, d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Pierre Guérard est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 24 mai 1979

RONALD CHASSÉ
REGISTRAIRE

Bénard, Lapierre Lamarre & Ltée
Procureurs de la requérante
1336 rue Ste-Hélène
Longueuil, Qué.
J4K 3S6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002601-795
SIDNEY HOLTZMAN

créancier

-vs-

ABRAM (dit Charles) SPICA In trust présentement d'adresse inconnue.

Débiteur

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à ABRAM (dit Charles) SPICA In trust débiteur, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, qu'un Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Protonotaire.
Ledit avis concerne: Un emplacement situé sur la rue Bélanger en les cité et district de Montréal, connu et désigné comme étant

1.-Le lot numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-HUIT (188-1676) aux plan et livre de renvoi officiel du Village Incorporé de la Côte de la Visitation. Avec la maison y érigée et portant les numéros civiques 5350,5354,5360,5362 et 5366 de ladite rue Bélanger en les cité et district de Montréal.
2.-De la partie sud-ouest du lot numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT de la subdivision dudit lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-HUIT (188-pt.1677) aux dits plan et livre de renvoi officiel du Village Incorporé de la Côte de la Visitation. Avec la maison y érigée et portant le numéro civique 5370 rue Bélanger en les cité et district de Montréal.
3.-De la partie nord-est du lot numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT de la subdivision dudit lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-HUIT (188-pt.1677) aux plan et livre de renvoi officiel du Village Incorporé de la Côte de la Visitation. Avec la maison y érigée et portant les numéros civiques 5374, 5378, 5380 et 5388 de ladite rue Bélanger en les cité et district de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement.

Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de cette publication, le créancier SIDNEY HOLTZMAN deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'avis de 60 jours et affidavit a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.
MONTRÉAL, ce 22 mai 1979
Me AARON POLLACK
1130 ouest rue Sherbrooke
suite 318
Montréal, Qué. H2A 1G6
PROCUREUR DU CRÉANCIER

AVIS EST DONNÉ QUE: SAUCIER TRANSPORT INC., 11136, Dorchester Montréal-Est, P.Q. détenteur des permis no: M503077-016-017, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer ses permis à: MUCCIX ET TREVISONNO ENR. (Mucci Giuseppe et Trevisonno Domenico) 8385, Le Creusot, St.-Léonard, P.Q. région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 30 mai 1979
2ème parution: le 31 mai 1979
3ème parution: le 1er juin 1979

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL
(S.Q. 1965, c. 77 et mod.)

AVIS

STEPAN SZPYLKIN

Avis est donné que M. STEPAN SZPYLKIN, comptable, domicilié en la Ville de Montréal, au 6477 rue Henri-Miro, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de STEPHEN SPILKIN et qu'il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.
Signé à Montréal,
ce quatrozième
jour du mois de mai
Mil neuf cent soixante-dix-neuf.
FRANÇOIS LARIVIÈRE,
Notaire et Procureur du requérant.

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Gérard Cérat, opérant sous le nom de A.B.C. Rent-A-Car Enrg, 7335 boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro 759DY le droit suivant:
- Le détenteur est autorisé à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec, situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier à Montréal.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.
Gérard Cérat
1ère publication: le 28 mai 1979
2ième publication: le 29 mai 1979
3ième publication: le 30 mai 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Greffe des Divorces
Division de Montréal

NO 500-12-087085-795
EDGAR DEPAS, domicilié et résidant au 4718, rue Messier, Montréal, district de Montréal.

Requérant

—vs—

DAME MARIE FRANÇOISE NEILAN, de domicile inconnu,

Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, DAME MARIE FRANÇOISE NEILAN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la première et dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution pour contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 24 mai 1979

RONALD CHASSÉ, P.A.

Me Jean Berthaume,
4020, DeLorimier,
Montréal, Qué.
H2K 3X7

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S79-4103
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mercredi
le 13 juin 1979

ROUTE MATAGAMI/LG-2 ET RADISSON

TRAÇAGE DES LIGNES DE GUIDAGE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9H00 à 16H00, en s'adressant au:

Service Approvisionnement,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal, Québec
H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut avant 10h30 mercredi le 13 juin 1979.

Un dépôt de soumission d'un montant minimum de dix pour cent (10%) de la valeur totale de la soumission, sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire communiquez avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef du Service
Approvisionnement
BRUNO BOISVERT.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 avril 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futres, payables à Marceau Industrial Sales & Service Ltd./Ventes et Service Industriels Marceau Ltee. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11 jour de mai 1979, sous le numéro 2972717

Ce 23 jour de mai, 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique)

ADRIEN TOURANGEAU (Adrien Pinparé) résidant et domicilié au 283, Dubuc à Longueuil, district de Montréal

requérant

AVIS

JOSEPH ADRIEN DONAT PINPARE

AVIS est par la présente donnée que Joseph Adrien Donat Pinparé résidant et domicilié au 283, Dubuc à Longueuil, district de Montréal s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de ADRIEN TOURANGEAU.

Longueuil, le 24 mai 1979

Bernard Lapierre Lamarre & Alie
Procureurs du requérant
1336, Ste-Hélène
Longueuil, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-001898-791
DAME FRANCINE B. LA GRENADE.

demanderesse

c.

ROBERT GORDON

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ROBERT GORDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
De plus, ledit ROBERT GORDON est avisé qu'une enquête pour garde d'enfant et autres mesures provisoires sera présentée pour adjudication devant la division de pratique de la Cour supérieure pour le district judiciaire de Montréal, 19 est, rue Saint-Antoine à Montréal, le 3 juillet 1979 à 9.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.
Des copies du bref d'assignation, de la déclaration et de la requête pour garde d'enfant et autres mesures provisoires ont été laissées de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

RONALD CHASSÉ
P.A.C.S.M.

MONTRÉAL, le 24 mai 1979.
LES PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE
Mes MARTINEAU, WALKER
3400, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

LA CITÉ DE LACHINE

AVIS est, par le présent, donné que le QUATORZIÈME jour du mois de JUIN, mil neuf cent soixante-dix-neuf, à DIX heures de l'avant-midi, au poste no. 13, situé au 530 boul. Bouchard, à Dorval, District de Montréal, je procéderai à la vente de véhicules moteurs, actuellement en la possession de la Cité de Lachine, lesquels objets n'ont pas été réclamés depuis deux mois; ces objets pourront être vus le Treizième jour de JUIN 1979, entre neuf heures du matin et cinq heures du soir, au:

530 boul. Bouchard,
Dorval, Qué.

Par la suite, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, au 21-18ème avenue, Lachine, District de Montréal, je procéderai à la vente de bicyclettes et autres effets divers, actuellement en la possession de la Cité de Lachine, lesquels objets n'ont pas été réclamés depuis deux mois; ces objets pourront être vus le Treizième jour de JUIN 1979, entre neuf heures du matin et cinq heures du soir, au:

21-18ème avenue,
Lachine, Qué.

Le présent avis de vente est donné en vertu de la Loi 1, George VI, chapitre 108, section 9, et en vertu d'une résolution du Conseil de la Cité de Lachine passée le 14 mai 1979.

Condition de vente: "ARGENT COMPTANT"
LACHINE, le 30 mai 1979.

JEAN-MARC PAQUETTE, H.C.S.,
210 St-Jacques, Suite 800,
Montréal. — 284-1007

TRANSFERT DE PERMIS

La présente avis est donné que Les Distributions de Chaux Dumont Ltée, St-Arsène, Rivière-du-Loup, Qué., et détenteur du permis Q-506100-001-002-003 pour la région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer ledit permis en faveur de Les Carrières Témis Inc., Rivière Bleue, Témiscouata, Qué.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis.
1ère parution 28 mai 1979
2ème parution 29 mai 1979
3ème parution 30 mai 1979

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Les Entreprises B.C. (Montréal) Ltée., 7385 boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro M-601-113 le droit suivant:
- Le détenteur (trice) est autorisé (e) à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules automobiles à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier, à Montréal.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.
Les Entreprises B.C. (Montréal) Ltée.
1ère publication: le 28 mai 1979
2ième publication: le 29 mai 1979
3ième publication: le 30 mai 1979

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS que les actionnaires de LOCATIONS DE CAMION PITRE LIMITÉE, détentrice du permis 988-DYV, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis 988-DYV, à l'occasion du changement de contrôle survenu dans la Compagnie. le tout conformément à l'article 39 de la Loi des Transports.
Nouvelle distribution des actions:

Jean-Guy TOURANGEAU 49 actions ordinaires
Florent GODIN 49 actions ordinaires
Céline LEFEBVRE-TOURANGEAU1 action ordinaire
Raymonde BRISSON-GODIN 1 action ordinaire

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de changement de contrôle déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
1ière parution: 29 mai 1979
2ième parution: 30 mai 1979
3ième parution: 31 mai 1979.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-077472-780
Le 27ème jour de février 1979
PRÉSIDENT: L'HONORABLE JUGE
PIERRE BOUDREAULT
DAME MARJOLAINE (MARJELAINE) MARTIN.

Partie requérante

c.

MAURICE LAFRENIÈRE

Partie intimée

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 10 juillet 1971, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrites par la loi.
LE TOUT avec dépens.

ANNE-MARIE DAVID
Registraire adjoint

AMD/ca
J.D. 0632

Transports Canada / Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: Sercices de nettoyage domestique à l'aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec, pour une période de deux (2) ans.

DATE DE CLÔTURE: le 18 juillet 1979.

RÉUNION D'INFORMATION: le 27 juin 1979 à 10:00 heures, heure locale à la Salle de conférence, pièce 220, Centre des Services, aéroport de Mirabel, P.Q.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C Édifice de l'Administration régionale, aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

le 24 mai 1979.

VILLE DE SAINT-LAURENT

SOUMISSION G-040
CONSTRUCTION DE PAVAGE ET DE TROTTOIR SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ENTRE LE BOULEVARD LAURENTIEN ET LA RUE DUTRISAC

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au Bureau du Greffier de la Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, Qué. H4M 2M7, jusqu'à jeudi le 14 juin 1979 à 16:00 heures,

pour les travaux de construction de pavage et de trottoir sur le BOULEVARD HENRI-BOURASSA entre le boulevard Laurentien et la rue Dutrisac.

La formules et conditions des soumissions, ainsi que les plans et les cahiers des charges pourront être obtenus au Bureau du Directeur du Service du Génie, durant les heures de bureau moyennant un dépôt non remboursable de $55.00 en argent ou chèque visé à compter de lundi le 4 juin 1979 à 9:00 heures.

Les entrepreneurs éligibles à soumissionner devront, avant de recevoir les documents, faire la preuve qu'ils possèdent une Licence Provinciale de la Régie de la Construction, "Entrepreneur de Construction".

Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, jeudi le 14 juin 1979 à 16:00 heures.

Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

GUY JASMIN, C.G.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
777, boulevard Laurentien
Ville de Saint-Laurent, Qué.
H4M 2M7

SAINT-LAURENT, le 30 mai 1979.

Saint-Laurent

TRANSFERT DE PERMIS

Le présent avis est donné que Monsieur Réal Rousseau, Pohénégamook, cté Kamouraska, Qué. et détenteur du permis de camionnage en vrac Q-500616, pour la région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son permis en faveur de Construction F. Morin Inc., situé à Pohénégamook, cté Kamouraska, Qué.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis.
1ière parution 29 mai 1979
2ième parution 30 mai 1979
3ième parution 31 mai 1979.

MODIFICATION DE PERMIS

Prenez avis que Location d'automobiles H.P. Inc., 7385, boul. St-Laurent, Montréal, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir que soit ajouté à son permis actuel, numéro M-600155-2-D le droit suivant:
- La détentrice est autorisée à louer, aux candidats et écoles de conduite au volant, des véhicules automobiles à double contrôle pour fins d'examen au Bureau des Véhicules Automobiles du Québec situé au numéro 1690 de la rue Sauvé, angle Garnier, à Montréal.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 505 Est, Sherbrooke, Montréal, Qué.
Location d'automobiles H.P. Inc.
1ère publication: le 28 mai 1979
2ième publication: le 29 mai 1979
3ième publication: le 30 mai 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-078788-787
Le 27ème jour de février 1979
PRÉSIDENT: L'HONORABLE JUGE
PIERRE BOUDREAULT
JOAN CYR

Partie Requérante

c.

GEORGES GORDON

Partie intimée

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 18 décembre 1965, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrits par la loi.
Avec dépens.

ODETTE CORDEAU
Registraire-adjoint

OC/jt
J.C. 0716

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées du Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépot éligible.

Numéro 040042 — Rénovation du sous-sol, aile "D", quartier général de la Gendarmerie royale du Canada, 1200, Promenade Alta Vista, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi, le 21 juin, 1979
Dépôt: 50.00 dlrs

Bureau dépositaire des soumissiions: les sous-traitants pour construction à Mur sec, poteaux métalliques d'ossature murale, construction électrique et mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise au bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, mardi, le 19 juin, 1979, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril, 1970.

INSTRUCITONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCP-79-19161	PMY-79-19150
le mardi 19 juin 1979	le mardi 19 juin 1979
Poste Renaud Ville de Laval	Région Montmorency
INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL CONNEXES ADDITION 1979	MODIFICATIONS AU BÂTIMENT DE COMMANDE DES COMPENSATEURS SYNCHRONES AU POSTE LÉVIS
Garantie de soumission: $4,000	Garantie de soumission: $8,000
Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU Nº 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

500-12-077936-783
Le 17ième jour de janvier 1979
Président/ l'Honorable juge Chateauguay Perrault
Dame Hélène Purcell,

Partie requérante

c.

Mario Boardman,

Partie intimée

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE

ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 16 août 1969, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrites par la loi.
CONFIE à la requérante la garde des enfants mineures Chantal et Claudia;
RÉSERVE à ladite requérante ses droits et recours quant à une pension alimentaire;
Le tout sans frais.

CHANTAL FLAMAND
Régistraire adjoint

CF/sh
J.F. 0200

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-018807-797
La Ville de Montréal,

demanderesse

-vs-

Jean Tuiles et Terrazzo Inc, — autrefois du 51 ouest, rue Beaubien à Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défenderesse

Il est enjoint à la défenderesse Jean Tuiles et Terrazzo Inc., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours

(Signé) Armand Beaulieu,
protonotaire-adjoint de la Cour provinciale

Péloquin, Badeaux, Allard
et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame,
Montréal
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-008169-797
LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique dûment incorporé et ayant une place d'affaires au 3525, boulevard Taschereau, St-Hubert, district de Montréal,

demanderesse.

—c—

DAVID WALKER, homme d'affaires, autrefois résidant et domicilié au 3640, rue Mackay, dans les Cité de St-Hubert, district de Montréal —et—
LILIANE CHARETTE WALKER, femme d'affaires, autrefois résidant et domiciliée au 3640, rue Mackay, dans les Cité de St-Hubert, district de Montréal

défendeurs

—et—

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISIO D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'attention des défendeurs, concernant une action en dation en paiement contre la propriété portant l'adresse civique 3640, rue Mackay, St-Hubert, district de Montréal.
Montréal, ce 23 mai 1979.

DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire Adjoint

Mes KING & HABERKORN
1010 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2114
MONTRÉAL H3A 2R7
Procureurs de la demanderesse

Avis est par les présentes donné que R. Laborie & Associés Inc. a transporté toutes ses créances et tous ses comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée, à titre de garantie, par acte portant la date du 11 mai 1979, et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de LaPrairie, le 18 mai 1979, sous le numéro 165431.

CN

APPEL D'OFFRES POUR

Les travaux de rejointoiement, calfeutrage et réparation de la maçonnerie: Façade ouest, Hôtel Le Reine Élizabeth, Montréal, Québec.
Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au vendredi le 8 juin, 1979 H.A.E. à midi.
Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4, moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars ($50), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au (514) 877-5042.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.
Bureau du Vice-président
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal, Québec

CN

APPEL D'OFFRES POUR

Les travaux de rejointoiement, calfeutrage, et réparation de la maçonnerie façade ouest, Hôtel Le Reine Elizabeth, Montréal, Québec.
Projet 9-055.
Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'à vendredi le 8 juin, 1979 H.A.E. à midi.
Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4 moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars ($50), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyés les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au (514) 877-5042.
La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.
Bureau du Vice-président
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal, Québec

---

cscq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

EN COLLABORATION AVEC
Le Ministère de l'Éducation

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

La Fédération recevra les 28, 29 et 30 août 1979, aux heures prévues dans le cahier des charges, au 1001 avenue Bégon, Ste-Foy, des soumissions pour les matériels et logiciels informatiques des commissions scolaires.
Les entreprises désireuses d'obtenir le cahier des charges pourront le faire en envoyant un représentant qui se présentera au Comité d'appel d'offres, 1001 avenue Bégon, Ste-Foy, entre 10:00 heures et 11:00 heures ou entre 14:00 heures et 15:00 heures, les 30 et 31 mai, et les 1, 4 et 5 juin 1979. Ce représentant devra être muni d'un mandat écrit, signé par un officier autorisé de l'entreprise, l'autorisant à prendre copie(s) du cahier des charges. Le cahier des charges sera disponible pour examen et des copies (maximum de quatre) pourront être obtenues contre un paiement non remboursable de $25.00 la copie, comptant ou par chèque fait à l'ordre de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec.
La Fédération et le

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS À LOUER

MÉTRO LONGUEUIL, 3½, vue panoramique sur le fleuve. Chauffage, poêle-frigidaire, air climatisé: fournis. 1er juillet. $300.00. Après 6 heures, 670-3315. 31-5-79

CENTRE-est, 2½ et 3½ meublés, impeccables, $155. et $190. 844-6195. 1-6-79

3051 Édouard-Montpetit, 1½, $175.00 et plus. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 7-6-79

OUTREMONT, Durocher & Fairmount, 3½ $160., 4½ $220. chauffés, eau chaude fournie, jour 279-3752, soir 270-1618. 24-6-79

AHUNTSIC, grand 4½, redécoré à neuf, tapis, cuisinière, réfrigérateur, balcon façade, 1460 de Salaberry. 336-3504. 26-6-79

BACHELOR, meublé et chauffé, 2½ pièces, attrayant, excellent état, près Galeries d'Anjou, disponible 1er juillet, 581-7532 ou 728-6351. 31-5-79

KENT, grand 3½, frais peint, $230 libre — DECELLES, grand 4½, $260 septembre - Semi sous-sol, grand propre, $160. juillet. Chauffés, équipés. 739-2913. 21-6-79

AU 66 est, boul. St-Joseph, appartements chauffés, modernes, ascenseur, près métro Laurier, 2½ $200. meublé $220 à 3½ $230, meublé $250. Libre mai-juin. C. GOUBAN, COURTIER 843-3731. 31-5-79

VAN HORNE, près Decelles, 4½, rez de chaussée, eau chaude, poêle, frigidaire, toutes taxes payées. $175.00. Libre 1er juillet. 739-4381. 4-6-79

VAN HORNE, près Decelles, 3½, demi sous-sol, eau chaude, poêle-frigidaire, toutes taxes payées. $120.00. Libre 1er juillet. 739-4381. 4-6-79

C.D.N., rue Isabella, 2½ chauffé à louer. Semi-meublé, poêle, frigidaire. Tél.: 731-1026, après 6 heures. 2-6-79

C.D.N., 3280 Goyer, grands 3½, 4½, chauffés. Immeuble reconstruit en 1978. Poêle-frigidaire. Tapis mur à mur. Buanderie. Concierge. 761-1271, 731-1026 après 6 heures. 2-6-79

C.D.N. 3315 Edouard Montpetit, près Decelles, grand 3½ sur façade avec balcon, $250, 3½ sur côté avec balcon $230, chauffé, cuisinière, réfrigérateur. Libre 1er juillet. C. GOUBAN, COURTIER 843-3731. 31-5-79

OUTREMONT, rue Woodbury, près Willowdale, superbe 6½ chauffé, boiseries naturelles, balcon, cuisinière, réfrigérateur, ascenseur, $450. garage $30, libre 1er juillet. C. GOUBAN, COURTIER, 843-3731. 31-5-79

ROSEMONT, 4½, moderne, chauffé, eau chaude fournie, balcon, 28ième, jardin botanique. 1er juillet. 729-5801 ou 727-1393. 1-6-79

APPARTEMENTS À LOUER

À SOUS LOUER, studio 1½ pièce, 14e étage, Plaza Tower. Libre 1er juin. 935-4657. 1-6-79

CASGRAIN, grand 3½, très moderne, tapis mur à mur. Après 5:30 hres. 279-5782. 7-6-79

VAN HORNE, près Decelles, 5½, 2ième étage, eau chaude, poêle, frigidaire, toutes taxes payées. $230.00. Libre 1er juin. 739-4381. 4-6-79

CHERRIER, beau grand logis rénové, à vendre, stationnement. 522-1149. 31-5-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien, tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

CUISINIÈRE blanche 30 pouces, sofa plus fauteuil, lits jumeaux, un an d'usage, moitié prix. 484-7066. 2-6-79

AMEUBLEMENT complet de salon usagé — première qualité — excellente condition — mélange style Contemporain et Provençal Italien — tons mousse, miel, bleu — $1,600. — après 6 hres 733-5792. 2-6-79

MOBILIER DE CHAMBRE Vilas, érable dur, comme neuf, valeur $2,600. pour $1,500. 323-9475. 1-6-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 668-3879. J.N.O.

MEUBLES EN PIN: armoires, buffet bas, commodes, table réfectoire, table demi-lune, huches, coffres, buffet deux-corps, table ronde, berçantes, chaises, encoignure, tables. 659-2651. 11-6-79

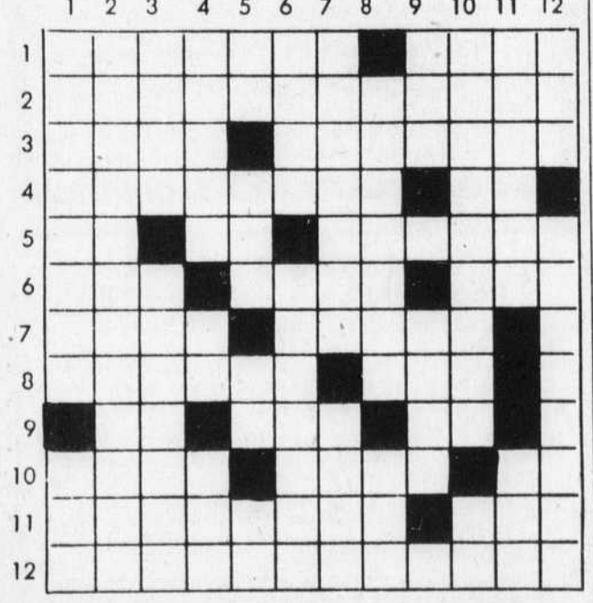
CAUSE déménagement: service cristal D'Aum, service porcelaine blanc et or, 12½ tasses de collection, meubles acajou et pin, meubles blancs chambre jeune fille, gravures, tableaux, télévision, stéréo, etc. 932-0981. 1-6-79

ARTICLES À VENDRE

À VENDRE
Chauffe-eau à l'huile pour piscine.
669-6473
1-6-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Appuyer. — Un nombre.
2—Étude des phénomènes de vieillissement.
3—Aviron. — Qui est écrite suivant les règles de l'atonalité.
4—Celui qui prend part à une émeute. — Chemin de halage.
5—Antimoine. — Ruisselet. — Envers.
6—Liquide qui s'extrait des viandes. — Manière d'être. — Mois de Marie.
7—Petite île. — Corps céleste. —
8—Remplir de farce. — Agent politique de Louis XV. —
9—Tour. — Tenta avec audace. — Note de la gamme.
10—Partie de l'extrémité de la jambe de l'homme. — Relatif aux Incas. — Parcouru des yeux.
11—Sujet parlant. — Berceau.
12—Se dit des verbes qui expriment un état ou une action se passant du sujet sur un complément d'objet (fém.).

Verticalement
1—Porté à attaquer. — Ride.
2—Action de déambuler.
3—Arbre. — Conforme aux convenances.
4—Née du même père et de la même mère. — Technétium. — Difficile à entamer.
5—Etain. — Ote la vie. — Fille d'Inachos. — A toi.
6—Grosse pièce de bois pour soutenir provisoirement une construction. — Qui concerne le tarse.
7—Feras un rot. — Orifice du rectum.
8—Au début du XIXième siècle, jeune femme élégante et de moeurs faciles. — Éclat de voix.
9—Partie périphérique des grains des céréales. — Fit mourir par le supplice de la roue.
10—Aussi. — Bismuth.
11—Broyera. — Unité monétaire bulgare.
12—Au golf, petite cheville. — Emploi qui procure un revenu important par rapport au travail exigé.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	R	P	H	I	N	O	M	A	N	E
2	A	V	A	R	I	C	E	■	■	T	I	N
3	D	E	T	E	S	T	A	B	L	E	■	F
4	O	S	E	■	T	E	N	A	I	L	L	E
5	N	■	S	P	O	R	T	I	V	E	■	R
6	E	T	■	L	I	E	■	S	R	■	O	R
7	■	E	M	I	R	■	T	S	E	T	S	E
8	C	R	A	N	E	R	I	E	■	A	I	R
9	H	A	R	T	■	E	R	R	O	N	E	■
10	I	■	C	H	A	P	E	■	S	■	R	N
11	E	C	H	E	L	O	N	N	E	■	■	O
12	N	O	E	■	E	S	T	E	R	L	I	N

ARTICLES À VENDRE

MANUFACTURE vend des ceintures de reptile, aussi spécialisé dans ceintures de haute couture. 325-1640. 4-6-79

MOBILIER de salle à dîner, VICTORIEN en chêne, 9 morceaux, $900. 671-6828. 31-5-79

AUTOS À VENDRE

AUTOBUS GMC, 36 pieds, 1964, converti en Camper, avec moteur diésel. Très économique. $20,000.00. (Échangerait aussi contre bateau). 584-2017. 31-5-79

CAMPEUR Concord 1974, 24 pi. tout équipé, air climatisé, $13,000. 621-1523 ou 667-6571 2-6-79

HONDAMATIC 77, familiale, A-1 21,500 milles, radio, anti-rouille, radial, $3,500. Particulier. 463-0075, le soir 465-1929. 1-6-79

MERCEDEZ, décapotable, 280, SL 1970, toit rigide pour l'hiver. Complètement équipé. Un seul propriétaire Appelez Diderich: 748-6961. 31-5-79

GMC, Vandura, 1977; valeur $8,000.00. Meilleure offre. 255-5380. Après 5 heures. 4-6-79

VOLVO familiale 1972, automatique, 87,000 milles, très bonne condition, $1,200. Après 8 hres P.M. 845-2523. 1-6-79

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC
De 500 à 2,000 pi. ca. complètement aménagé, dans un édifice de construction moderne de qualité. Architecture de distinction. Ascenseur, climatisation centrale, stationnement intérieur et extérieur, occupation immédiate.
560 Henri-Bourassa ouest
334-9130
1-6-79

Sherbrooke Ouest
ENTRE CRESCENT & BISHOP
2,000 à 5,000 pi. ca. aménagés selon vos exigences particulières dans complexe professionnel de distinction. ($4.00 net). Veuillez appeler **M. Jean Sylvère.**
849-5653
25-6-79

RUE ST-HUBERT, entre Ontario et de Maisonneuve, 13' x 16' avec salle d'attente. Espace plus grand, si désiré. Excellent pour professionnel. Références exigées. 522-5064. 2-6-79

AVIS

RÉGION Outremont, chien perdu, Berger Allemand, mâle, 2 ans, récompense, après 5 hres, 731-4894. 31-5-79

BUREAUX À LOUER

ANJOU
Bureaux meublés, service de secrétariat, télex, photocopie, etc.
354-4082
31-5-79

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu). 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités. près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-6-79

LAC CONNELLY sud, chalet suisse, bord de l'eau, très beau site. Saison seulement, 3 chambres à coucher, 45 milles de Montréal. 279-9278. 1-6-79

LAC DES 14 ÎLES, chalet dans la montagne, 3 chambres à coucher, véranda, foyer, grand terrain, badmington, saison: $1,600. 271-8002. 31-5-79

STE-AGATHE, panoramique, en montagne, chalet avec piscine privée, tapis, foyer, TV, saison seulement. 277-3169 — 667-8879 — 1-819-326-5504. 7-6-79

STE-MARGUERITE du Lac Masson, maison meublée, 5 chambres à coucher, foyer, garage, piscine naturelle, famille, tout compris, saison $2,500. 1-228-2711. 31-5-79

VAL MORIN, 4 pièces meublées, véranda, bord lac de rêve. Juin et août. Tél.: 254-8716 après 17 heures. 1-6-79

COMMERCES À VENDRE

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire. Aubaine: $11,600.00. Discutable. 526-2136. 7-6-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire, pour plus d'informations, communiquez à 738-1209. 14-6-79

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme à tout faire, à votre disposition. 932-9596. 9-6-79

Jeune homme recherche emploi le soir, pour aider à ses études. 376-3750. 31-5-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ÉBÉNISTERIE

ARMOIRE canadienne, bibliothèque, unités murales. — Sur mesure — Estimation à domicile. Ébéniste d'expérience. A. Ouellet. 472-4724. 2-6-79

REMBOURRAGE

LUTECE rembourreur, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan ouvrage garanti. PAUL CHOTARD, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, soir: 325-2633. 2-6-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite: Tél.: 521-4041, 270-6361 JNO

TENNIS, badmington, squash, racketball, cordeur certifié, ski de fond et alpin; service professionnel. Semelloski 721-5891. 31-5-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT, Bernard près Champagneur, local commercial 22 x 37 et 11 x 37, libre 1er septembre 79. Idéal pour boutique. 279-3752. 4-6-79

DIVERS

VENTE DE GARAGE: samedi 2 juin, à compter de 10 hres. 536, Stanstead, Ville Mont-Royal. Cause départ. 2-6-79

VOS PARENTS recevaient des cartes postales. Si vous les avez encore, téléphonez-moi. Je les achète, ainsi que les livres anciens et publicités sur métal ou papier. 843-7165. 31-5-79

LIVRES

LIVRE "Mon oncle Antoine" avec sérigraphie originale de Antoine Prévost. Après 6 hres: 435-0432. 2-6-79

LOGEMENTS À LOUER

PRÈS Radio-Canada, 5½ pièces, chauffé, équipé, balcon et terrasse, idéal pour 2 personnes, libre 1er juillet, $295. par mois, 522-5477 après 5 hres. 4-6-79

VILLE ST-LAURENT, 4 ½ - 5 ½ à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079 J.N.O.

À MONTRÉAL-NORD, magnifique 9½, chauffé, eau chaude, tapis mur à mur, climatiseur, idéal pour bureau et résidence de professionnel, $475. 322-4137. 4-6-79

RUE ST-CHRISTOPHE, près métro Berri-de-Montigny, 4 pièces, non-chauffé, demi sous-sol, libre 1er juillet, $110. 366-3785, le soir. 31-5-79

ANJOU et ROSEMONT, grands 4½ chauffés, ensoleillés, balcons. Excellent voisinage. Petits blocs, 1er juillet. Références. 351-6711, 725-2334. 31-5-79

ANJOU, résidentiel, bas duplex, 5½, sous-sol fini, garage, cour, prix: $400. 352-7175. 1-6-79

5½ + sous-sol fini et garage, maison semi-détachée. Près métro Sherbrooke Langelier. Bail 2 ou 3 ans. $450. mensuellement + chauffage de la maison. 255-1436. 31-5-79

DELORIMIER, Mont-Royal, grand 6 pièces très propre, 2e étage, $215. 1er juillet, après 6 hres PM, 521-1949 ou 524-6026. 2-6-79

LAJEUNESSE 7600, 3½, 4½, meublés ou non, chauffés, taxe payée, cuisinière, réfrigérateur fournis, libre immédiatement. 276-1105. 1-6-79

OUTREMONT, 6 pièces, chauffé, très éclairé, 2 chambres de bain, cuisinière électrique et lave-vaisselle neufs, fournis. Plusieurs commodités, rue tranquille, 2e étage, $550. 722-0892. 1-6-79

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location: 336-8308. J.N.O.

MAISONS À LOUER

LAURENTIDES
Dans un grand domaine de 45 arpents, une grande maison de rondins. Cette maison n'est pas luxueuse, sauf pour sa grande piscine chauffée, avec vue sur les montagnes et ses planchers de chêne blond; mais elle est très chaleureuse, lumineuse et grande: 7 chambres, 4 salles de bain, salon (avec foyer), salle à manger (avec foyer) et cuisine rénovée.
Les pièces "communes" sont meublées: cuisine, salle à manger, salon. A chacun de meubler sa chambre.
Cette maison est idéale pour un groupe d'amis, comme chalet d'hiver (à proximité du ski), ou d'été (beaucoup de terrain, de calme, d'arbres et d'oiseaux, à proximité d'un lac). La maison peut aussi être habitée à l'année, comme résidence principale. Chauffage central. $650. par mois, à la saison ou à l'année. Libre.
273-9351 — 1-226-6771
4-6-79

LOGEMENTS À LOUER

PRÈS CÔTE-DES-NEIGES, luxueux haut de duplex 8½, 2 salles de bain, buanderie, situé près Université de Montréal, possibilité bail 2 ans ou plus, $650. par mois. Après 5 hres P.M. 342-5329. 31-5-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT
Magnifique maison dans secteur chic d'Outremont, 4 chambres à coucher, 1 bureau avec bibliothèque, grand hall d'entrée, salon, salle à manger, cuisine équipée d'un lave-vaisselle, 2 foyers, patio sur le toit, libre 1er juillet 1979, prix $1,100. par mois, plus chauffage, concierge et une partie des taxes foncières. Information:
Jour: 849-6186
après 8h. P.M.: 735-6810
29-6-79

MAISONS À LOUER

MAISON canadienne à louer. Grand terrain, foyer. $485.00. 324-3781, 589-6373. 18-6-79

LAVAL, magnifique maison de style ranch, salle à manger, foyer, sous-sol, garage, $475. Bail à long terme si désiré. 474-1244. 31-5-79

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

GRÈCE, Ile d'Hydra, maison pierre, pouvant accomoder 4 personnes, 2 heures bateau d'Athènes, grand jardin, site magnifique, à louer octobre seulement, 471-7331. 1-6-79

FRANCE, calme et solitude assurés, petite maison restaurée, comprenant 2 chambres, 4 foyers, toute équipée, 1/2 heure de la mer, libre août, $450. par mois, 273-5270, 282-5595, (819) 326-0523. 4-6-79

OFFRES D'EMPLOIS

VENTE TEMPS PARTIEL
18 mai au 5 juin '79
Ajoutez à vos revenus, en devenant sous agent officiel du ministère des Finances du Québec. Pour vendre des Obligations d'Épargne du Québec durant la campagne qui durerait du 18 mai au 5 juin inclusivement.
Des centaines de gens autour de vous sont susceptibles d'en acheter.
Documentation de vente et assistance fournies.
POUR INFORMATIONS:
Tassé & Associés Ltée
Agent Officiel
(514) 288-9111
2-6-79

DACTYLO ÉMÉRITE
Bonne connaissance de la dactylographie et du français indispensables.
C. LAFRENIÈRE
389-4233
31-5-79

Secrétaire médicale d'expérience
Bureau de médecin centre-ville. Possédant dictaphone, orthographe impeccable. De 9:30 hres à 17:30 hres, sauf vendredi de 8 à 14 hres.
276-6669
31-5-79

OFFRES D'EMPLOIS

D'OUTRE-MER: Intéressé par un emploi outre-mer? Pour informations, appelez pour un rendez-vous. Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario. 1-613-938-1323. 4-6-79

Pour couples sérieux, augmentez vos revenus à temps partiel. 327-4824 entre 6 heures et 9 heures p.m. 1-6-79

Entreprise en pleine expansion, demande couples ambitieux pour travail à temps partiel. Pour rendez-vous, téléphonez à 655-9080. 31-5-79

REPRÉSENTANT DES VENTES pour une compagnie de télécommunications. Doit être bilingue, pour travail dans les régions de Montréal et Québec. Kall-Q Electronics Inc., 75, Sheffield St., Toronto, Ontario. (416) 249-3391. 2-6-79

SECRÉTAIRE mi-temps, régulier pour édition. Expérience, très bonne connaissance du français écrit. 486-9213. 1-6-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire, Aubaine: $11,600. Discutable. 526-2136. 7-6-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L-1K4, 2 hres à 7res. 524-3852. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10¾% 1ière, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement. Jour ou soir, tél.: 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200. à $600,000. 1ière 10¾ 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour - soir. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

EASTMAN, vue panoramique Mont-Orford, près ski, 2 arpents $5000., 5 arpents $9,500., conditions faciles, frais virés 1-(514) 297-3163. 28-5-79

MONT-ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pied carré, conditions faciles. Frais virés 1-(514) 297-3163. 28-5-79

PLACEMENT IDEAL. Endroit unique à Pointe-du-Lac, longeant autoroute 40 et route 138. Demi-boisé — culture, à 9 milles de Trois-Rivières. Terrain 20 arpents environ, plat. Inf.: C.P. 236, Pointe-du-Lac. 31-5-79

STE-ADÈLE
Magnifique terrain boisé de 13,000 pi. ca. rue Valdombre-Martinet. Vue panoramique sur le lac et le Chanteclerc. Tous les services de la ville de Ste-Adèle.
RENÉ FERRON 1-227-5203
31-5-79

ST-SAUVEUR
MONTVILLAR SUR LAC
Connaissez-vous Montvillar sur lac? Ce prestigieux nouveau centre domiciliaire, situé sur les bords d'un lac naturel charmant, vous offre, dans un environnement protégé, tous les sports d'été et d'hiver: ski de fond à la porte, ski alpin, voile, canotage, pêche, balade en forêt, etc. Montvillar sur lac est le site résidentiel le plus polyvalent le plus près de Montréal.
Venez nous visiter: sortie (60) St-Sauveur-des-Monts de l'autoroute des Laurentides, roulez 3 milles sur le chemin du lac Millet et vous êtes à Montvillar sur lac. Renseignements: **R. Ferron 1-227-5203** 31-5-79

SERVICES DIVERS

SERVICE de dactylo à domicile, travail soigné et rapide, accepterais tous genres de travaux. 672-1022. 1-6-79

PERSONNES ÂGÉES, surveillance 24 heures, médecin sur place, nourriture excellente, $300. par mois tout compris (819) 839-2323. 31-5-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FABREVILLE, bungalow d'aluminium, 5½ pièces, sous-sol, air climatisé central, filtre électronique, terrain clôturé, $1,000. comptant, $35,500. 625-1274 4-6-79

AHUNTSIC, le plus beau secteur, vue sur rivière, parc. Métro. Duplex pierre, $74,500. Agents s'abstenir. 331-4564. 31-5-79

N.D.G., Avénue Oxford, cottage semi-détaché, nouvellement rénové et transformé, 8 pièces, 2 nouvelles salles de bains, nouveau foyer, autres extras. Exceptionnel. $76,000. 486-0394. 4-6-79

OUTREMONT, avenue Bloomfield, magnifique cottage détaché, 11 pièces, 5 chambres à coucher, vaste salon avec salle à manger et solarium. Grande cuisine. Boiseries de chêne. Verrière. Sous-sol fini. Qualité supérieure. $168,500.00. Exclusivité. Andrée Trudeau, courtier. 733-1871. 31-5-79

PROPRIÉTÉ À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE
COURTIER LICENCIÉ

VILLE MONT-ROYAL
Résidence de 4 chambres à coucher complètement rénovée et agrandie. Salle familiale au rez-de-chaussée, cuisine moderne + salle de jeu et garage.. Exclusivité $87,000. **Mme Lyse Dion Lowe, 342-4613 ou 731-6817.**
Charmant cottage jumelé, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à manger en vis-à-vis, cuisine fonctionnelle. Salle de jeu fini avec "powder room", garage double. Beau jardin. Exclusivité. $76,000. **MMe Paule L. Jarry, 731-6683 ou 731-6817.**
EXCLUSIVITÉ RÉDUITE À $66,000. — Cottage jumelé plus ancien, 4 chambres à coucher. Salon de bonne grandeur, foyer naturel, salle à manger adjacente, cuisine avec coin repas salle de jeu à demie finie. **Mme Paule L. Jarry, 731-6683 ou 731-6817.**

ADJACENT À VILLE MONT-ROYAL
NOUVELLE EXCLUSIVITÉ — Cottage de 6 pièces très bien entretenu à l'extérieur ainsi qu'à-l'intérieur — Garage au niveau de la rue. Vaste jardin. $68,000. **Mme Madeleine Touchette: 783-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

OUTREMONT
ÉTAT IMPECCABLE — Cottage détaché en pierre de 9 pièces construit en 1960. Spacieux hall d'entrée avec escalier circulaire. "Den" lambrissé avec foyer et portes coulissantes sur patio. Cuisine moderne. Magnifique chambre principale de 24' de long avec salle de bain communicante. Garage double. Exclusivité. **Mme Louise Longtin: 342-9393 ou 731-6817.**
Résidence unique en son genre — À VOIR — Entrée et escalier circulaires, salon en contre-bas avec foyer naturel en marbre, salle à manger moderne, 5 chambres à coucher, bibliothèque, salle de séjour, 2 salles de jeux, garage double. M.L.S. $179,000. **M. Ernest Skutezky, 737-5281 ou 731-6817.**

WESTMOUNT
NOUVELLE EXCLUSIVITÉ SUR LA RUE BARAT — Bonne location centrale — Cette résidence ensoleillée de 4 chambres à coucher comprend dans un plan central, cuisine avec dinette, chambre de bonne, 2½ salles de bain, garage, jardin, superbe vue du parc. Pour vente rapide $125,000. **Mme Johanne Jablonski, 487-4041 ou 731-6817.**

RÉSIDENCES DE CHOIX
31-5-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Propriété privée de luxe à vendre à St-Eustache, près autoroute 640. Bungalow 11.5 pièces, climatisation et purificateur d'air, sous-sol fini avec foyer et bureau, terrain 18,000 pi.ca. aménagé avec piscine et patio. 473-6707 31-5-79

AHUNTSIC: très joli duplex s. détaché pierres/briques, 5½ pièces, grand jardin, garage, occupation rapide. J. Laplante 735-6381, 672-1576. Fiducie du Québec, courtier. 31-5-79

BAS PRIX. Très belle maison canadienne en pierre des champs, construite en 1825 et entièrement restaurée. Terrain de 120 x 660, comprenant 1 bâtiment. Taxes: $400. Rive-Sud, à 30 minutes du centre-ville. Jour: 285-2160 - Soir: 460-3563. 1-6-79

PROPRIÉTÉ À VENDRE

A OUTREMONT, cottage en pierre, avec garage. Maison en excellent état. Après 5 hres à 731-4894. 7-6-79

BROSSARD: Vaste bungalow, 8 pièces, secteur "M" construction 1974, garage double au niveau de la rue, vous vous devez à vous mêmes de visiter cette spacieuse maison avant d'arrêter votre choix. Hugues Leclerc, 656-0660. Des Rosiers, Le Maître Courtier. 31-5-79

BROSSARD, Superbe bungalow, La Renaissance, 10 pièces, 4 c.c. décoration raffinée, foyer central, garage double, propriété de bon goût, paysagé. Pour vous professionnels! Chantal Bélanger 672-6450, 655-4303. Montréal Trust, courtiers. 31-5-79

LE BRIDGE

Où trouverons-nous cette neuvième levée

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ A 7 5 2
♥ 8 6
♦ R 5 3
♣ A D 10 6

OUEST
♠ 9 4
♥ A 10 9 4 3
♦ 9 4
♣ V 8 7 4

EST
♠ D V 8 6 3
♥ D 2
♦ D V 10 6
♣ 5 2

SUD
♠ R 10
♥ R V 7 5
♦ A 8 7 2
♣ R 9 3

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	passe	1 ♠	passe
1 SA	passe	3 SA	passe
passe	passe	passe	

L'entame: Le 4 de coeur par Ouest.

Les mains ci-dessus furent fort bien décrites par des déclarations habiles qui conduisirent Sud au contrat de 3 sans-atout. La règle de onze fut mise en oeuvre par Ouest qui entama de son quatrième meilleur coeur, le 4. Nord joua le 6 et Sud prit la levée avec son Roi, s'emparant ainsi de la Dame de Est.

Sud compta alors ses levées gagnantes: 1 coeur, 2 piques, 2 carreaux et 3 trèfles. C'était le compte de 8 levées il lui fallait absolument affranchir 1 levée en carreau ou en trèfle pour trouver cette neuvième levée nécessaire à l'obtention du contrat.

Faisant son plan de jeu il en vint à conclure qu'il pourrait essayer, sans risque de perdre le contrôle du jeu, à faire des perquisitions dans la suite de carreau et si la couleur était répartie 3-3, son quatrième carreau lui donnerait la neuvième levée.

Cependant si cette conduite ne réussissait pas, il pouvait toujours se replier sur l'essai de l'impasse au Valet de trèfle qui serait sa dernière planche de salut. Les impasses sont dangereuses, leur chance de succès n'est que de 50%. Et en plus, en jouant les carreaux, il profitera des écarts adverses pour faire d'autres observations de placement des cartes qui l'aideront à localiser le Valet de trèfle dans le but d'aider sa capture et de faire les 9 levées souhaitées.

La deuxième carte jouée par le déclarant fut donc le 2 de carreau qu'il laissa filer vers le dix d'Est. Celui-ci revient avec le 2 de coeur qui fut gagné par le 9 d'Ouest lequel ne peut se permettre de retourner cette même couleur car il aurait donné la neuvième levée à son adversaire; il joua donc son 9 de carreau se gardant bien d'attaquer la couleur trèfle.

Nord prit la levée du Roi de carreau, joua aussi son As et donna le dernier carreau à la Dame d'Est.

Sud n'avait pas encore trouvé la neuvième levée mais, suivons ses observations: Ouest écarta le 3 de coeur sur le troisième carreau et le 4 de pique sur le quatrième. Ce joueur possédait donc 5 coeurs, 2 carreaux pour certain et 2 ou 3 piques ou 3 ou 4 trèfles.

Le joueur Est abandonna la main en jouant la Dame de pique. Ouest joua son neuf et l'As de Nord remporta la levée. Sud revint dans sa main avec son Roi de pique, forçant encore une fois Ouest à dévoiler son jeu avec plus d'exactitude; il joua un coeur. Le compte des mains était connu. Il y avait chez Ouest 4 trèfles et 2 chez Est. Sud joua le 4 de trèfle qu'il fit prendre par l'As du mort; celui-ci revient du 6 et Est, fournit le 5, il n'avait donc pas le Valet. Le Roi de trèfle prit la levée et l'impasse du Valet prise au dépens de Ouest, donna la neuvième levée. Il arrive fréquemment que le compte des mains adverses soit ainsi d'une grande précision pour l'obtention d'un contrat.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam-Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express:
"Périnatalité" avec Nicole Hébert-Marchand. "À votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Du simple au multiple
Bilan des métiers d'art au Québec depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours.
12.00 Fifi Brind'acier
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Inv.: Lise Thibault et Michelle Beaudry, responsables du Club Femmes d'aujourd'hui de Laval. — Entrevues avec Hélène Pelletier-Baillargeon qui a écrit "Le pays légitime" et Louise Pominville, auteur de "Pitatou et la neige", recueil de contes pour enfants.
14.30 Le temps de vivre:
Un groupe de Smouth Rock Falls, Ontario.
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe:
Chronique du mercredi: le théâtre avec Michelle Talbot. Inv.: Michel Perreault.
18.00 Ce soir
18.55 Nouvelles du sport
19.00 L'enfance à vivre:
"Un jeu ou une contrainte". Le sport pour l'enfant.
19.30 Baseball des Expos:
Au Stade Olympique de Montréal, les Phillies de Philadelphie rencontrent les Expos.
22.00 Festival de Jazz de Montreux.
23.00 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays
24.20 Cinéma:
"Prise au piège" (Américain 1949) Drame réalisé par Max Ophuls, avec James Mason, Robert Ryan et Ruth Brady.

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
"Les activités artistiques", "Les activités de l'Age d'or"
10.30 Bonjour madame:
"La boîte à idées" avec Francine Vandelac; "La nutrition" avec Louise Desaulniers.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinéma:
"Messieurs les Ronds-de-cuir" (Français 1958) Comédie réalisée par Henri Diamant-Berger, avec Jean Poiret, Michel Serreault et Pierre Brasseur. ■
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Drôle de monde
19.30 La petite maison dans la prairie
20.30 Cinéma:
"La poursuite" (Américain 1971) Western réalisé par Earl Bellamy, avec Sammy Davis jr, Ernest Borgnine et Julie Adams.
22.00 Indiscrétion d'une caméra:
Alain Stanké
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Hawaii 5-0

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.10 Mon ami Pierrot
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Les invités de Keith Spicer:
Le Dr Julien Bigras, psychanalyste, Robert Demers, président de la Bourse de Montréal et Pierre Bhéreur, ingénieur bio-médical.
16.30 L'aube des hommes
"Il y a 12,000 ans sur la Seine glacée"
17.30 Les Olympiens
"Le canoë et l'aviron"
18.00 Justice pour tous:
"C.A.T. (La Commission des Accidents de Travail).
18.30 Période de question à l'assemblée nationale
19.30 Guerre et paix
D'après le roman de Léon Tolstoï
21.00 Prévenir ou guérir
"Les enfants et les accidents graves"
21.15 C'est dans le paysage
"Les plantes à fleurs d'intérieur"
21.30 Babillart
Magazine culturel
22.00 Déjà demain
"La pollution: rafraichir l'air"
22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Cook's tour
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Sherlock Holmes
16.30 NFB Film can.
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Major league baseball:
Au stade Olympique de Montréal les Phillies de Philadelphie rencontrent les Expos.
22.30 This week in baseball
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Western Roundup
1.10 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Incredible Hulk
20.00 Eight is Enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Vegas
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Vendetta for the Saint" (Aventures 1968)

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Walk proud" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight Express 19 h 10, 21 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) — "Love at first bite" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Jade possycat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "The whistle blowesr" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le cercle de fer" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 50, "Pair et impair" 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Cathy fille soumise" 13 h 00, 14 h 40, 17 h 35, 20 h 25, "La bande des panthères noires" 13 h 25, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 55.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Hanover street" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "China syndrome" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Voyage au bout de l'enfer" 19 h 45.
BROSSARD II, "Bruce Lee, sa vie, sa légende" 19 h 40. "Les oies sauvages" 21 h 15.
BROSSARD III, "Pair et impair" 21 h 25, "Le cercle de fer" 19 h 45.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "Judith Therepauve" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Voyage au bout de l'enfer" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 15.
CHAMPLAIN II, "Le retour" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 30.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Vanessa" 13 h 15, 16 h 25, 19 h 40, "La grande extase" 14 h 55, 18 h 10, 21 h 20.
CHATEAU II, "Diablesses de la moto" 12 h 30, 15 h 30, 18 h 35, 21 h 35, "Violence à Rome" 14 h 00, 17 h 05, 20 h 05.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "Buck Rogers" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "L'arbre aux sabots" 20 h 00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — 40 ans de cinéma à l'ONF. (Représentations gratuites) 19 h 30; 21 h 30.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Blazing saddles" 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
LA CITE II, "A little romance" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITE III, "Norma Rae" 19 h 00, 21 h 05.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbr-oke (486-7395) — "A little romance" 19 h 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Au-delà du bien et du mal" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Halloween" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Prouesses érotiques" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Exaspération sexuelle" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Une histoire simple" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The deer hunter" 20 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, "Walk proud" 19 h 00, 21 h 00.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Intérieurs" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "L'express de minuit" 19 h 30, 21 h 40.
DAUPHIN II, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Pain et chocolat" 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Blazing saddles" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL II, "Coming home" 19 h 05, 21 h 20.
DORVAL III, "Love at first bite" 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Hanover street" 19 h 15, 21 h 15.
DECARIE SQUARE II, "China syndrome" 18 h 45, 21 h 00.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Le cavaleur" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Gator" 19 h 00, "Cible étoilée" 21 h 05.
GREENFIELD II, "Hommes à tout faire" 18 h 25. "Filles très recherchées" 19 h 45.
GREENFIELD III, "Blazing saddles" 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Jade pussycat" 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 30, "French love secrets" 13 h 15, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Un coup de 2 milliards de dollars" 19 h 30, "Pair et impair" 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Get out your handker-chiefs" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Machine à tuer" 19 h 20. "Mort d'un pourri" 21 h 00.
LAVAL II, "Tueur d'élite" 19 h 15. "Cible étoilée" 21 h 20.
LAVAL III, "Blazing saddles" 19 h 30, 21 h 30.
LAVAL IV, "Diablesses de la moto" 18 h 35. "Violence à Rome" 20 h 05.
LAVAL V, "Allô madame" 18 h 00. "Les frères" 19 h 45.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 00.
LAVAL-ODEON II, "L'or était au rendez-vous" 19 h 30. "Piranhas" 21 h 30.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — "La filière française no. 2" (de Joyn Franken Heimer) 18 h 30. En bas: "Janis" 20 h 30. (entrée libre).
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Blazing saddles" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEWS II, "Love at first bite" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEWS III, "The champ" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
LOEWS IV, "Grease" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS V, "Coming Home" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.
LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil (666-7933) — "Piranhas" 19 h 30. "L'or était au rendez-vous" 21 h 15.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Les diables" 19 h 30. "Orange mécanique" 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'or était au rendez-vous" 18 h 10, 21 h 35 et "Piranhas" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Coming home" 18 h 30, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Comment se faire réformer" 19 h 00. "Brillantine" 20 h 40.
MONTENACH II, "Voyage au bout de l'enfer" 19 h 30.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) — "Le dragon est mort, vive le tigre", "Black out à New York".
OMEGA II — "Il conviendra de bien faire l'amour" 19 h 30. "Cathy fille soumise" 21 h 20.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "François et le chemin du soleil" (de Franco Zeffirelli — Italie, GB 1971) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Baisers volés" (de François Truffaut, France 1968) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Génération Proteus" 19 h 30, "Des enfants gâtés" et "L'épuvantôme" 2 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "The exorcist" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "La carapate" 18 h 05. "Les grands moyens" 19 h 50.
PAPINEAU II, "Diablesses de la moto" 18 h 30, "Colline des bottes" 20 h 00.
PARADIS I, "8215 Hochelaga (354-3110) — "Appelez-moi docteur" 19 h 30, "L'autre versant de la montagne no-2" 21 h 20.
PARADIS II, "Black out à New York" 19 h 30, "Le dragon est mort, vive le tigre" 21 h 05.
PARADIS III, "La séquestrée des SS" 19 h 40, "À l'intérieur d'un couvent" 21 h 10.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Quelques féministes américaines" (de Luce Guilbeault, Nicole Brossard et Margaret Wescott, Québec 1979) 18 h 00 et "Alice à la peau rouge et ne se met pas de fond d'teint" (Théâtre) 20 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Cible étoilée" 13 h 00, 17 h 10, 21 h 20, "Gator" 15 h 00, 19 h 10.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 15, 15 h 00, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 55.
PARISIEN III, "Moment d'égarement" 14 h 55, 18 h 15, 21 h 35, "Été de mes 15 ans" 13 h 15, 16 h 35, 19 h 55.
PARISIEN IV, "Mort d'un pourri" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.
PARISIEN V, "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The deer hunter" 20 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie, (866-2644) — "Manhattan" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Manhattan" 13 h 25, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Anyone but my husband" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Young, rich and ripe" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis, (277-3125) — "Moment d'égarement" 14 h 55, 18 h 10, 21 h 30, "Autoroute de mes amours" 13 h 10, 16 h 25, 19 h 40.
RIVOLI II, "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Le dragon est mort, vive le tigre" 12 h 10, 15 h 25, 18 h 40, 22 h 00, "Black out à New York" 13 h 45, 17 h 00, 20 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Les monstres sont toujours vivants" 14 h 15, 18 h 05, 21 h 50, "Frissons d'outre-tombe" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, "L'arbre aux sabots" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "Casablanca" 19 h 30, "Murder by decree" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Grease" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Blazing saddles" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841, Wellington, Verdun (768-2092) — "Pair et impair" 19 h 50, "Le cercle de fer" 21 h 50.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Machine à tuer" 19 h 10, "Mort d'un pourri" 20 h 50.
VERSAILLES II, "Tueur d'élite" 19 h 00, "Cible étoilée" 21 h 05.
VERSAILLES III, "Brillantine" 19 h 00, 21 h 05.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Emmanuelle en Amérique" et "Les mâles en folie" 19 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Piranhas" 18 h 00, 21 h 50, "L'or était au rendez-vous" 19 h 55.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Fedora" 13 h 10, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "Hair" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 35.

CINE-PARCS

CINE-PARC CHATEAUGUAY, Chateauguay (691-1320) — "Piranhas" et "L'or était au rendez-vous"
CINE-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Grease" et "Foul play".
CINE-PARC DOLLARD II, "Love at first bite" et "Here comes the tiger".
CINE-PARC ODEON I, Trans Canadienne, sortie 60, (523-9751) — "Pair et impair", "Le cercle de fer".
CINE-PARC ODEON II, "Piranhas", "L'or était au rendez-vous".
CINE-PARC ST-JEROME, Autoroute des Laurentides, sortie 44, Ouest (861-0659) — "Piranhas" et "L'or était au rendez-vous".
CINE-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburg, sortie 24 (659-3445) — "Pair et impair" et "Le cercle de fer".
CINE-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Pair et impair" et "Un coup de deux milliards de dollars".
CINE-PARC VAUDREUIL II, "Halloween", "Piranhas" et "L'or était au rendez-vous".

SUR SCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — Pauline Le Bel chante "Piaf", Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées: mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Relâche.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — Zachary Richard, 21 h 00, 23 h 30.
GALERIE MOTIVATION V, 1447 Bleury (845-5962) — Place aux poètes, 21 h 00: poésie, écologie, énergies douces avec Bob Silverman, Claire Bissonnette, Michel Lefèvre "Mutange".
L'EVECHE, Hôtel Nelson, Place Jacques-Cartier — "Hé! qu'mon chum est platte!" par le Théâtre de ma blonde est au boutte. 20 h 30.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Syncope (brass-band), Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 23 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène (526-0821) — Pour enfants: "Princesse furandot" de Carlo Gossi. Du mar. au sam.: 10 h 30, 14 h 30.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Professor Longhair, Tous les soirs 21 h 00.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "La planète voilée", mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15, Sam.: 14 h 30, 16 h 30. Dim.: 13 h 00.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Gordon Simms, trombone, 20 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Nana Mouskouri, 20 h 00.
THEATRE IMPERIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Let my people come" de Earl Wilson Junior. 20 h 00.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 335 est, boul. de Maisonneuve (282-6895) — "La fumée de mon cigare perdra la foi et continuera de monter" de Brecht, 20 h 30.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les fées ont soif" de Denise Boucher, à compter du 31 mai.
THEATRE DE L'ATELIER, R.R. 4, Sherbrooke (819-563-1778 — "Broue" par le Théâtre des Voyagements, 20 h 30. Relâche dim. lun.
THEATRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Gotcha" de Barrie Keefe, adaptation de Jean-Christian Grinevald. Du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THEATRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Boul. St-Laurent (près Laurier) — "Bachelor" de Louise Roy et Louis Saia. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. Réservations après 12 h 30 à 274-7985.

Le Compliment

UN SOUTIEN-GORGE NOUVEAU ET SENSATIONNEL

Revenez à la beauté naturelle et féminine après une mammectomie. Plus nécessaire de dévoiler votre opération. Ce nouveau soutien-gorge vous assurera une nouvelle façon d'entrevoir la vie et la sexualité, après une mammectomie. Demandez à votre "corsetière" de vous montrer ce nouveau soutien-gorge.

C. J. Grenier Ltée.
Montréal, Qué.

Avis publics

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à QUACIAR INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22e jour de mai 1979, sous le numéro 2975806.
Ce 25e jour de mai, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 mai 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BETTER MADE TEXTILE CORP. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 16 jour de mai 1979, sous le numéro 2974166. Ce 18 jour de mai, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 mai, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LAMBERT STARKE PRODUCTS CORP. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 16 jour de mai 1979, sous le numéro 2974167. Ce 18 jour de mai, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS par les présentes, que Monsieur Peter William Nowak, du 560 de la Terrasse Vachon, à Cité LaSalle, district de Montréal, a l'intention de déposer entre les mains du Ministère de la Justice de la Province de Québec, une demande en changement de nom de Peter William Nowak, en celui de Peter William Novak.
Montréal, le 28 mai 1979.
(SIGNE) CHABOT, DOWNS, VALOIS, LAURIER & CERE.
Procureurs du requérant

AVIS est donné que Voyageur Inc. s'adressera à la Commission des transports du Québec, en vertu de 2.71, pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires en vue du service d'été qui deviendra en vigueur le 27 juin 1979, selon les détails déposés à la Commission.
Toute personne intéressée qui désire s'opposer doit déposer son opposition dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis.
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante
1ère publication: 30 mai 1979
2ème publication: 31 mai 1979
3ème publication: 1er juin 1979

Avis est donné que: Paul-Emile Boyer, 238, Youville, Châteauguay, P.Q., détenteur du permis no: M507376-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LES ENTREPRISES B.I.B. INC., 174, Langlois, Châteauguay, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 30 mai 1979
2ème parution le 31 mai 1979
3ème parution de 1 juin 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis est donné que: Edward Zatylny, 306 ouest, St.-Nicolas, St.-Colomban, P.Q., détenteur du permis no: M503654-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Denis Boyer, 315, Ste-Elisabeth, Laprairie, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ière parution le 28 mai 1979
2ième parution le 29 mai 1979
3ième parution le 30 mai 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE

69-01434
La Ville de Montréal,
demanderesse
-vs-
Conway Lewis, autrefois du 765, rue Brewster à Montréal et maintenant de lieux inconnus.
défendeur
Il est enjoint au défendeur Conway Lewis, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours
(Signé) Roland Reeves,
Greffier de la Cour Municipale
Péloquin, Badeaux, Allard
et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame
Montréal
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO 500-12-086130-790
DAME MONIQUE DASSYLVA
requérante
—vs—
CLAUDE AUBIN
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Claude Aubin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 24 mai 1979
RONALD CHASSÉ
Registraire
Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est, Suite 350
253-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-087162-792
DAME PAULETTE ÉVEILLARD
Partie requérante
—vs—
ALBERTO EMILIO DESPRADEL
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Alberto Emilio DESPRADEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 24 mai 1979.
Armand Beaulieu, P.A.
Registraire
Mes BOISCLAIR, KOZINA, SASSEVILLE, PELLERIN,
4906 est, boulevard Gouin
Montréal-Nord - 326-6400
dom. élu.: 31 St-Jacques, ch. 500.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la Compagnie Arguris Inc. demandera au ministre des Consommateurs, institutions financières et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, ce 23 mai 1979
Me Michel Bissonnet
Procureur de la Compagnie

DANIS MERCURY SALES LIMITED, détenteur des permis de location numéros 1179-DY et 888 DYV-D1, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de vendre ses véhicules et ses contrats de location et de transférer ses permis de location à LOCATION DANIS INC. dont l'actionnaire majoritaire est le même que celui de DANIS MERCURY SALES LIMITED.
1ère publication 30 mai 1979
2ème publication 31 mai 1979
3ème publication 1er juin 1979

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM.

PRENEZ AVIS par les présentes, que Monsieur Joseph John Nowak, du 560 de la Terrasse Vachon, à Cité LaSalle, district de Montréal, a l'intention de déposer entre les mains du Ministère de la Justice de la Province de Québec, une demande en changement de nom de Joseph John Nowak, en celui de Joseph John Novak.
Montréal, le 28 mai 1979.
(SIGNE) CHABOT, DOWNS, VALOIS, LAURIER & CERE
Procureurs du requérant.

AVIS LÉGAL

AVIS est donné par la présente en vertu de la Section 26 de la Loi des Droits Corporatifs Spéciaux (A.S.Q. 1964, Chap. 275), que les garanties créées par l'Acte de Fiducie exécuté par Virgule Importations Ltd. en faveur de la compagnie Fiducie Nord-Amérique devant Me Raymond Bail, Notaire, le 5 juillet 1976 et enregistré à Montréal sous le No 2706438, sont maintenant devenues effectives.
MONTRÉAL, le 18 mai 1979.
Leon Friedman, C.A., Agent
Fiducie Nord-Amérique
Fiduciaire pour le Déteneur
d'Obligation de
Virgule Importations Ltd.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
Cour Municipale
69-01429
La Ville de Montréal, demanderesse -vs- Yvonne Lapierre Amiot, défenderesse — autrefois du 10610, rue Verville à Montréal et maintenant de lieux inconnus. Il est enjoint à la défenderesse Dame Yvonne Lapierre Amiot, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours — (Signé) Roland Reeves, greffier, de la Cour Municipale — Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal — Procureurs de la demanderesse.

LOI SUR LE CHANGEMENT DENOM
ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL
(S.Q. 1965, c77 et mod.)
AVIS
WALTER SHPYLKIN
Avis est donné que M. WALTER SHPYLKIN, constable, domicilié en la Ville de Montréal, au 6477 rue Henri-Miro, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de WALTER SPILKIN et qu'il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.
Signé à Montréal,
ce quatorzième
jour du mois de
Mil neuf cent soixante-dix-neuf.
FRANÇOIS LARIVIÈRE, Notaire et
Procureur du requérant.

PRENEZ AVIS que Service Voyageurs Vaudreuil Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant conformément au règlement 19 sur le transport saisonnier et à l'article 2.72.1 du règlement 2 (1976). Transport saisonnier, catégorie économique: De Ste-Anne-de-Bellevue, Ile Perrot, Terrasse Vaudreuil, Pincourt, Dorion, Vaudreuil, Como, Hudson et St-Lazare au Collège Bourget, à Rigaud, pour le transport matin et soir, d'étudiants fréquentant ledit collège pour la période s'étendant de septembre 1979 à juillet 1980.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Françoise Brais, procureur
1ère publication: 29 mai 1979
2ème publication: 30 mai 1979
3ème publication: 31 mai 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille

500-12-077656-787
Le 17ième jour de janvier 1979
Présidént: l'Honorable juge Chateauguay Perrault
Dame Lucienne Roy,
Partie requérante
-C-
Joseph, Leonidas, Guy, Paul (Jean-Guy) Bérubé,
Partie intimée
JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée;
ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 17 juin 1950, jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrites par la loi.
Le tout sans frais.
CHANTAL FLAMAND
Régistraire adjoint
CF/sh
J.F. 0200

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-08429-799

Israël continue de bombarder le Sud-Liban

BEYROUTH (AFP) — Six personnes ont été blessées hier dans le secteur occidental du Sud-Liban, alors que l'artillerie à longue portée israélienne poursuivait pour la quatrième journée consécutive ses bombardements sur cette région et notamment la Ville de Tyr (quinze kilomètres au nord de la frontière), selon les correspondants de presse dans la région.

Il s'agit là d'un bilan provisoire, précisent les correspondants qui soulignent l'importance des dégats matériels. Selon ces correspondants, les vedettes israéliennes qui longent le littoral libanais au niveau de Tyr participent également au pilonnage. Elles ont ainsi détruit de nombreuses maisons dans le camp de Rachidieh (5 km au sud de Tyr) mais sans faire de victimes. De son côté, l'aviation israélienne qui survole sans arrêt le Sud-Liban n'est pas intervenue.

Par ailleurs, les villages de la zone frontalière sous contrôle de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban-Sud) sont soumis, selon les journalistes en poste dans la région à des bombardements intensifs. Il s'agit notamment des villages de Kafra, Yatar, Sroubbine, Qana, Maaliye, Ezziyeh et Ain Ebel, situés dans les zones relevant des bataillons fidjien, hollandais et irlandais.

Entre-temps, le ministre des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a proposé lundi en séance de cabinet que la normalisation des relations entre l'Égypte et Israël se fasse sous condition de « réciprocité absolue ».

Des détails sur les débats au cabinet, qui ont été consacrés pendant près de trois heures à un bilan des rencontres israélo-égyptiennes de vendredi et dimanche, ont été donnés hier de source bien informées à Jérusalem.

Les propositions de M. Dayan prévoyant notamment d'accorder « la préférence au trafic aérien, plutôt qu'aux communications terrestres israélo-égyptiennes par le poste de contrôle du secteur El Arich » auraient été acceptées par le gouvernement, déclarent ces sources.

La « réciprocité » proposée par M. Dayan, consisterait par exemple « à n'autoriser des travailleurs d'El Arich à travailler en Israël que si les pêcheurs israéliens peuvent continuer à jeter leurs filets dans les lagunes de Bardawil (à l'ouest d'El Arich).

De toute manière, dit-on à Jérusalem, « ni l'Égypte, ni Israël et inversement. Le processus sera graduel et pendant les premiers mois étroitement contrôlé », précise-t-on de même source.

Impasse à la CNUCED

MANILLE (AFP) — La Conférence des Nations unies, sur le commerce et le développement (CNUCED) apparaissait hier, après un marathon de près d'un mois de débats, comme un navire sans gouvernail.

Cinq mille fonctionnaires de 159 pays en sont arrivés, à trois jours de la séance finale de la conférence, à rechercher fébrilement « au moins un accord significatif ».

Il est vrai qu'hormis deux accords mineurs sur la propriété industrielle et « l'exode des cerveaux » et la décision, attendue, de convoquer une conférence sur les pratiques commerciales restrictives, le bilan de cette nouvelle étape du « dialogue nord/sud » reste des plus médiocres. Selon les déclarations convergentes des délégués, la plupart des commissions de travail spécialisées restent « bloquées », en raison des exigences « déraisonnables » du tiers monde, selon les uns, à cause de l'attitude intransigeante des pays riches, selon les autres.

Mais une étrange forme de complicité semble exister entre quelques-uns des principaux chefs de délégation, du tiers monde et des pays industriels, dans la recherche d'un « pas en avant » qui marquerait, au yeux du monde, le « succès » de la conférence.

Sur le protectionnisme, les négociations butent sur le refus des nations industrielles d'accepter la création d'un organisme international chargé de surveiller en permanence les pratiques commerciales. C'est également la volonté du tiers monde de constituer un mécanisme de contrôle, pour les politiques de restructuration industrielle, qui paralyse les discussions sur les réformes de structures de l'économie mondiale.

Souriez au volant d'une
HONDA civic
Modèle SBA
NEUVE
79
1) traction avant
2) suspension indépendante
3) place pour 4 personnes
4) essence ordinaire
Un simple essai de la Honda vous convaincra de sa supériorité
Radio AM gratuite sur tous les modèles "Civic"
à partir de $4195*
*transport, PDI, en sus
Valable jusqu'au 31 août 1979 sur présentation de cette annonce
Honda Sigi Ltée. 440 ouest, Dorchester, Mtl. 879-1550
A.K.S. Automobiles Ltée. 266 boul. Labelle, Ste-Rose Laval 625-6969

CARON LIBRAIRE
Livres neufs et usagés
Cartes • Revues • Journaux
Service de photocopie
JUSQU'À 10.00 H. TOUS LES SOIRS
251 Ste-Catherine E.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ
Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial. Pour informations:
Swissca Incorporée
866-9237

VANCOUVER $249.
Nos vols ABC partent le vendredi soir à dater du 29 juin pour une, deux ou trois semaines. Sept, neuf et onze semaines aussi disponibles sur quelques départs. Réservez au moins 30 jours à l'avance. Places selon disponibilités. Réservez dès aujourd'hui auprès de votre agent. Il connait nos conditions.
Avions de Nordair opérés par Suntours Ltée avec approbation de la Commission Canadienne de Transport selon la réglementation des vols ABC. Dépôt non remboursable de $25 requis. Taxe de Transport du Canada en plus. Détenteur d'un permis du Québec.
Vacances Sunflight Inter Villes

Nouveautés SEUIL
Günter Grass
Le Turbot


«On n'avait rien lu de si beau depuis longtemps. Un livre avec lequel on peut vivre pendant des jours.»
Die Zeit
Trad. de l'allemand par J. Amsler - 540 p. $19.95.

Edward T. Hall
Au-delà de la culture


L'auteur de la dimension cachée démontre que toutes les institutions culturelles, qui ne sont au départ que des prolongations du corps humain, finissent par lui échapper et se retourner contre lui.
Traduit de l'américain - 240 pages $17.95

Pascal Bruckner
Alain Finkielkraut
Au coin de la rue, l'aventure

L'Aventure est-elle encore possible aujourd'hui ? Plus que jamais, répondent les auteurs non conformistes du Nouveau désordre amoureux : dans le couple, la ville, le tourisme, les transports, etc.
288p. $17.95
Collection Fiction & Cie dirigée par D. Roche

Christian Duverger
La fleur létale
économie du sacrifice aztèque


Appuyé sur les documents rassemblés au moment de la Conquête, ce livre interroge le monde aztèque à travers sa pratique du sacrifice humain.
Collection Recherches anthropologiques dirigée par R. Guidieri
256 pages $21.85
SEUIL

Vous voulez une bonne raison pour changer de banque?
Inter-Service md
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL
Dans plus de 900 succursales au Québec et au Canada, vous pouvez effectuer vos
• dépôts
• retraits*
• mises à jour
aussi facilement que dans votre propre succursale.
La Banque de Montréal vous offre un service unique parmi les banques à charte: INTER-SERVICE. C'est pratique et efficace!
INTER-SERVICE vous donne accès à votre compte personnel d'épargne véritable, d'épargne avec chèques ou de chèques véritable dans toutes les succursales de la Banque de Montréal reliées par ordinateur au Québec et au Canada. Désormais, vous pouvez effectuer vos transactions bancaires quotidiennes sans frais supplémentaires dans toutes les succursales du réseau INTER-SERVICE.
Si vous avez déjà un compte chez nous, votre succursale vous donnera les informations vous permettant de profiter d'INTER-SERVICE immédiatement. Si vous n'avez pas encore de compte à la Banque de Montréal, venez nous rencontrer, nous nous occuperons nous-mêmes de transférer votre compte pour vous faire profiter d'INTER-SERVICE.
*jusqu'à $500 par jour, à condition d'avoir les fonds nécessaires dans votre compte.
En anglais, Inter-Service porte le nom de "Multi-Branch Banking".
UNE INITIATIVE D'ENVERGURE
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL
md Marque déposée de la Banque de Montréal